



RAPPORT FINANCIER 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------------	---

TOME 1

Les comptes annuels : bilan, comptes de résultat et annexes

I. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2019.....	5
II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL.....	6
II.1. Stocks.....	6
II.2. Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements	6
II.3. Les créances.....	9
II.4. Méthode d'évaluation des provisions	10
II.5. Subventions d'investissement	16
II.6. Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA).....	16
II.7. Charges à rattacher (CAR).....	17
II.8. Produits à recevoir (PAR).....	15
II.9. Mode de traitement des groupements de coopération	17
II.10. Traitement des baux emphythéotiques	20
III. CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES	21
IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	22
V. PERSPECTIVES D'AVENIR	22
VI. EVOLUTIONS DU BILAN 2019	23
VI.1. Evolution du bilan : ACTIF	23
VI.2. Evolution du bilan : PASSIF	28
VI.3. Synthèse du bilan 2019	32
VII. EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT 2019 (TOUS BUDGETS)	24
VII.1. Présentation générale.....	34
VII.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets)	35
VII.3. Le résultat financier (tous budgets).....	38
VII.4. Le résultat courant (tous budgets)	38
VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets).....	39
VII.6. La capacité d'autofinancement (tous budgets).....	40

TOME 2

Bilan des résultats financiers 2019

I.	INTRODUCTION.....	43
II.	L'EXEDENT COMPTABLE ATTEINT EN 2019 POUR LA TROISIEME ANNEE CONSECUTIVE CONFIRME LA MAITRISE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES HCL DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT	45
II.1.	Budget principal : Maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité	47
II.2.	Budgets annexes : poursuite de la politique de valorisation du domaine privé mais persistance des déséquilibres financiers des budgets médico-sociaux	57
II.3.	Objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement atteints afin de sécuriser le remboursement de la charge de la dette et le financement des investissements courants	58
II.4.	Politique de valorisation du patrimoine immobilier au service des investissements majeurs .	60
II.5.	Une dette financière saine et une trajectoire de désendettement conforme au CREF.....	60
II.6.	Une situation de trésorerie structurellement saine et sécurisée.....	63
III.	CONCLUSION.....	65
IV.	ANNEXES : TABLEAUX FINANCIERS 2019.....	66
IV.1	Synthèse des états du compte financier 2019.....	67
IV.2	Affectation des résultats 2019.....	69
IV.3	Etat détaillé des produits du budget H (budget principal)	
	- Evolution.....	70
	- Structure.....	71
IV.4	Etat détaillé des charges du budget H (budget principal)	
	- Evolution.....	72
	- Structure.....	72
IV.5	Etat détaillé des dotations modifiées par l'ARS	73
IV.6	Etat détaillé du fonds de provision.....	76
IV.7	Etat détaillé des cessions d'actifs	77
IV.8	Etat détaillé des subventions d'investissement reçues	78
IV.9	Etat détaillé des dons et legs reçus.....	79

Introduction

Conformément à l'article R. 6145-44 du code de la santé publique (alinéas 1 et 2), le compte financier des établissements publics de santé est transmis par le directeur au conseil de surveillance accompagné du rapport financier.

Le rapport financier est un document de synthèse unique, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable, qui accompagne le compte financier de l'établissement et le commente.

Il porte sur les comptes annuels, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui sont les états certifiables, ainsi que sur l'analyse de l'exécution de l'EPRD, non soumis à certification.

Il se compose d'une introduction et de deux parties distinctes réunies dans un document unique :

- le tome 1 porte sur les comptes annuels (tome soumis à certification) ;
- le tome 2 porte sur l'exécution budgétaire (tome non soumis à certification).

Seules l'introduction et la partie du rapport portant sur les comptes annuels, qui constitue le tome 1 du document, sont mises à disposition du certificateur, au même titre que les comptes annuels. Le certificateur vérifie la concordance des éléments de ce tome avec les comptes examinés.

Le présent rapport financier porte sur l'exercice comptable 2019 des HCL.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité ;
- le principe de régularité et de sincérité ;
- le principe de prudence ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. L'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable m21 des établissements publics de santé comporte en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21. Le tome III intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les comptes sont présentés en euros.

Tome 1

LES COMPTES ANNUELS : BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

I) LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2019

L'année 2019 constitue le 7^{ème} et dernier exercice de mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier 2013-2016 signé entre les Hospices Civils de Lyon et l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes-Auvergne. Ce contrat reconduit par voie d'avenant signé en juin 2016 avait prolongé la période d'exécution jusqu'à l'exercice 2019.

Les Hospices Civils de Lyon sont depuis 2016 soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. L'année 2019 représente donc le quatrième exercice comptable soumis à certification. Pour mémoire, à l'issue d'un appel d'offre, le Conseil de Surveillance des HCL a désigné le cabinet DELOITTE pour exercer cette mission de commissariat aux comptes pour 6 ans, à compter de l'exercice 2016.

- Notation financière des HCL :

L'année 2019 est également la 4^{ème} année de notation financière par une agence indépendante. Les HCL ont retenu l'agence de notation Moody's à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour exercer cette mission pour une durée de 4 ans (le marché arrivant à terme en 2020).

L'agence Moody's utilise une méthodologie d'évaluation en 3 étapes, partant de la qualité intrinsèque de l'hôpital (étape 1), qui comprend une analyse du cadre institutionnel, de la performance financière ainsi que de la gouvernance de l'établissement; ensuite est déterminée la probabilité du soutien de l'Etat, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité (étape 2); enfin, la combinaison de ces deux facteurs détermine la note finale de l'entité (présentation au comité de notation). Le rapport de cet organisme indépendant publié le 11 septembre 2019 attribue les notes suivantes aux Hospices Civils de LYON:

Note à long terme : A1

Note à court terme : Prime-1

Parmi les autres faits caractéristiques de l'exercice, on notera principalement l'ouverture 24/24 h des urgences du Groupement Hospitalier Nord (GHN).

- Ouverture 24/24 des urgences du GHN :

Depuis le 12 novembre 2019, les urgences accueillent les patients jour et nuit, 24h/24. Il s'agit d'un projet de grande ampleur pour le GHN et très structurant pour les HCL qui renforcent ainsi leur offre publique d'accueil des urgences sur le territoire.

Cette extension s'inscrit dans un projet global d'amélioration de la qualité des soins avec :

- ⇒ Des locaux rénovés et fonctionnels pour améliorer la parcours patient (700 000€ d'investissements ont été réalisés).
- ⇒ 70 soignants et médecins recrutés pour prendre en charge les patients le plus rapidement possible.
- ⇒ 25 lits d'hospitalisations supplémentaires pour réduire les temps d'attente avant transfert
- ⇒ La présence de filières d'hospitalisation d'aval dont notamment : cardiologie, gériatrie, hépato-gastro-entérologie, maladies infectieuses et tropicales, médecine interne, pneumologie/insuffisance respiratoire.

Avec 35 passages/nuit, une hausse de 50 % de l'activité du service est attendue, soit 36 775 passages annuels en 2020 contre 24 000 passages par an en 2018.

Enfin, la réforme de la fiche 18 DGOS-DGFIP relative au changement de méthode de comptabilisation des Provisions pour CET a été mise en œuvre.

II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL

Le présent chapitre présente les principes et méthodes comptables appliqués aux Hospices Civils de Lyon par grandes catégories de processus comptables. Cette présentation précise, le cas échéant, tout changement de méthode comptable ayant eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2019.

II.1 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des stocks. Les défauts, casses, périmés et retours sont sortis du stock physique via le compte « rectification de stocks ».

Stocks déportés : les stocks déportés dans les unités de soins (médicaments, dispositifs médicaux stériles) sont valorisés au 31/12/N sur la base d'une méthode statistique qui combine l'analyse de la fréquence de livraison et/ou de la fréquence de commande selon la typologie des produits concernés pour valoriser les dotations dans les unités de soins.

II.2 Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

a) Modalités d'évaluation financière des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les achats d'équipements dont la valeur est supérieure à 800€ TTC et dont la durée de vie est supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations de classe 2. Les autres achats sont comptabilisés en charges de classe 6.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport).
- Les immobilisations acquises à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

b) Modalités de transferts des immobilisations en cours vers les immobilisations corporelles :

En cours d'exécution, le coût des travaux est comptabilisé aux subdivisions du compte des immobilisations en cours (compte 23). L'intégration à l'actif des travaux terminés intervient au plus tard au 30 septembre. Elle porte sur les travaux achevés entre le 1^{er} octobre de l'exercice précédent et le 30 septembre de l'exercice courant. Dans ce cadre les travaux sont portés au compte 21 des immobilisations corporelles et subdivisés par nature.

Les achats d'équipements (compte 21) sont intégrés à l'actif au fil de l'eau. Toutefois, lorsque la mise en service de l'équipement ne coïncide pas avec sa date d'achat, l'équipement en question est imputé au compte 23 et ce jusqu'à sa mise en service effective. En conséquence, au mois de novembre de l'année de mise en service les équipements considérés sont alors transférés vers le compte 21.

Depuis l'exercice 2017, l'inscription au compte 21 s'accompagne de la mise en œuvre de la règle du prorata temporis qui est désormais appliquée pour toutes les immobilisations corporelles.

c) Modalités de traitement de la TVA pour les travaux immobiliers

Conformément au régime fiscal des livraisons à soi-même, durant la phase de réalisation des travaux, la TVA est déductible en totalité sur le coût des travaux qui sont portés sur le compte des immobilisations en cours (compte 23). La TVA non déductible est ajoutée au coût final des travaux lors du passage du compte 23 au compte 21 pour intégration définitive de l'immobilisation à l'Actif amortissable dans un délai maximum de deux ans.

d) Modalités d'amortissement des immobilisations :

- o Les immobilisations sont amorties en mode linéaire.
- o Les HCL appliquent la règle des composants :

L'établissement ventile les immobilisations les plus importantes (seuil fixé à 10 M€) par composants selon une nomenclature ad hoc et applique à chacun de ces composants un rythme d'amortissement correspondant à sa durée de vie estimée. Les durées d'amortissement des travaux et des équipements sont ajustées à la durée de vie réelle des immobilisations considérées.

Les durées d'amortissement aux HCL, afin de respecter la M 21, sont déclinées avec des modalités distinctes selon qu'elles traitent des travaux ou des équipements.

- durées relatives aux travaux :

AMORTISSEMENT PAR COMPOSANTS	durée amort
CLOS COUVERT	
Fondations	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op > 10M€	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op < 10M€	30
Charpente, couverture	50
Étanchéité	25
Menuiseries extérieures	25
Métallerie, serrurerie	25
Revêtements, façades, bardages	25
VRD espaces verts	25
FINITIONS	
Partition, cloison	20
Revêtements sols	20
Revêtements muraux, signalétique	20
Faux plafonds	20
Menuiseries intérieures	20
CORPS D'ETAT TECHNIQUES	
Plomberie	25
Chauffage, ventilation, climatisation	25
Désenfumage	25
Electricité courants forts	25
Electricité courants faibles	25
Ascenseurs, portes automatiques, pneumatiques	25
Fluides médicaux	25
Divers Techniques & Equipement (hors corps d'état ci-dessus)	25

Pour les équipements biomédicaux et informatiques, les HCL ont fixé des durées d'amortissement qui diffèrent des préconisations de durées issues de la M21, dans la mesure où elles sont corrélées à la durée de vie des équipements considérés.

=> *Pour les équipements biomédicaux*, la durée d'amortissement est fixée en fonction de la durée de vie du bien et plus précisément de sa durée de vie optimale (DVO). En l'espèce, chaque équipement biomédical, au sens de la nomenclature CNEH, dispose d'une DVO spécifique et d'une durée d'amortissement qui sera toujours inférieure à la DVO constatée pour chaque équipement concerné.

=> *Pour le secteur informatique*, la durée retenue (5 ans) repose sur la fréquence du renouvellement du matériel informatique.

- la règle du prorata temporis

Depuis 2017 les HCL appliquent la règle du prorata temporis. Cette règle a été appliquée selon deux modalités spécifiques distinguant les travaux et les équipements.

⇒ prorata temporis et travaux :

La mise en amortissement débute à la date de mise en service des travaux et bâtiments concernés. Les justificatifs de la date de mise en service sont disponibles dans le logiciel Navimmo.

⇒ prorata temporis et équipements :

La mise en amortissement débute à la date de réception de la facture de l'équipement concerné.

e) Dépréciation d'actif

L'établissement revoit le plan d'amortissement des bâtiments qui vont être restructurés dans le cadre de projets de modernisation.

Les HCL utilisent le cas échéant la méthode de dépréciation anticipée des actifs corporels immobilisés. La question de la dépréciation se pose dès lors qu'une opération immobilière nouvelle impacte un actif déjà existant et doté d'une VNC non nulle. Dès lors deux hypothèses principales se présentent :

⇒ L'actif impacté doit être détruit :

S'il est anticipé qu'au moment de la destruction de l'actif, la VNC de ce dernier sera supérieure à zéro, il convient d'opérer une accélération du plan d'amortissement afin de ramener la VNC à zéro au moment de la date de fin d'utilisation de l'actif en question.

⇒ L'actif impacté doit être vendu :

Si la VNC finale anticipée est supérieure à valeur de vente envisagée, et que la date de cession est identique à la date de fin d'utilisation, on constitue une provision égale à la différence entre la VNC et la valeur de vente.

Si la cession devait intervenir postérieurement à la date de fin d'utilisation il conviendrait d'accélérer le plan d'amortissement afin que au moment de la date de fin d'utilisation la VNC soit égale à la valeur de cession.

Si la VNC finale anticipée est inférieure à la valeur de vente envisagée et que la date de cession est identique à la date de fin d'utilisation, le plan d'amortissement est maintenu jusqu'à cession. En revanche, si la date de cession est postérieure à la date de fin d'utilisation il convient d'arrêter de façon anticipée le plan d'amortissement à date de fin d'utilisation du bien considéré. "

f) Immobilisations financières

Les titres de participation aux groupements et structures de coopération dotées d'une personnalité morale (GIE ; GCS) sont comptabilisés pour le montant de l'apport.

II.3 Les Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée après analyse des facteurs de risques menée dans le cadre d'un processus régulier de vérification des créances partagé entre l'ordonnateur et le comptable.

Dépréciation des créances

Les taux de dépréciation retenus sont appréciés en fonction des critères suivants :

- domiciliation des débiteurs à l'étranger : les moyens d'action permettant le recouvrement forcé hors du territoire national sont peu nombreux, aussi les sommes de plus d'un an dues par les débiteurs domiciliés à l'étranger sont provisionnées à 100%.

- nature du débiteur et ancienneté de la créance : les personnes publiques sont réputées toujours solvables aussi les créances contre les débiteurs publics ne justifient pas en principe d'une provision pour ce motif. Toutefois, la possibilité d'un litige reste ouverte, en conséquence les HCL provisionnent à 100% les créances impayées de plus de trois ans, émises à l'encontre des débiteurs publics.

- nature des créances : outre la facturation résultant de l'activité médicale, des séjours et des produits divers, l'établissement émet également des titres pour les loyers dus par les personnes occupant son parc immobilier à titre onéreux. Les provisions des locataires sont calculées conformément aux règles de l'instruction M31 applicables aux OPH en distinguant les locataires partis des locataires présents. Pour les locataires partis, les créances sont provisionnées à 100 %. Pour les locataires présents les taux sont les suivants : 50 % pour créances de N-1 ; 75% pour N-2 et 100% au-delà.

- Un traitement spécifique est réservé pour des créances à risques et/ou forts enjeux
Les règles de financement des transports SMUR primaires et secondaires sont diversement interprétées par les établissements de soins et les complémentaires de santé. De nombreux redevables refusent de régler les titres émis à leur encontre dans l'attente d'une clarification des règles de prises en charge. Une provision est donc constituée à hauteur de 100% des restes à recouvrer sur les titres émis au cours du dernier exercice écoulé pour le transport de patients en SMUR primaires.
Un complément de provision est constitué sur les débiteurs privés d'une part et sur les débiteurs publics d'autre part pour les titres de SMUR primaires et secondaires émis au cours des exercices précédents et antérieurs de manière à provisionner 100% des restes dus sur ces créances.

De même un complément de provision est constitué pour les débiteurs de produits divers redevables d'une dette supérieure à 50k€ cumulée sur les titres émis jusqu'au 31 décembre N-1. Ces débiteurs de produits divers (actes de biologie, mise à disposition de personnel, internes, prestations informatiques et autres à l'exclusion des subventions) redevables d'une dette importante, présentent un risque particulier pour l'établissement qui justifie un provisionnement à 100% de toutes les sommes dont ils sont débiteurs sur les titres restant à recouvrer. Ce complément de provision sur les créances de

produits divers concerne les débiteurs publics comme les personnes de droit privé. Pour les débiteurs publics, le complément de provision sera égal au montant des sommes restant dues pour les exercices N-2, N-1 et N. Pour les personnes de droit privé, le complément est égal à 25% des restes à recouvrer de l'exercice N-2, 50% des restes à recouvrer de N-1 et 100% des restes à recouvrer de N.

Selon l'évaluation du risque, une provision pour créances douteuses pourra être constituée pour les titres émis dans l'année écoulée et présentant un reste à recouvrer supérieur à 10 000€ pour des soins, ou un reste à recouvrer supérieur à 50 000 € pour des produits divers. Cette provision sera constituée pour les créances à risques 2019 seulement si celles-ci ne font pas l'objet d'un provisionnement selon une autre méthode.

II.4 Méthode d'évaluation des provisions

Les provisions pour risques et charges, évaluées à l'arrêté des comptes, sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- S'il existe à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement.
- S'il était probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci,
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

En application de la règle de la M21 précitée les HCL ont identifié le besoin de constituer une provision dans les domaines suivants : provision pour litige T2A, provision en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels, provision pour litige à l'encontre des agents publics des Hospices civils de LYON, provisions pour passifs sociaux.

Le recensement des nouveaux risques et l'ajustement des provisions existantes sont réalisés annuellement en fin avant la clôture de l'exercice auprès de chaque direction concernée et garantit l'exhaustivité de la comptabilisation des provisions au bilan.

Certaines de ces provisions, eu égard à leur spécificité appellent un développement particulier.

a) Les provisions pour passifs sociaux :

L'établissement a revu la comptabilisation des passifs sociaux conformément aux règles définies dans la fiche 18 diffusée par le ministère des affaires sociales et de la santé. Le principe général retenu consiste à provisionner les engagements sociaux qui donnent lieu à décaissement.

- La Provision pour « heures supplémentaires rémunérées » :

Constatant la tendance à la hausse des paiements d'heures supplémentaires dans un contexte d'absentéisme accru, les HCL ont cessé de recourir à une méthode uniquement statistique.

Le calcul repose désormais sur la prise en compte du montant décaissé sur l'exercice N considéré et corrigé d'un taux moyen d'évolution du montant payé sur les 3 dernières années et actualisé chaque année. Les heures supplémentaires récupérées ne sont pas provisionnées mais sont suivies dans un compteur (GESTOR).

- La Provision CNRACL :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Après avoir déterminé la quantité de dossiers actifs au 31/12/N, ce stock est multiplié par le prix moyen du dossier. Le calcul du stock des agents éligibles (agent en poste aux HCL et en dehors des HCL) fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Le stock après des agents HCL est obtenu après consultation directe du site de la CNRACL.

Il est apparu que cette méthode n'était pas exempte de risques pour l'estimation des agents non HCL. Toutefois, ces deux populations ayant en principe des comportements comparables, il a été décidé d'établir un coefficient de proportionnalité pondéré sur 5 ans glissants afin de fiabiliser de façon statistique le montant à provisionner pour les agents non HCL.

La méthode retenue est la suivante : moyenne des paiements sur 5 ans agents non HCL/ moyenne des paiements sur 5 ans agents HCL x montant de la provision agents HCL au 31/12/N.

- La Provision ARE :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Chaque exercice, après calcul du taux d'exécution pondéré (paiement des droits), ce dernier est appliqué à la base du montant théorique des droits ouverts afin de déterminer l'estimation du reste à payer dû sur les années précédentes. Ce taux est appliqué sur l'ensemble des années à venir jusqu'à extinction des droits.

Depuis 2017 cette provision est étendue aux personnels médicaux selon la même méthodologie.

- La Provision CET et CA/RTT non pris :

Une réforme de la M21 a conduit les HCL à modifier leurs modalités d'évaluation de la Provisions pour CET et CA/RTT non pris pour l'exercice 2019. En effet, la nouvelle fiche 18 de la DGOS abandonne le principe de l'évaluation sur une base forfaitaire pour une appréciation dite au réel, ou par dérogation, sur une base statistique. Les HCL ont choisi d'appliquer la méthode statistique.

La Provision CET et CA/RTT non pris – personnel non médical :

- Ancienne méthode :

Les HCL disposent d'un compteur, qui enregistre le nombre de jours inscrit au CET au 31/12/N après exercice du droit d'option au titre de N-1 et utilisation des droits (indemnisation, consommation ou épargne) au cours de l'exercice N.

A partir des jours constatés dans le CET de façon nominative, la provision est valorisée en euros en fonction des montants forfaitaires d'indemnisation définis par la réglementation pour chaque catégorie d'agents (A, B ou C).

A cela s'ajoute les CA/RTT générés sur N mais non pris au cours de l'exercice considéré, c'est-à-dire postérieurement à l'établissement du compteur CET au 31/12 de l'exercice mais avant exercice du droit d'option au 31 mars de N+1 sur les droits de N.

Ces jours sont provisionnés selon méthode statistique en complément des jours inscrits au compteur CET et intégrés globalement dans la dotation CET. Ce complément repose sur l'application d'un taux d'évolution : Nombre de jours CET placés en N/ nombre jours CET placés en N-1

- Nouvelle méthode :

a) Mise en œuvre de la réforme de la fiche 18 DGOS/DGFIP (31/05/2019) selon méthode statistique

1) Détermination de « catégorie homogène d'agents en termes de rémunération »

Pour le personnel non médical, les HCL ont retenu la notion de catégorie SAE représentant 39 catégories homogènes de rémunération pour chacun des statuts (titulaires / stagiaires, CDI, CDD)

2) Détermination du périmètre des coûts à intégrer dans la masse salariale du groupe homogène de référence.

Les HCL s'appuient sur le guide méthodologique élaboré par la conférence des directeurs des affaires financières de CHU qui en l'absence d'instructions réglementaires détaillées constitue " la position de place".

A ce titre sont intégrés les éléments suivants:

- Toutes primes et indemnités constitutives d'éléments de rémunération récurrente des personnels y ayant droit
- Éléments communs de rémunération de base à inclure : indemnité de résidence ; supplément familial de traitement.
- Éléments communs de rémunération accessoire à exclure : indemnisation des jours placés sur le CET (double provisionnement). Indemnisation des heures supplémentaires (double provisionnement)
- Impôts, taxes et versements assimilés à des rémunérations : La conférence propose de ne retenir que les charges constitutives de la masse salariale, ainsi la principale taxe assise sur les rémunérations du personnel hospitalier est la taxe sur les salaires.

A ce titre sont exclus les éléments suivants :

- Gardes et astreintes : la conférence propose de ne pas inclure ces rémunérations et charges dans le calcul de la masse salariale puisqu'elles correspondent à des éléments de rémunération versés en sus des obligations de service des personnels qui en bénéficient en vertu des règles de gestion du temps de travail.
- Evènements exceptionnels : la conférence propose de ne pas inclure ces événements non récurrents qui correspondent à des régularisations : versements dans le cadre d'un contentieux (double provisionnement), corrections sur exercice antérieur (séparation des exercices)

Les charges sociales sont prises en compte dans le calcul du coût moyen.

3) Calcul du coût moyen pour chacune de ces catégories

4) Calcul du nombre de jours travaillés de référence

NB : le nombre de jours travaillés varie selon le statut des agents et leur régime de temps de travail. Il serait donc inexact de se contenter d'un nombre de jour travaillés simple par établissement

Cette variation conduit à déterminer un nombre de jour par régime horaire et in fine à établir un nombre de jour travaillés pondéré unique pour l'établissement concerné. Aux HCL, cette moyenne pondérée s'établit à 210 jours.

5) Calcul de la provision selon formule suivante

(Coût moyen pour chaque catégorie homogène de rémunération / nombre de jours travaillés pondéré)
x flux CET de l'année N par code SAE= montant provision CET pour N

NB : ce montant est à ajuster car il néglige le fait que les paiements aux agents des jours posés dans leur CET ne s'effectue pas selon la valorisation statistique mais selon un montant fixé forfaitairement (mixité des méthodes de valorisation).

Pour intégrer ce principe de mixité des valorisations, les HCL ont établi le pourcentage de nombre de jours payés aux agents sur 5 ans sur une base forfaitaire : moyenne géométrique afin de déterminer un coefficient applicable au nombre de jours déposés en CET et calculer la fraction de la provision valorisable selon forfait (une distinction a été opérée selon catégorie des agents et des forfaits afférents).

b) Problématique HCL de la détermination du flux de jours CET.

1) Constat : le contenu des compteurs CET au 31/12/N est inexploitable dans la perspective de la détermination du flux CET de N nécessaire à l'établissement de la provision. En effet les données sur les RTT et CA sont inexactes et les données relatives aux heures supplémentaires sont inconnues.

2) Méthode retenue : pour faire face à cette difficulté il a été décidé de procéder à une estimation statistique en prenant en compte la moyenne sur deux ans des jours pris pour les CA, RTT et HS. Cette moyenne s'avère la plus proche du dernier déboucement

La Provision CET et CA/ RTT non pris - personnel médical :

En application du décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 qui modifie certaines orientations dans la gestion du CET, les Hospices Civils de Lyon ont mis en place deux CET par praticien : le CET historique et le CET pérenne.

Il faut entendre par CET « historique » le stock de jours CET acquis au 31 décembre 2012, comprenant les jours acquis antérieurement à l'année 2012 et au titre de 2012. Le CET pérenne est le compte officiel à partir de l'année 2013. Son alimentation commence avec les jours épargnés au titre de l'année 2013.

Rappel Ancienne méthode

La méthode retenue pour le CET Historique : Le logiciel GT MED permet d'obtenir le solde du CET historique au 31/12/ N. La provision s'ajuste en fonction du déstockage constaté annuellement. A la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

La méthode retenue pour le CET Pérenne repose sur les étapes suivantes : Comme précédemment le logiciel GT Med permet d'obtenir le solde de CET Pérenne par praticien au 31/12/N (hors CA et RTT non pris au titre de l'année N). A ce stock, s'ajoute le flux de l'année N, c'est-à-dire les CA et RTT non pris au titre de N. Ce flux est retraité en fonction des éléments qui n'ont pas vocation à entrer dans le CET (congéés des internes, praticiens entrés en N etc.) ou des situations individuelles (temps partiel, mise à disposition, CLM, CLD etc...)

L'addition du Stock et du flux de N permet de connaître le nombre total de jours à provisionner au titre du CET pérenne. Comme précédemment, à la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

Estimation charges patronales CET pérenne et historique : L'estimation est égale à la moyenne sur N-1 des charges patronales pour les praticiens ayant eu un paiement de CET

Nouvelle méthode :

Comme pour l'ancienne méthode, on continue de distinguer les CET pérenne du CET historique avec des mécanismes identiques de détermination des soldes et des flux.

Afin d'appliquer la réforme, comme pour le personnel médical, les HCL ont choisi d'utiliser une méthode statistique en déterminant des catégories de coût homogènes et un nombre de jours travaillés moyens.

En l'espèce, le cout moyen journalier est établi sur la base des grades médicaux (soit 12 catégories de coûts homogènes) et d'un nombre de jours arrêté à 208

Les HCL s'appuient sur le guide méthodologique élaboré par la conférence des directeurs des affaires financières de CHU qui en l'absence d'instructions réglementaires détaillées constitue " la position de place".

Ainsi, sont exclues du coût moyen par grade, les rémunérations et charges suivantes :

- La permanence des soins (gardes et astreintes)
- Le Temps de Travail Additionnel
- La monétisation des jours CET suite au droit d'option
- La prime d'engagement dans la carrière

Méthode pour le CET historique

Solde des jours issus de GT Med X coût moyen par grade.

Méthode pour le CET pérenne

A la différence du CET historique, le CET pérenne est monétisable et payé sur une valeur forfaitaire unique (300 euros plus charges). Ainsi comme pour le CET du PNM, la provision ne peut reposer exclusivement sur une méthode statistique basée sur le cout moyen par catégorie mais doit intégrer l'effet monétisation (méthode mixte).

Pour déterminer le taux de monétisation, il convient de calculer le pourcentage de jours payés sur le total du stock du CET pérenne au 01/01/N plus le flux de N-1.

Ce taux est alors appliqué au nombre de jours provisionnables afin de déterminer la part valorisée au forfait. Le reste de la provision est valorisé au coût moyen.

- La Provision pour indemnité de précarité :

Depuis 2017, la M21 dispose qu'une provision pour indemnité de précarité doit être constituée pour les catégories de personnel médical visées par le code de la santé publique. Il s'agit en l'espèce des praticiens attachés (PA) et des praticiens hospitaliers contractuels (PHC).

Pour mémoire, l'indemnité peut correspondre à 10% de la rémunération perçue (et les charges patronales).

Toutefois, il a été décidé d'affiner la réalité du risque de nature à justifier une provision. En conséquence, la base de rémunération est adossée sur la durée moyenne du contrat et l'assiette de la population cible a été réduite aux seuls praticiens contractuels qui ne se voient pas proposer de CDI et peuvent donc prétendre au versement de cette prime.

La provision s'établit donc en prenant en considération la base de rémunération établie sur la durée moyenne du contrat corrigée du taux de nomination en CDI, à laquelle on applique les 10% de la prime précarité.

b) La provision pour risques travaux

Cette méthode vise à analyser un projet de décompte final (PDF) d'un marché de travaux en vue d'établir une provision comptable visant à couvrir le risque du versement d'une indemnité au titulaire du marché.

La méthode d'analyse et l'opportunité de constituer une provision pour risque travaux sont réservés aux marchés dont le montant initial total excède 5 millions d'euros HT.

Le niveau de risque est déterminé comme suit :

- risque faible : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est faible et donc le niveau de responsabilité du titulaire est important,
- risque moyen : les responsabilités sont partagées entre maître d'ouvrage et titulaire,
- risque fort : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est fort et donc le niveau de responsabilité du titulaire est faible.

Parallèlement à l'estimation du risque, le montant demandé par le titulaire du marché fait l'objet d'un recalcul par le maître d'ouvrage. Le recalcul peut par exemple intégrer des prix unitaires plus faibles ou une correction des conséquences financières liées au fait générateur invoqué par le demandeur

Dans certains cas, le titulaire n'argumente pas sa demande et ne donne pas d'indications sur le détail de calcul si bien qu'il n'est pas possible de recalculer.

Cette catégorie est nommée « Ne Se Prononce pas » ou NSP. Un niveau de risque est néanmoins déterminé pour chacun de ces postes.

En synthèse le calcul de cette provision repose sur 2 critères :

- Le niveau de risque déterminé
- Le montant recalculé.

Montant provision	Risque faible	Risque moyen	Risque fort
Demande recalculable (hors NSP)	<i>Pas de provision</i>	$MR + C1 \times (MD-MR)$	$MD - C2 \times (MD-MR)$
Demande non recalculable (NSP)	<i>Pas de provision</i>	$C \times MD$	$C \times MD$

MD : Montant de la demande

MR : Montant du re-calcul

Les coefficients C1 et C2 s'établissent à dire d'expert à 25%.

Le coefficient C correspond au rapport du total l'indemnité allouée hors postes NSP et du total de la demande indemnitaire hors NSP en risque moyen ou fort.

II.5 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès leur notification. Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention au compte de résultat est réalisée pour la fraction de la dotation aux comptes d'amortissement ouverte.

II.6 Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA)

a) Les produits constatés d'avance (PCA) :

Il s'agit de produits qui ont donné lieu à l'émission d'un titre de recettes en année N alors qu'une partie des recettes se rattache à l'exercice suivant.

Sont enregistrées sous forme de produits constatés d'avance (PCA) des recettes de dotations DAF et MIGAC (principalement 2ème semestre internes et projets pluriannuels de recherche sur appel d'offre national ou interrégional) et des subventions.

La note de clôture annuelle rappelle les éléments principaux de méthode relative au recensement et à la comptabilisation des PCA. Sont visées, les recettes d'un montant significatif (>10 000 €) ordonnancées sur l'exercice n alors qu'elles se rapportent en tout ou en partie à l'exercice n+1. Un listing relatif à ces recettes et précisant les éléments suivants : nom et n° du débiteur, compte, UF et montant HT (pas de TVA sur écritures d'ordre) est transmis à la DAF pour enregistrement en tant que PCA dans la comptabilité des HCL.

Le périmètre des PCA : les financements pour les étudiants et internes en médecine concernant les semestres de leur scolarité réalisés à cheval entre deux exercices comptables, ou encore ceux des consultants font l'objet de PCA. En outre, les projets de recherche cliniques (appels d'offres publics ou contrats) disposant de financements pluriannuels et plus généralement les subventions diverses relèvent de cette technique. Enfin, certaines structures, dont le mode de financement est assimilable à celui d'un projet pluriannuel (exemple : maladies rares) peuvent également faire l'objet d'un PCA.

Par ailleurs, les droits d'entrée assimilables à des compléments de loyer sont susceptibles d'être comptabilisés comme des PCA conformément aux règles comptables et fiscales.

b) Les charges constatées d'avance (CCA) :

Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent en tout ou partie l'exercice suivant.

Selon la note de clôture, elles ne sont mises en œuvre qu'à partir d'un seuil de 10 K€. Il s'agit principalement des charges de maintenance des logiciels et de redevances de location de logiciel imputées sur les comptes 613 et 615.

II.7 Charges à rattacher (CAR)

Cette procédure permet de rattacher à l'exercice comptable toutes les dépenses de fonctionnement engagées dans l'année (personnel médical et non médical, prestations de services, achats stockés ou non stockés, ICNE) dès lors qu'elles correspondent à un service fait avant le 31 décembre de l'année N et dont les factures ne sont pas parvenues à l'établissement à cette date et qui ne peuvent donc pas être mandatées sur l'année N.

Aux HCL, des requêtes spécifiques permettent un recensement exhaustif de ces charges.

Pour les dépenses médicales, pharmaceutiques, les charges hôtelières et générales (titres 2 et 3), les requêtes permettant le recensement de ces charges rattachées tiennent compte de toutes dépenses de classes 6 engagées et non mandatées (y compris achats de stocks).

Pour le personnel médical, elles concernent les rémunérations brutes et les charges patronales. Pour le personnel non médical, on y ajoute les heures supplémentaires.

A contrario, la TVA déductible, les charges sur exercices antérieurs, les dotations aux amortissements ne font pas l'objet de rattachement.

Le mandatement de ces charges débute au premier jour ouvré de l'année N+1 et s'étale en général sur une dizaine de jours maximum afin d'être compatible avec les dates de mise en instance et de rejets fixées par la recette des finances (en principe deuxième quinzaine de janvier de N+1).

Les charges rattachées figurent au bilan au sein des passifs sur le poste « dettes d'exploitation ».

II.8 Produits à recevoir (PAR)

Les produits à recevoir sont ceux acquis à l'établissement, mais dont le montant peut rester pour partie incertain et qui n'ont pas encore été inscrits aux comptes de tiers débiteurs.

Plusieurs situations correspondent à cette définition générale.

a) Le PAR relatif aux « activités de soin ».

Les dossiers faisant l'objet du PAR constituent des dossiers de soins facturables mais non facturés à la clôture de l'exercice pour les raisons suivantes :

- Dossiers non facturés à l'issue du dernier traitement de facturation PASTEL.
- Dossier non valorisé dans le dernier arrêté de versement M12 validé par l'établissement.

Les méthodes de calcul retenues pour la valorisation des dossiers s'appuient sur une démarche statistique (nombre de dossiers x valeur moyenne + taux moyen de prise en charge ou de facturabilité) et l'application des règles de facturation propres à la part de la couverture assurance maladie (valorisation des GHS et MOLON/DMI en sus) et la part de la couverture complémentaire (valorisation des TJP) en fonction des taux de prise en charge respectifs T1/T2.

b) Le PAR pour les « séjours à cheval » sur deux exercices.

1) Méthode utilisée pour les tarifs des séjours et les tarifs liés aux suppléments journaliers

Pour les RUM appartenant à un RSS terminé dans une année N :

Calcul de la valeur moyenne de la journée (journée PMSI) dans chaque Unité Médicale (UM)

- Méthode de répartition des séjours basée sur le groupage isolé de chaque RUM

- Méthode de répartition des suppléments journaliers basée sur l'attribution à l'UM qui a généré le supplément

Détermination du nombre de journées des RUM appartenant à l'année N, par UM :

- les journées des RUM commencés et terminés dans l'année N
- les journées des RUM commencés en N-1, en ne prenant en compte que les journées de N
- les journées des RUM commencés dans l'année N, et terminés en N+1, en ne prenant en compte que les journées de N

Valorisation des journées des RUM à l'aide de la valeur moyenne de la journée de chaque Unité Médicale – détermination des montants correspondant aux dépenses de l'année N

Calcul de l'écart entre recettes PMSI et recettes des journées calendaires et de son %

2) Méthode proposée pour les tarifs liés à différents forfaits

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année (en RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes afférentes aux forfaits.

3) Méthode pour les molécules et les Dispositifs Médicaux (DM) en sus

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année en Résumé d'Unité Médicale (RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes MO (Molécules Onéreuses), ATU (médicaments avec Autorisation Temporaire d'Utilisation) et DMI (Dispositifs Médicaux Implantables) de l'année concernée, dans le fichier FichComp M12 (à la date de l'étude).

4) Le PAR pour les financements pluriannuels de la « Recherche Clinique ».

a) *Les projets sous Appels d'offres*

La fiche DGOS/DGFIP 17 relative à la recherche clinique autorise, sous conditions, la constitution de produits à recevoir pour les financements reçus au titre des appels d'offres de la DGOS (Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique et assimilés). Deux hypothèses sont principalement concernées :

- la DGOS a acté le principe de versement de crédits complémentaires mais la délégation des crédits attendus n'a pas lieu au cours de l'exercice comptable.

- la DGOS n'a pas encore acté le principe de versement de crédits complémentaires mais les critères justifiant du versement des crédits sont atteints.

Le PAR recherche clinique « Appel d'offres » est réalisé sur l'ensemble des projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

b) *Les projets en Promotion extérieure*

De la même façon, pour les financements résultant de contrats passés avec des tiers promoteurs (industriels ou académiques). Le PAR est constitué selon une méthode statistique dont les principaux éléments sont les suivants. Un montant moyen est estimé sur l'ensemble des projets, ce montant fait l'objet d'abattements visant à le pondérer et le préciser selon le type de projet. Ce montant moyen pondéré est appliqué aux projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

II.9 Modes de traitement de certains groupements de coopération

- Le GCS BLANCHISSERIE :

La convention constitutive du « GCS blanchisserie » a été approuvée le 10 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ses membres fondateurs sont les Hospices civils de Lyon, le centre hospitalier de Givors, le centre hospitalier de sainte Foy les Lyon. Le GCS comporte aujourd'hui 3 membres supplémentaires (Centre spécialisé du Vinatier, centre hospitalier de Bourgoin et de pont de Beauvoisin).

Les flux financiers des HCL vers le GCS (charges HCL) sont constituées d'une part de la contribution versée à ce dernier et d'autre part par la mise à disposition de personnel, de fournitures, consommables, et frais de maintenance nécessaires au fonctionnement du GCS. Les flux financiers GCS vers HCL (recettes HCL) proviennent du remboursement d'une partie des frais avancés par les HCL – personnel, fournitures, maintenance. Jusqu'en 2016, Ces divers flux étaient comptabilisés pour l'essentiel sur le compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour les charges et le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour les recettes.

A compter de l'année 2016, il a été mis fin à une imputation systématique en comptes de produits et charges exceptionnels. Les produits sont désormais comptabilisés au compte 754 « remboursement de frais ». La gestion comptable des appels de fonds respecte cette même règle mais a en outre fait l'objet d'un traitement spécifique distinguant les frais d'exploitation courante et les frais financiers. A cette fin, l'assemblée générale du 22 novembre 2016 du GCS Blanchisserie, a adopté une modification de la convention constitutive selon les termes suivants :

« La contribution financière des membres comprend et distingue :

- La participation des membres au financement des charges d'exploitation courante pour le compte des membres.
- La participation des membres au remboursement des charges financières liées au financement des immobilisations acquises par le groupement.

L'appel de fonds du groupement tient compte de cette distinction ».

Les dépenses mandatées par les HCL sont imputées au compte 652 « contribution au GCS » pour la part de l'appel de fonds correspondant aux charges courantes et au compte 668 pour la partie correspondant aux frais financiers.

En cas de déficit, la prise en charge de la quote-part des HCL est imputée au compte 652.

- Le GCS « LYON CANCEROLOGIE UNIVERSITAIRE » (LCU) :

Le GCS LCU constitué entre le Centre Léon BERARD et les Hospices Civils de LYON, dont la convention constitutive a été approuvée par l'ARS le 27 octobre 2006, fixe à ses membres l'objectif général d'être le cadre unique de la coopération entre les deux établissements. Cette coopération doit refléter les orientations politiques décidées par la communauté des deux établissements.

Cette mission générale s'est déclinée au cours des années en quatre missions spécifiques qui représentent ce qu'il est convenu de dénommer les 4 branches du GCS LCU.

- La gestion commune de l'IHOP (institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique) depuis 2006
- La prise en charge des soins de médecine nucléaire (LUMEN) depuis 2009.
- La gestion de la recherche intégrée en cancérologie (LYRIC) depuis 2011.
- La gestion de la plateforme commune d'oncogénétique depuis 2015.

Les flux de remboursements croisés sont comptabilisés et neutralisés dans le résultat exceptionnel :

- Les HCL refacturent au GCS leurs charges de fonctionnement sur le compte 778 « autres produits exceptionnels ».
- Les HCL reversent au GCS leurs produits de fonctionnement sur le compte 67815 « GCS- recettes reversées ».

Le résultat consolidé est incorporé dans le résultat courant : les HCL récupèrent une quote-part du résultat économique du GCS calculée sur la base d'une clef de répartition HCL/CLB qui varie selon la branche considérée et est spécifiée dans le règlement intérieur. Les déficits sont comptabilisés au compte 652 « contribution aux GCS » et les excédents sont comptabilisés au compte 7588 « produits divers de gestion courante ».

II.10 Traitement des baux emphytéotiques

Les HCL ont recours à un dispositif juridique dual couplant bail emphytéotique et vente immobilière.

En effet, l'acte notarié présente la dualité bail/vente en prévoyant à la fois un bail emphytéotique portant sur le terrain et une vente des constructions existantes sur ce terrain pour toute la durée de ce bail.

En l'espèce, il s'agit bien d'une vente mais ayant un caractère temporaire puisque liée exclusivement à l'existence du bail.

En conséquence, Le montant versé à la signature du bail emphytéotique correspond bien à la contrepartie du transfert de cette propriété et donc à un prix de vente.

A ce titre, il est comptabilisé sur le compte A775 « Produits des cessions d'éléments d'actif » et non pas sur le compte A752 « revenus des immeubles ».

Une opération de ce type a été recensée au cours de ce l'exercice 2019 pour un montant de 5,65 M€.

III) CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

III.1 Changement de méthode réalisées en situation nette

Pour l'exercice 2019, cela concerne exclusivement le changement de méthode relatif à la constitution de la provision pour CET explicité au 4.1.

bilan d'ouverture avant changement de méthode						
actif				passif		
	brut	amortissements	net			net
actif immobilisé	2 314 564 746 €	1 195 723 303 €	1 118 841 443 €	capitaux propres		430 201 432 €
stocks	32 419 357 €	- €	32 419 357 €	provisions pour risques et charges		64 214 942 €
créances	373 115 023 €	22 662 867 €	350 452 156 €	dettes		1 059 225 063 €
disponibilités	114 442 733 €	- €	114 442 733 €	comptes financiers créditeurs		63 407 263 €
comptes financiers débiteurs	893 010 €	- €	893 010 €			
TOTAL	2 835 434 870 €	1 218 386 170 €	1 617 048 700 €	TOTAL		1 617 048 700 €
bilan d'ouverture après changement de méthode						
actif				passif		
	brut	amortissements	net			net
actif immobilisé	2 314 564 772 €	1 195 721 406 €	1 118 843 366 €	capitaux propres		413 836 385 €
stocks	32 419 357 €	- €	32 419 357 €	provisions pour risques et charges		80 581 913 €
créances	373 115 023 €	22 662 867 €	350 452 156 €	dettes		1 059 225 063 €
disponibilités	114 442 733 €	- €	114 442 733 €	comptes financiers créditeurs		63 407 263 €
comptes financiers débiteurs	893 010 €	- €	893 010 €			
TOTAL	2 835 434 896 €	1 218 384 273 €	1 617 050 624 €	TOTAL		1 617 050 624 €

Détail impact financier du changement de méthode pour provision CET à l'ouverture (exprimé en €).

	Provision Initiale	CSN	Provision corrigée
PM	24 129 618,21	2 740 643,09	26 870 261,30
PNM	12 968 344,23	13 626 327,92	26 594 672,15

Les variations de l'actif apparaissant dans ce tableau ne découlent en rien du changement de méthode de la provision CET mais résultent de corrections d'erreurs entre l'état de l'actif du comptable et celui de l'ordonnateur.

III.2 Autres circonstances

- Néant.

IV) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Les HCL ont, par décision commune de l'ordonnateur et du comptable, procédé aux dernières écritures de clôture des comptes de l'exercice 2019 le 28 février 2020.

Un complément de dotation de l'ARS a été reçu post clôture par un arrêté de l'ARS en date du 20/03/2020 pour 5 822 249 € dont 2 000 000 € d'avance 2020 pour le financement des études médicales naturellement rattachés à l'exercice 2020

Mais ce complément comprenait également 3 822 249€ au titre de la restitution des crédits non consommés de l'ONDAM 2019 à l'issue de la campagne. Pour mémoire, l'an dernier ce montant s'élevait à 4 931 719 €

Par conséquent, ces crédits n'ont pas vocation par nature à être rattachés au résultat de l'exercice 2019, puisqu'il s'agit d'une aide exceptionnelle déléguée postérieurement à la clôture de l'exercice dont le fait générateur ne peut être mis en relation ni avec l'activité de l'établissement réalisée en 2019 ni avec le déficit de l'établissement (puisque le budget principal se clôture en excédent comptable).

Ces produits constituent un évènement post clôture et revêtent un caractère purement exceptionnel; par conséquent, ils seront comptabilisés au 772-2 « produits à la charge de l'assurance maladie sur exercice antérieur » sur le compte de résultat 2020

Les HCL ont été frappés comme tous les hôpitaux de France par l'épidémie de la COVID 2019 à compter du printemps 2020 mais cette crise n'a eu aucun impact sur l'exercice 2019.

V) PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), approuvé le 30 janvier 2020 et rendu exécutoire par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été établi sur la trajectoire d'atterrissage de clôture de l'exercice 2019 anticipée à l'issue du 1^{er} rapport infra annuel d'exécution de l'EPRD 2019 établi au 15 novembre sur les réalisations constatées au 30 septembre et sur les hypothèses provisoires de la campagne tarifaire nationale dans l'attente du vote définitif de la loi de finance sur la sécurité sociale pour 2020.

Sur cette base, le montant du résultat prévisionnel du budget principal a été arrêté à + 9.3 millions (excédent) et à + 42.7 millions d'euros (excédent) pour l'ensemble des budgets consolidés.

Toutefois, dans la mesure où la crise de la COVID 2019 est venue impacter profondément l'activité de l'établissement, il est certain que ce budget prévisionnel est désormais caduque. Une décision modificative sera présentée aux instances à l'automne pour réviser l'ensemble des objectifs budgétaires et financiers.

VI. EVOLUTIONS DU BILAN 2019

VI.1. Evolution du bilan : ACTIF

ACTIF	2019			2018	variation	
	BRUT	AMORT	NET		montant	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	128 661 280	96 152 764	32 508 517	31 961 087	547 430	1,7%
frais d'établissement						
concessions et droits similaires, brevets, licences	43 200 043	36 179 693	7 020 350	7 004 103	16 247	0,2%
autres immobilisations incorporelles	85 291 675	59 973 070	25 318 604	24 730 776	587 829	2,4%
immobilisation incorporelles en cours	169 563		169 563	226 209	-56 646	-25,0%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	2 242 094 856	1 149 880 185	1 092 214 671	1 084 981 885	7 232 787	0,7%
terrains	37 331 881	1 656 255	35 675 627	35 725 772	-50 145	-0,1%
constructions	1 606 833 776	719 615 693	887 218 083	904 199 398	-16 981 316	-1,9%
installations techniques, matériel	384 866 067	306 055 222	78 810 845	75 374 613	3 436 232	4,6%
autres immobilisations corporelles	159 965 737	122 063 792	37 901 945	35 031 335	2 870 610	8,2%
immobilisations corporelles en cours	52 607 480		52 607 480	34 649 530	17 957 949	51,8%
immobilisations reçues en affectation	489 915	489 222	693	1 237	-544	-44,0%
immobilisations affectées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:	1 993 344	0	1 993 344	1 898 471	94 874	5,0%
participations et créances rattachées	1 287 572		1 287 572	1 203 582	83 990	7,0%
autres titres immobilisés	92 736		92 736	92 736	0	0,0%
prêts	457 347		457 347	457 347	0	0,0%
autres	155 689		155 689	144 806	10 884	7,5%
TOTAL I	2 372 749 481	1 246 032 948	1 126 716 533	1 118 841 443	7 875 090	0,7%
STOCKS ET ENCOURS:	33 225 252	0	33 225 252	32 419 357	805 895	2,5%
autres approvisionnements	33 225 252	0	33 225 252	32 419 357	805 895	2,5%
CREANCES D'EXPLOITATION:	283 319 045	21 899 798	261 419 247	258 937 091	2 482 156	1,0%
hospitalisés et consultants	16 233 740	21 899 798	-5 666 058	-6 980 737	1 314 679	NS
caisse pivot	211 004 104		211 004 104	209 623 205	1 380 899	0,7%
autres tiers payants	46 800 575		46 800 575	44 843 002	1 957 573	4,4%
autres	9 280 625		9 280 625	11 451 620	-2 170 995	-19,0%
CREANCES DIVERSES	90 233 737		90 233 737	91 515 066	-1 281 329	-1,4%
DISPONIBILITES	169 841 698		169 841 698	114 442 733	55 398 964	48,4%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	216 976		216 976	480 043	-263 068	-54,8%
TOTAL II	576 836 707	21 899 798	554 936 909	497 794 291	57 142 619	11,5%
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS	451 128		451 128	411 071	40 057	9,7%
DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER	3 622 192		3 622 192	1 895	3 620 297	###
TOTAL GENERAL	2 953 659 508	1 267 932 746	1 685 726 762	1 617 048 700	68 678 062	4,25%

a - Evolution des immobilisations :

Des dépenses d'investissements ont été réalisées en 2019 à hauteur de 112M€ en progression par rapport aux réalisations des années précédentes.

En 2019 la comptabilité a enregistré des sorties d'actifs pour 54M€ correspondant à la cession d'immobilisations ou à la constatation de la mise au rebut d'éléments d'actif dans le cadre des chantiers de rénovation des groupements hospitaliers Est et Centre et de la mise à jour de l'inventaire immobilier.

Des mises en service d'immobilisations ont été comptabilisées à hauteur de 43M€.

Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2018	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	115 950 086	128 661 281
frais d'établissement		
concessions et droits similaires, brevets, licences	41 105 824	43 200 043
autres immobilisations incorporelles	74 618 053	85 291 674
immobilisation incorporelles en cours	226 209	169 563
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	2 196 716 189	2 242 094 856
terrains	37 359 476	37 331 882
constructions	1 576 883 369	1 606 833 776
installations techniques, matériel	386 065 255	384 866 067
autres immobilisations corporelles	161 268 644	159 965 737
immobilisations corporelles en cours	34 649 531	52 607 480
immobilisations reçues en affectation	489 915	489 915
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:	1 898 471	1 993 344
participations et créances rattachées	1 203 582	1 287 572
autres titres immobilisés	92 736	92 736
prêts	457 347	457 347
autres	144 806	155 689
TOTAL	2 314 564 746	2 372 749 481

L'annuité d'amortissement des immobilisations s'élève à 97M€ en augmentation de 4M€ par rapport à 2018.

Les sorties d'immobilisations par cession ou mise au rebut ont conduit à diminuer la valeur des amortissements cumulés au bilan de 47M€.

Tableau des amortissements

RUBRIQUES	Amortissements à la clôture de l'exercice 2018	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice 2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	83 988 999	13 322 182	1 158 417	96 152 763
frais d'établissement				
concessions et droits similaires, brevets, licences	34 101 721	2 731 524	653 552	36 179 694
autres immobilisations incorporelles	49 887 277	10 590 658	504 865	59 973 070
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	1 111 734 304	84 065 947	45 920 067	1 149 880 185
terrains	1 633 704	22 551		1 656 255
constructions	672 683 972	53 349 430	6 417 708	719 615 694
installations techniques, matériel	310 690 641	19 572 582	24 208 002	306 055 222
autres immobilisations corporelles	126 237 309	11 120 840	15 294 357	122 063 792
immobilisations reçues en affectation	488 678	544		489 222
TOTAL	1 195 723 303	97 388 129	47 078 484	1 246 032 948

L'ensemble des opérations comptabilisées en 2019 se traduit par une augmentation de la valeur brute des immobilisations de 58M€. La valeur nette des immobilisations, c'est à dire la valeur brute diminuée des amortissements cumulés, a augmenté de 8M€ confirmant que le taux d'obsolescence du parc immobilier de l'établissement est en baisse.

b - Evolution des comptes de stocks et encours :

La valeur comptable des stocks a augmenté de 2,5 % par rapport à 2018. Les stocks sont constitués à la fin de l'année 2019 de :

- produits stockés en pharmacie centrale pour 26,8M€
- produits stockés dans les établissements pour 6,4M€

c - Evolution des créances d'exploitation :

Le montant des créances brutes d'exploitation s'élève à la fin de l'exercice à 283M€ soit à un niveau stable par rapport à 2018.

La valeur des créances à l'encontre des hospitalisés et consultants qui représente 16M€ est restée stable par rapport à 2018. Ces créances sont constituées pour 14M€ de factures émises à l'encontre des patients et pour 2M€ de produits à recevoir sur des prestations pas encore facturées aux débiteurs. Les restes à recouvrer sur les hospitalisés, consultants et hébergés sont constitués pour 53 % par des titres émis au cours du dernier trimestre 2019 et de la période complémentaire.

La créance à l'encontre de la caisse pivot a augmenté de 1,4M€ par rapport à 2018 et représente 211M€ à la fin de l'exercice 2019. Cette créance est composée :

- pour 96M€ de titres émis à l'encontre de l'assurance maladie pour l'activité des mois d'octobre et novembre et pour des financements MIGAC de fin d'année;
- pour 115M€ de produits à recevoir sur des soins et séjours du mois de décembre ou des séjours à cheval sur deux exercices pas encore facturables.

Les créances à l'encontre des autres tiers payants (mutuelles et compagnies d'assurance, autres établissements de santé, autres AMO, ...) s'élèvent à 47M€

Ces créances se répartissent en :

- 6M€ à l'encontre d'autres établissements de santé
- 18M€ à l'encontre des mutuelles et de compagnies d'assurance ;
- 16M€ au titre de la facturation individuelle et détaillée des établissements de santé ;
- 7M€ à l'encontre d'autres tiers payants (RNR RNA AM en France ou EEE Suisse, départements, Etat).

Les créanciers autres (locataires, redevables d'escomptes...) sont redevables de 9M€ contre 11M€ fin 2018.

Les restes à recouvrer sur les émissions de l'exercice 2019 représentent 93,2 % de l'encours total des sommes restant à recouvrer sur créances d'exploitation :

COMPTE FINANCIER 2019

RESTES À RECOUVRER DES EXERCICES COURANTS ET ANTÉRIEURS

Exercices	Hospitalisés et consultants		Caisses de sécurité sociale		État		Départements		Autres tiers payant		Autres débiteurs	
	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres
N-10 et antérieurs	110 379,03	11	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	26 692,30	29
N-9	24 965,98	5	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	51 615,37	70
N-8	10 626,60	18	0,00	0	0,00	0	0,00	0	414,00	1	168 501,24	191
N-7	44 952,11	41	0,00	0	144,42	3	0,00	0	966,00	1	299 085,26	314
N-6	25 050,39	64	0,00	0	206,01	3	0,00	0	15 813,34	14	492 589,74	766
N-5	106 906,75	119	0,00	0	26 180,54	14	0,00	0	52 321,70	55	678 430,77	733
N-4	81 667,32	426	0,00	0	36 953,54	57	2 847,99	3	100 036,07	98	970 093,69	643
N-3	122 483,24	1513	0,00	0	33 568,78	75	1 470,00	1	795 648,55	544	2 171 419,44	1499
N-2	519 836,38	5182	10 122,50	11	85 328,26	74	2 413,19	2	250 970,19	242	691 409,82	388
N-1	2 129 906,10	31145	207 467,19	48	30 017,65	136	4 100,65	3	80 140,13	341	366 263,61	274
N	11 040 643,75	82608	112 485 650,14	105103	211 315,13	668	4 412 095,82	1787	18 538 839,03	84347	1 878 443,23	1116
Total	14 217 417,65	121132	112 703 239,83	105162	423 714,33	1030	4 422 927,65	1796	19 835 149,01	85643	7 794 544,47	6023
Dont frais de poursuites	4 638,82		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Les restes à recouvrer à l'encontre des caisses de sécurité sociale représentent 70,7 % de l'encours des restes sur créances d'exploitation.

A la fin de l'année 2019, le taux de recouvrement sur les créances d'exploitation (hors assurance maladie) est de 98,54 % sur les émissions de l'exercice précédent et de 83,47 % sur les émissions de l'année en cours.

Le montant des créances admises en non-valeur pour des motifs de disparition ou d'insolvabilité des débiteurs est de 5M€ en 2019.

d - Evolution des créances diverses :

Les créances diverses concernent les redevances d'activité libérale, les financements pour la mise à disposition de personnel ou de moyens au profit d'autres établissements de santé ou de GCS, les créances à l'encontre de l'administration fiscale et les financements de l'ANFH ou de la promotion industrielle.

L'encours du compte des créances diverses s'élève à 90M€.

Il est composé :

- pour 64M € de sommes restant à recouvrer ;
- pour 26M € de produits à recevoir qui concernent des prestations n'ayant pas encore fait l'objet de l'émission de titres de recette à l'encontre des redevables.

e - Evolution de la provision pour dépréciation des comptes de redevables :

La provision pour dépréciation des comptes de redevables est stable par rapport à l'année précédente à 22M€. Elle permet d'anticiper les risques d'irrécouvrabilité ou de contestation des créances.

f - Evolution du compte des disponibilités :

Les disponibilités sont constituées de l'encours du compte au Trésor et des fonds déposés par les patients et hébergés. Son montant, à la fin de l'exercice 2019, s'élève à 170M€.

L'amélioration continue des disponibilités depuis 2015 s'explique par un renforcement du fonds de roulement qui est passé de 92M€ à 255M€ tandis que le besoin en fonds de roulement s'est stabilisé sur la même période.

VI.2. Evolution du bilan : PASSIF

PASSIF		2019	2018	variation	var %age
CAPITAUX PROPRES	APPORTS :	228 632 470	226 512 579	2 119 891	0,94%
	RÉSERVES :	475 844 254	460 486 842	15 357 412	3,34%
	Excédents affectés à l'investissement	410 813 882	393 617 985	17 195 897	4,37%
	Réserve de trésorerie	62 254 167	62 254 167	0	0,00%
	réserve de compensation	2 776 205	4 614 690	-1 838 485	-39,84%
	REPORT À NOUVEAU :	-426 916 224	-416 181 525	-10 734 698	2,58%
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	36 303 066	20 987 761	15 315 305	72,97%
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	148 692 754	137 992 346	10 700 408	7,75%
	DROITS DE L'AFFECTANT	403 430	403 430	0	0,00%
	TOTAL I	462 959 749	430 201 432	32 758 317	7,61%
PROV R&C	PROVISIONS POUR RISQUES	11 472 849	20 800 703	-9 327 855	-44,84%
	PROVISIONS POUR CHARGES	69 897 688	43 414 238	26 483 450	61,00%
	TOTAL II	81 370 537	64 214 942	17 155 595	26,72%
DETTES	DETTES FINANCIÈRES :	832 372 944	842 448 517	-10 075 573	-1,20%
	Emprunts obligataires	92 000 000	97 000 000	-5 000 000	-5,15%
	Emprunts auprès des établissements de crédit	730 591 946	735 067 266	-4 475 319	-0,61%
	Emprunts et dettes financières divers	9 780 998	10 381 252	-600 254	-5,78%
	Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	
	DETTES D'EXPLOITATION :	212 658 532	190 991 553	21 666 979	11,34%
	Avances reçues	13 661 267	6 645 541	7 015 725	105,57%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 951 408	101 852 405	10 099 003	9,92%
	Dettes fiscales et sociales	87 045 857	82 493 606	4 552 251	5,52%
	DETTES DIVERSES :	80 135 615	81 363 588	-1 227 973	-1,51%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 534 930	2 136 470	1 398 460	65,46%
	Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	237 175	406 358	-169 183	-41,63%
	Autres	20 272 498	23 242 164	-2 969 667	-12,78%
Produits constatés d'avance	56 091 012	55 578 595	512 417	0,92%	
TOTAL III	1 125 167 091	1 114 803 658	10 363 433	0,93%	
CDR	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	16 229 386	7 828 669	8 400 717	107,31%
TOTAL GÉNÉRAL		1 685 726 762	1 617 048 700	68 678 062	4,25%

a - Evolution du compte des apports :

Les apports sont constitués par la dotation initiale de l'établissement lors de sa constitution, de compléments de dotation et des dons et legs reçus.

Les apports ont augmenté de 2M€ se répartissant en +1,5M€ au titre des dons et legs et +0,5M€ au titre des compléments de dotation versés par l'ARS pour le financement d'investissements non ciblés.

b - Evolution des réserves :

Les réserves sont les résultats excédentaires affectés définitivement aux capitaux propres.

Le compte des réserves affectées à l'investissement est constitué des résultats excédentaires affectés durablement et définitivement à l'investissement.

La réserve d'investissement a été dotée à hauteur de 17M€ par l'affectation du résultat excédentaire de 2018 de la DNA.

La réserve de compensation a été réduite de 1,8M€ par affectation des résultats déficitaires de 2018 des budgets annexes (USLD-section soins ; EHPAD-section soins et autres activités relevant de l'article L 312-1 du CASF).

c - Evolution du report à nouveau :

Le report à nouveau déficitaire est passé de 416M€ fin 2018 à 427M€ fin 2019.

Cette évolution du report à nouveau déficitaire résulte de plusieurs facteurs :

- diminution du report à nouveau déficitaire par affectation des résultats 2018 pour 6M€ ;
- augmentation du report à nouveau déficitaire en raison de l'évolution des normes relatives à la constitution de la provision pour CET qui ont contraint l'établissement à compléter cette provision par correction en situation nette de 16M€

d - Evolution du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'établissement (tous budgets confondus) est positif et s'élève à 36M€ en progression de 15M€ par rapport à celui de 2018.

e - Evolution des subventions d'investissement :

L'encours brut des subventions d'investissement s'établit à 173M€ fin 2019 contre 155M€ fin 2018. L'encours des subventions non reprises au compte de résultat est passé de 138M€ fin 2018 à 149M€ fin 2019.

L'établissement a perçu en 2019 des subventions d'équipement pour 19M€ essentiellement pour soutenir les travaux de rénovation des hôpitaux Edouard Herriot et Louis Pradel et de relocalisation de certaines activités de l'HIA Desgenettes sur HEH.

Le montant des reprises de subventions au compte de résultat s'est élevé à 8M€.

f - Evolution des provisions pour risques et charges :

	Montant au début de l'exercice (intègre les corrections du bilan d'ouverture)	dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	80 581 913	81 371 736	80 583 112	81 370 537
provisions pour litiges	1 250 000	251 199	1 251 199	250 000
autres provisions pour risques	14 010 307	11 222 849	14 010 307	11 222 849
Provisions pour charges de personnel liées aux CET				
<i>Personnel médical</i>	26 870 261	27 187 152	26 870 261	27 187 152
<i>Personnel non médical</i>	26 594 672	29 516 349	26 594 672	29 516 349
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	142 883	0	142 883	0
autres provisions pour charges	11 713 789	13 194 186	11 713 789	13 194 186

Les provisions ont globalement progressé de 17M€ par rapport à la clôture de l'exercice 2018 en raison de la mise en œuvre à compter de 2019 de nouvelles normes de constitution de la provision pour CET qui a induit une augmentation de 20 M€. La provision de 3M€ pour litiges avec les fournisseurs du pavillon H de HEH a été reprise en totalité.

g - Evolution des dettes financières :

	ANNEE 2019			BALANCE DE SORTIE
	BALANCE D'ENTREE	remboursements	souscriptions ou tirages	
Emprunts obligataires				
Emprunts obligataires remboursables in fine	54 900 000	10 200 000	47 300 000	92 000 000
Opérations sur capital non échu	42 100 000	49 800 000	7 700 000	-
Emprunts auprès établissements de crédit				
Emprunts en euros	735 067 266	49 475 319	45 000 000	730 591 946
Emprunts ass option tirage ligne trésor	-			-
Emprunts detts ass. conditions particulières				
Prêts des caisses d'assurance maladie	136 296	22 716		113 580
TOTAL	832 203 562	109 498 035	100 000 000	822 705 526

A la fin de l'année 2019 l'encours des emprunts dont l'établissement est débiteur s'élève à 823M€. Il se décompose en :

- 92M€ d'emprunts obligataires ;
- 731M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

L'encours de la dette en capital a diminué de 9M€ par l'effet du remboursement effectif de 69M€ et de la souscription de nouveaux emprunts pour 60M€.

La durée apparente de la dette (ratio de l'endettement par rapport à la CAF) est passée de 9 années de CAF fin 2016 à 6,6 années de CAF fin 2019 en raison de la progression de la CAF et de la baisse du niveau d'endettement.

La circulaire interministérielle N° DGOS/PF1/DGFIP/CL1 B/2012/269 du 6 juillet 2012 a imposé aux établissements publics de santé présentant un ratio d'indépendance financière supérieur à 50 % de procéder à la constatation par anticipation et par tranche annuelle, dans les tableaux de financement prévisionnels de l'EPRD et du PGFP, à l'amortissement linéaire des emprunts obligataires remboursables in fine. Chaque année, le compte 1631 « Emprunts obligataires remboursables in fine » était débité par le crédit du compte 1632 pour le montant de l'amortissement annuel linéaire de l'emprunt.

A compter de l'exercice 2020, le dispositif prudentiel n'est plus applicable. Le compte 1632 est supprimé du plan de comptes M21.

Afin d'anticiper cette suppression, les établissements publics de santé ont été tenus d'apurer le compte 1632 avant la clôture de l'exercice 2019, comme si le dispositif prudentiel n'avait jamais été appliqué. C'est la raison pour laquelle les montants relatés dans le tableau ci-dessus sont de 60M€ en remboursement d'emprunts obligataires et de 55M€ en souscription de ces mêmes emprunts alors que les flux réels sur les emprunts obligataires ont été de 20M€ de remboursements et de 15M€ de souscriptions.

h - Evolution des dettes d'exploitation :

Les dettes d'exploitation sont constituées d'avances reçues, de dettes auprès des fournisseurs et de dettes fiscales.

Les avances reçues proviennent pour l'essentiel du mécanisme de financement FIDES pour les actes et consultations externes où la caisse pivot verse à l'établissement une avance de trésorerie correspondant au montant des factures en instance de traitement chez les gestionnaires du régime obligatoire d'assurance maladie. Elles s'élèvent à 13,6M€ et sont en progression de 7M€ par rapport à 2018.

Les dettes envers les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 112M€ en hausse de 10M€ par rapport à l'année dernière. Ces dettes fournisseurs sont constituées de factures à régler pour 81M€ (74M€ fin 2018) et de charges à payer pour 31M€ (27M€ fin 2018) correspondant à des prestations reçues en 2019 pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues à la fin de l'exercice. Les sommes restant à payer aux fournisseurs portent sur des dépenses mandatées en novembre et en décembre qui sont payées à l'échéance d'un délai de 50 jours suivant la réception des factures.

En fin d'exercice l'encours des dettes fiscales et sociales est de 87M€. Il est constitué pour 54M€ de sommes restant à payer et pour 33M€ de charges rattachées à l'exercice 2019 mais payables sur les exercices suivants. Les sommes restant à payer correspondent aux cotisations sociales et à la taxe sur les salaires, liquidée sur les rémunérations du mois de décembre. Les charges rattachées comprennent notamment les primes de service à payer, l'indemnisation des CET ainsi que les charges sociales et impôts y afférent.

i - Evolution des dettes diverses :

Les dettes diverses comprennent les sommes restant dues sur les constructions d'immobilisations, les fonds déposés par les patients et hébergés, les produits constatés d'avance et les autres dettes.

Elles sont de 80M€ dont 56M€ de produits constatés d'avance, 16M€ de charges à payer (factures non parvenues sur des prestations reçues en 2019) et de 8M€ de dettes exigibles.

La comptabilisation de produits constatés d'avance a concerné en 2019

DOTATION MISSIONS D' INTERET GENERAL (MIG) MCO	25,5M€
DOTATION AIDES A LA CONTRACTUALISATION (AC) MCO	2,8M€
FINANCEMENT DE L'AMEMAGEMENT DE LA PLATEFORME AURAGEN	1,2M€
FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)	2,1M€
CONTRAT de RECHERCHE sur financements industriels ou académiques	24M€

Les dettes exigibles sont composées principalement de :

- 3,5M€ de dettes sur travaux immobiliers facturés à l'établissement en fin d'année ainsi que de retenues de garantie sur travaux (2M€ fin 2018) ;
- 3M€ de sommes à rembourser au titre des trop-perçus (excédents de versement) ;
- 2M€ de dettes diverses concernant des factures reçues en fin d'année.

j - Evolution des recettes à classer et à régulariser :

Les recettes à classer et à régulariser sont des sommes encaissées qui n'ont pas encore pu être imputées définitivement à la clôture de l'exercice comptable.

Il s'agit de versements à vérifier ou à ré imputer (3M€), de recettes perçues avant émission de titre (1M€) et de virements bancaires en cours d'imputation au 30 décembre (8M€) ou de recettes à classer (3M€).

En raison de problèmes informatiques survenus à la fin de l'année 2019 ayant empêché le traitement complet de flux d'encaissements reçus dans les derniers jours du mois de décembre, les comptes de dépenses à régulariser et de recettes à régulariser ont été affectés par ces opérations qu'il n'a pas été possible de déboucler sur 2019.

Ces écritures d'un montant de 3M€ ont gonflé les comptes de dépenses à régulariser et de recettes à régulariser sans conséquence sur le résultat et sur le besoin en fonds de roulement. Ces opérations ont été dénouées dès l'ouverture de la première journée de trésorerie de 2020.

VI.3. Synthèse du bilan 2019

Le fonds de roulement (255M€ fin 2019) a poursuivi l'amélioration engagée au cours des années précédentes (+32M€ en 2019 ; +25,2M€ en 2018 et +58,5M€ en 2017).

Les ressources stables ont progressé de 90M€ par rapport à 2018 tandis que les emplois stables constitués par la valeur brute des immobilisations ont augmenté de 58M€.

L'augmentation des ressources stables provient de la progression des capitaux propres (+33M€), de l'évolution des provisions pour risques (+17M€) et de l'accroissement des amortissements cumulés (+50M€) qui ont été plus forts que le recul de l'endettement (-10M€).

Le besoin en fonds de roulement a diminué de 24M€ en raison d'une progression de 29M€ du passif circulant (dettes fournisseurs et divers) tandis que l'actif circulant (stocks et créances) a augmenté de 5M€.

	2019	2018	variation
actif circulant	403 941 332,00 €	399 340 452,94 €	4 600 879,06 €
passif circulant	308 786 354,60 €	279 777 450,59 €	29 008 904,01 €
Besoin en Fonds de Roulement	95 154 977,40 €	119 563 002,35 €	- 24 408 024,95 €
emplois stables	2 379 876 475,70 €	2 321 651 683,82 €	58 224 791,88 €
ressources stables	2 635 358 057,96 €	2 545 404 035,59 €	89 954 022,37 €
Fonds de Roulement Net Global	255 481 582,26 €	223 752 351,77 €	31 729 230,49 €
Trésorerie nette	160 326 604,86 €	104 189 349,42 €	56 137 255,44 €

La progression du fonds de roulement (+32M€) conjuguée à une baisse du besoin en fonds de roulement (-24M€), a permis à l'établissement de conforter sa trésorerie de 56M€. La trésorerie nette (montant des disponibilités diminué des intérêts courus non échus des emprunts et de l'encours des fonds déposés par les patients) atteint fin 2019 le montant de 160M€.

VII. EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT 2019 (TOUS BUDGETS)

VII.1. Présentation générale

L'établissement suit ses activités à l'aide de 7 comptes de résultat (budgets) :

- Le budget principal H enregistre toutes les opérations relatives à l'activité de soin, de recherche et de formation médicale ;
- Le budget annexe A enregistre les opérations de gestion de la dotation non affectée ; (DNA)
- Le budget annexe B enregistre les opérations de gestion des unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- Le budget annexe C enregistre les opérations des écoles de formation ;
- Le budget annexe E enregistre les opérations de gestion des établissements hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Le budget annexe P enregistre les opérations de gestion de la lutte contre la toxicomanie (CSAPA) ;
- Le budget annexe G qui a été créé pour suivre les opérations concernant les fonctions et activités mentionnées aux I, II et III de l'article L. 6132-3 gérées par l'établissement support du groupement hospitalier de territoire.

Budget	2019			2018		
	charges	produits	résultat	charges	produits	résultat
H	1 910 687 077	1 933 417 142	22 730 065	1 796 620 748	1 801 962 125	5 341 376
A	6 775 034	22 849 637	16 074 603	8 511 870	25 725 248	17 213 378
B	27 657 499	26 610 896	-1 046 604	27 238 728	26 296 261	-942 467
C	12 651 659	12 173 031	-478 628	12 129 639	12 319 863	190 224
E	4 622 108	3 766 723	-855 385	4 394 527	3 798 125	-596 402
G	1 596 084	1 596 084	0	976 462	976 462	0
P	1 504 106	1 383 120	-120 986	1 470 802	1 252 453	-218 350
total	1 965 493 568	2 001 796 633	36 303 066	1 851 342 775	1 872 330 535	20 987 761

Le budget principal représente plus de 97% des charges et des produits de l'établissement. Son résultat en progression depuis plusieurs années est excédentaire pour la 3ème année consécutive et atteint 22,7M€.

Le budget annexe de la DNA dégage un résultat excédentaire de 16M€ dont une grande partie est imputable à des cessions d'immobilisations (7,8M€).

Le budget G destiné à suivre les opérations réalisées par le CHU de Lyon en sa qualité d'établissement support du groupement hospitalier de territoire Rhône Centre est clos en équilibre car les contributions dues par les membres du GHT couvrent les charges imputées sur ce budget.

Les résultats des autres budgets annexes sont tous déficitaires.

Le résultat consolidé de l'établissement (toutes activités confondues) est excédentaire de 36M€ en amélioration de 15M€ par rapport à celui de 2018 grâce à la forte progression du résultat sur le budget principal de l'établissement tandis que les autres budgets ont enregistré un recul de leur résultat 2018 par rapport à l'année précédente.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires:

- le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);
- le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);
- le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier;
- le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

Ces résultats intermédiaires font l'objet ci-après d'une analyse détaillée.

VII.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets)

	2019	2018	variation	var en %age
PRODUITS D'EXPLOITATION				
VENTE DE MARCHANDISES	66 456 811	72 079 886	-5 623 075	-7,80%
PRODUCTION VENDUE	75 992 228	72 488 771	3 503 457	4,83%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	3 336 068	2 999 366	336 702	11,23%
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 587 099 390	1 520 699 069	66 400 321	4,37%
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	55 600 791	54 764 109	836 682	1,53%
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	97 275 616	40 344 914	56 930 702	141,11%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 252 699	55 522 817	729 882	1,31%
TOTAL I	1 942 013 604	1 818 898 932	123 114 672	6,77%
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	368 907 389	343 888 675	25 018 714	7,28%
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-805 895	-641 021	-164 874	
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	76 010 243	72 684 620	3 325 623	4,58%
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	148 847 182	136 040 458	12 806 724	9,41%
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	98 705 645	96 910 626	1 795 019	1,85%
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	959 403	927 601	31 802	3,43%
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	715 307 416	704 901 646	10 405 770	1,48%
CHARGES SOCIALES	262 147 082	259 506 508	2 640 573	1,02%
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	97 387 710	93 215 254	4 172 456	4,48%
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	21 899 798	22 662 867	-763 069	-3,37%
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	76 707 283	29 117 603	47 589 681	163,44%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 546 088	21 853 238	3 692 850	16,90%
TOTAL II	1 891 619 344	1 781 068 074	110 551 270	6,21%
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 394 260	37 830 858	12 563 402	33,21%

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 50M€ sur l'exercice 2019. Il est en progression de 33% en raison d'une augmentation des produits d'exploitation (+6,77 % soit +123M€) plus forte que celle des charges d'exploitation (+6,21 % soit +111M€).

a) Les produits d'exploitations (tous budgets)

Leur augmentation tient principalement à une évolution favorable des produits de l'activité de +4,37% comparable à celle de 2018 (3,11%).

- Les ventes de marchandises sont en recul de 7,8% (-5,6M€) par rapport à 2018 et atteint son niveau le plus bas sur les 6 dernières années en raison de la baisse des produits de rétrocession de médicaments.
- La production vendue concerne les prestations de service assurées et facturées par l'établissement, les produits des activités annexes à l'activité hospitalière (chambres particulières, mise à disposition de personnel facturée, location de matériel). Elle a progressé de 3,5M€ en raison d'une augmentation de 12,5 % des prestations de service facturées et d'une progression de 13 % des produits des services facturés aux patients et à leurs accompagnants.
- Les produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 1587M€ dont 1556M€ sur le budget principal et enregistrent une progression de 66M€ comparés à 2018. Ils se décomposent en :

	produits de l'activité hospitalière budget principal			
	2019	2018	variation	var %age
produits à la charge de l'assurance maladie	1 414 808 830	1 348 950 733	65 858 097	4,88%
produits à la charge des patients et des org complém	90 746 536	91 736 982	-990 445	-1,08%
soins aux patients étrangers non ass soc en France	25 296 321	25 782 224	-485 903	-1,88%
prestations au profit de malades d'autres établissements	25 530 767	23 136 345	2 394 422	10,35%
Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	-	931 776	-931 776	-100,00%

L'augmentation de 66M€ des produits à la charge de l'assurance maladie résulte d'une progression de 60M€ des produits de l'hospitalisation et de 4M€ des produits faisant l'objet d'une tarification spécifique et du financement par l'assurance maladie de la participation au titre des détenus pour 2M€.

Les produits de l'hospitalisation ont augmenté de 60M€ (+4,82%) sous l'effet de l'augmentation de 19M€ (+2,4%) sur les produits de la tarification des séjours et de 24M€ (+22,55%) sur les médicaments facturés en sus des séjours.

Les produits de l'activité hospitalière facturés aux patients et aux régimes complémentaires ont diminué de 1M€ (-1,08 %). La facturation de prestations au profit de malades d'autres établissements poursuit la progression entamée les années précédentes de 2,4M€ (+10,35%) principalement en raison du développement de la facturation des actes de laboratoire qui a progressé de 12,8 % en 2019 et qui a doublé depuis 2015.

- Les subventions de fonctionnement qui concernent principalement le financement des projets de recherche clinique sont stables par rapport à 2018.
- Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions correspondent à des opérations de reprises de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation des actifs circulants devenues sans objet ou à des ajustements annuels. Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions de provisions constituent un produit de 97M€ qui est contrebalancé par une charge pour dotation aux provisions et aux amortissements de 195M€ ce qui se traduit par une charge nette de 99M€ qui représente la charge annuelle d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Les autres produits de gestion courante sont stables par rapport à 2018.

b) Les charges d'exploitations (tous budgets):

Elles augmentent de 111M€ (soit +6,21%) en raison de l'évolution des achats d'approvisionnements, des dépenses de rémunération, des dotations aux amortissements et provisions ainsi que des achats de services extérieurs.

- La progression des dépenses sur achats stockés de 25M€ résulte de l'augmentation des achats de produits pharmaceutiques à usage médical (+19M€ soit +9,2%) et de fournitures à usage médical (+8M€ soit +5,89%) qui a été compensée par l'augmentation des rabais, remises et ristournes obtenus sur les achats stockés (+2M€).
- Les achats de services extérieurs ont atteint 149M€ en 2019 et sont en augmentation de 13M€ par rapport à 2018. Les principales évolutions concernent :
 - le recours à du personnel extérieur +4M€ ;
 - les coûts de transport : +3M€ ;
 - les prestations de service à caractère non médical nettoyage, blanchisserie, informatique) +2,5M€ ;
 - les frais études et de recherche +1M€.
- La masse salariale, qui comprend les rémunérations, les cotisations sociales et la taxe sur les salaires, a progressé de 1,4% en 2019.
Les dépenses de personnel (hors charges sociales et fiscales) ont augmenté de 1,48% contre 1,91 % en 2018 et se répartissent de la manière suivante :

montant en K€ (net des mises à dispositions facturées)	2019	2018	variation	
			montant	%age
rémunération du personnel non médical	527 038	519 255	7 783	1,50%
rémunération du personnel médical	182 538	178 750	3 788	2,12%
sous-total	709 576	698 005	11 571	1,66%
autres charges de personnel	5 731	6 897	- 1 166	-16,91%
total	715 307	704 902	10 405	1,48%

- La charge de dotation aux amortissements des immobilisations est de 97M€ en 2019 contre 94M€ en 2018. Elle est plus élevée en raison d'un rajeunissement du parc immobilier résultant des investissements réalisés ces dernières années et de la révision à la baisse de certaines durées d'amortissement.
- La charge nette de dotation aux provisions pour risques et pour dépréciation des créances s'élève à 1M€ alors que les provisions pour risques et pour dépréciation des créances ont augmenté de 17M€. Cet écart se justifie par le fait que l'ajustement de la provision pour CET résultant d'un changement de méthode comptable a été réalisé par correction en situation nette sans impact sur le résultat de l'exercice.

VII.3. Le résultat financier (tous budgets)

	2019	2018	variation	var %age
PRODUITS FINANCIERS	1 775 980	1 296 530	479 451	36,98%
CHARGES FINANCIERES	26 665 881	27 631 612	-965 731	-3,50%
RESULTAT FINANCIER	-24 889 901	-26 335 082	1 445 181	5,49%

Les charges financières ont poursuivi leur baisse en 2019 comme les années précédentes en raison de la baisse de la charge d'intérêts sur les emprunts qui résulte de la baisse du niveau d'endettement et de l'évolution favorable de sa structure. Le ratio du poids des frais financiers sur la marge brute évolue favorablement depuis plusieurs années passant de 20,8 % en 2017 à 18,7 % en 2018 puis 17,4 % en 2019.

Les produits financiers sont en progression. Ils proviennent des escomptes de règlement obtenus par l'établissement auprès de ses fournisseurs et des intérêts perçus sur les titres de créance négociables émis par l'établissement.

Le résultat financier est structurellement déficitaire car les établissements publics de santé n'ont pas vocation à réaliser des placements financiers et à en tirer des revenus compensant l'annuité en intérêts de la dette.

VII.4. Le résultat courant (tous budgets)

	2019	2018	variation
Résultat d'exploitation	50 394 260	37 830 858	12 563 402
Résultat financier	-24 889 901	-26 335 082	1 445 181
Résultat courant	25 504 359	11 495 775	14 008 583

Le résultat courant est un indicateur de l'efficacité de la gestion de l'établissement.

Pour la 4ème année consécutive le résultat d'exploitation s'avère supérieur au résultat financier, ce qui lui permet de dégager un résultat courant excédentaire en nette progression par rapport à 2018.

VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets)

	2019	2018	variation	var %age
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	20 356 120	20 212 835	143 286	0,71%
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	15 570 141	13 601 792	1 968 349	14,47%
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	16 111 624	14 409 067	1 702 557	11,82%
REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES	5 969 163	3 911 380	2 057 784	52,61%
TOTAL I	58 007 049	52 135 074	5 871 976	11,26%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	19 464 029	17 837 930	1 626 099	9,12%
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	16 572 517	13 418 021	3 154 496	23,51%
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	6 508 543	8 722 125	-2 213 582	-25,38%
DOT AUX AMORT ET DEPREC EXCEPTIONNELS	4 663 253	2 665 011	1 998 242	74,98%
TOTAL II	47 208 342	42 643 088	4 565 254	10,71%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 798 707	9 491 986	1 306 721	13,77%

a) Les produits exceptionnels (tous budgets)

Les produits exceptionnels de gestion sur exercice courant concernent les libéralités reçues, les dégrèvements d'impôts et d'autres produits exceptionnels (opérations réalisées avec le GCS LCU). Ils sont stables par rapport à 2018.

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs augmentent de 2M€ en raison de la progression des facturations de soins sur exercice clos et des réémissions de titres annulés sur exercices antérieurs.

Les produits sur opérations en capital se sont élevés à 16M€ contre 14M€ l'année précédente. Ils se répartissent pour 8M€ en produits de cession d'actif (10M€ en 2018) et en 8M€ de reprise de subvention d'investissement au compte de résultat (4M€ en 2018). La progression des reprises de subventions au compte de résultat correspond à la mise en service des équipements réalisés dans les hôpitaux Edouard Herriot et Louis Pradel qui a déclenché l'amortissement de ces immobilisations et corrélativement la reprise au compte de résultat des subventions affectées à leur financement.

Les reprises sur dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2019 pour 6M€ concernent des opérations d'ajustement des provisions pour contrôles T2A et de la provision pour litige Cristalnet. Elles sont à rapprocher des dotations aux comptes de dotation aux provisions exceptionnelles présentées infra.

b) Les charges exceptionnelles (tous budgets):

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ont augmenté de 1,6M€ principalement en raison du paiement d'une indemnité dans le cadre d'un litige sur travaux. Les autres charges exceptionnelles concernent les opérations réalisées avec le GCS LCU.

Les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs ont progressé de 3M€ principalement en raison de l'augmentation des réémissions de mandats sur exercices clos (+2M€) et des annulations de titres sur exercices antérieurs (+1M€).

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital sont dues à des opérations de cession immobilière et à une actualisation de l'inventaire immobilier qui se sont traduites par la sortie d'éléments d'actif pour une valeur nette comptable de 6,5M€.

Les dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2019 pour 5M€ constituent la contrepartie des opérations de reprises effectuées à hauteur de 6M€ dans le cadre des travaux d'ajustement annuel des provisions. Les provisions pour dépréciations exceptionnelles ont globalement diminué de 1M€ en 2019 en raison de l'extinction progressive du litige Cristalnet et de la réévaluation du risque sur les contrôles T2A effectués par la CPAM.

VII.6 La capacité d'autofinancement (tous budgets)

		2019	2018	variation	
Formation de la CAF	Excédent brut d'exploitation	118 406 823	111 851 318	6 555 505	5,9%
	+ Autres produits d'exploitation	56 252 699	55 522 816	729 883	1,3%
	- Autres charges d'exploitation	25 546 088	19 989 362	5 556 726	21,8%
	+ Produits financiers (sauf reprises)	1 775 980	1 296 529	479 451	27,0%
	- Charges financières (sauf dotations)	26 611 078	27 591 809	-980 731	-3,7%
	+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	35 926 262	28 911 520	7 014 742	19,5%
	- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	36 036 546	31 255 951	4 780 595	13,3%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		124 168 052	118 745 062	5 422 990	4,6%
Affectation de la CAF	- Dotations aux amortissements et aux provisions	200 712 847	147 700 537	53 012 310	26,4%
	- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	6 508 543	8 722 125	-2 213 582	-34,0%
	+ Reprises sur amortissements et provisions	103 244 780	44 256 293	58 988 487	57,1%
	+ Quote-part des subventions virées au compte de résultat	8 101 151	4 444 428	3 656 723	45,1%
	+ Produits des cessions d'éléments d'actif	8 010 473	9 964 638	-1 954 165	-24,4%
	Résultat de l'exercice	36 303 066	20 987 760	15 315 306	73,0%

La CAF qui est la différence des produits encaissables et des charges décaissables continue la progression entamée les années précédentes : +4,6 % en 2019 ; +14,45% en 2018 ; +11,19 % en 2017 et +2,3 % en 2016. La capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (60M€). Elle permet de couvrir 72,1% des besoins du tableau de financement.

EMPLOIS	2019	2018	RESSOURCES	2019	2018
			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	124 168 052	118 745 063
Titre I - Remboursement des dettes financières hors CLTR	59 865 916	56 327 783	Titre I - Emprunts souscrits hors CLTR	50 264 591	40 044 753
Titre II - Immobilisations	112 239 550	107 768 131	Titre II - Dotations et subventions	20 921 450	10 996 768
- Immobilisations incorporelles	12 543 347	11 944 748	- Apports	2 119 891	185 116
- Constructions sur sol propre	465 761	460 630	- Subventions d'équipement reçues	18 801 559	10 811 652
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	24 114 867	19 712 202	Titre III - Autres ressources	8 585 477	10 824 091
- Autres immobilisations corporelles	14 072 065	14 332 972	- Autres immobilisations financières		
- Immobilisations en cours	61 043 511	61 317 580	- Cessions d'immobilisations	8 010 473	9 964 638
Titre III : Autres emplois	104 874	25 884	- Autres(dont diminution de la créance de l'art 58)	575 004	859 453
- Participations et créances rattachées à des participations	93 990	15 000			
- Autres immobilisations financières	10 884	10 884			
TOTAL DES EMPLOIS	172 210 340	164 121 797	TOTAL DES RESSOURCES	203 939 570	180 610 675
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	31 729 230	16 488 878			

Comme les ressources du tableau de financement (CAF, subventions reçues, emprunts souscrits et cessions) sont supérieures aux emplois du tableau de financement (acquisition d'immobilisations et remboursement de la dette en capital), l'établissement peut renforcer son fonds de roulement de 32M€. L'augmentation du fonds de roulement conjuguée à la baisse du besoin en fonds de roulement de 24M€ permet d'améliorer la trésorerie nette de 56M€.

Tome 2

BILAN DES RESULTATS FINANCIERS

I. INTRODUCTION

Les Hospices Civils de Lyon ont réussi à conserver leur équilibre financier en 2019 pour la troisième année consécutive. Ce résultat est le fruit des efforts pluriannuels et du nouveau modèle de performance engagé dans le cadre du projet d'Établissement PULSATIONS 2023 pour « faire référence sur nos missions, faire équipe avec nos patients et faire face dans nos organisations » afin de répondre aux nouveaux enjeux de transformation du système de santé et délivrer, dans le 2^{ème} CHU de France, « une médecine humaine et d'excellence, pour chacun, tout au long de sa vie ».

Le budget principal (budget H) est excédentaire pour la 3^{ème} fois depuis plus de 10 ans avec 22.7 M€ soit 1.1% (pour un excédent de 5.3 M€ en 2018 soit 0.3%). Le résultat consolidé tous budgets confondus est excédentaire de 36.3 M€ (pour 21 M€ en 2018), sa variation annuelle étant particulièrement sensible aux cessions d'actifs réalisées sur l'exercice sur le domaine patrimonial privé des HCL (budget DNA). Les budgets médico-sociaux restent structurellement déficitaires.

Comptes de Résultat	Montant du résultat 2019
Budget principal (H)	22 730 065,26
Dotation Non Affectée (A)	16 074 603,02
USLD (B)	-1 046 603,50
<i>Section Hébergement</i>	-6 641,45
<i>Section Dépendance</i>	-255 907,14
<i>Section Soins</i>	-784 054,91
EHPAD (E)	-855 384,86
<i>Section Hébergement</i>	-221 110,00
<i>Section Dépendance</i>	-115 095,79
<i>Section Soins</i>	-519 179,07
CSAPA - addictologie (P)	-120 985,83
Ecoles et instituts de formation (C)	-478 628,44

La capacité d'autofinancement (CAF) des HCL s'élève à 124 M€ (119 M€ en 2018) soit 6.1% des produits. La capacité d'autofinancement nette du remboursement de la dette s'élève à 54 M€ soit 2.6% des produits, chiffre inférieur à la CAF structurelle en raison du remboursement intégral in fine du capital d'un emprunt obligataire souscrit il y a 10 ans sur l'exercice 2019.

Le taux de marge brute (hors aides) des HCL s'élève à 7,2% (7.1% en 2018), conformément à l'objectif de redressement du Contrat de Retour à l'Équilibre Financier (CREF) dont l'exercice 2019 constitue la dernière année d'exécution.

Le taux d'endettement des HCL s'élève à 40.3% des produits (contre 43.5% en 2018), conformément à l'objectif de réduction du CREF, avec une charge annuelle de la dette de 4.7% (exceptionnellement plus élevée que 2018 en raison du remboursement du capital de la dette d'un emprunt obligataire précité) qui reste inférieure au taux de déséquilibre fixé par le COPERMO (5%) et une durée apparente de la dette en réduction : 6.6 ans (au lieu de 7 années en 2018). Le taux d'indépendance financière s'élève à 61.9% (contre 63.8% en 2018).

Le compte financier 2019 est certifié sans réserve pour la 4^{ème} année consécutive par le commissaire aux comptes des HCL (Cabinet DELOITTE).

Les HCL bénéficient d'une excellente notation financière attribuée par MOODY'S en septembre 2019 :

- Note à long terme : A1
- Note à court terme : Prime-1
- Perspective : Stable

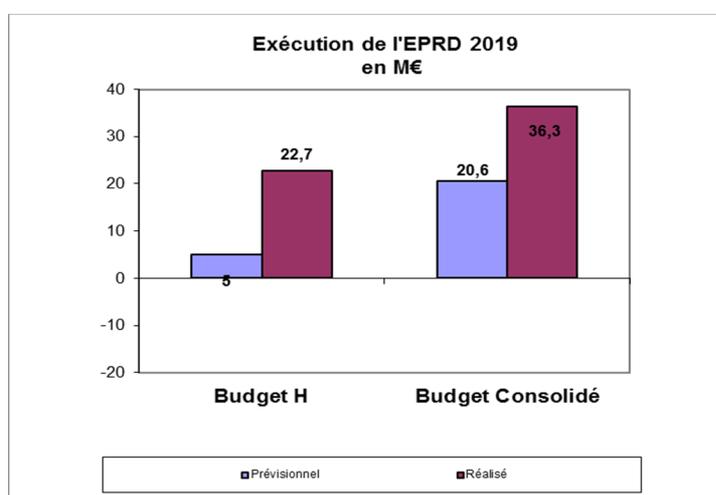
Les HCL ont signé avec l'ARS en 2013 un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) dont les effets ont été prolongés par avenant en 2016 jusqu'en 2019. L'exercice 2019 est le dernier exercice réalisé dans le cadre de l'exécution de ce CREF. En contrepartie des efforts de redressement budgétaire, les HCL bénéficient d'un accompagnement financier régional par l'ARS à hauteur de 5.7 M€ par an. Les HCL sont sortis du dispositif CREF à l'échéance de l'exercice 2019, en accord avec l'ARS. La révision du PGFP 2020-2029 approuvé par l'ARS traduit cette nouvelle dynamique à long terme. La poursuite de l'accompagnement financier de l'ARS a été contractualisée dans la révision du CPOM pour soutenir les projets de PULSATIONS 2023 et les mesures de transformation du système de santé Ma Santé 2022 sur le territoire de santé.

Les objectifs financiers fixés pour 2019 à l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS ont été atteints et même dépassés malgré l'effet de la contrainte réglementaire et tarifaire externe et un niveau d'activité inférieur aux prévisions initiales de l'établissement, l'impact financier sur les recettes T2A ayant été partiellement compensé par le dégel intégral des réserves prudentielles constituées au niveau national.

L'année 2019 s'est notamment traduite par des opérations d'envergure territoriale avec notamment l'ouverture H24 et 7/7J des urgences de l'Hôpital de la Croix Rousse au Groupement Nord en novembre et le déploiement de l'activité de recours exceptionnel des CAR-T-CELLS sur le Groupement Sud.

Malgré la contrainte financière nationale traduite par l'ONDAM, la situation financière globale des HCL s'est améliorée.

Ce bon résultat en 2019 permet de consolider le retour à l'équilibre atteint dès 2016 mais doit encore être pérennisé dans la durée dans le cadre du PGFP 2020-2029, afin de soutenir les mesures du Projet d'établissement PULSATION 2023 et d'accompagner les mutations de la nouvelle stratégie nationale de transformation du système de santé Ma Santé 2022.



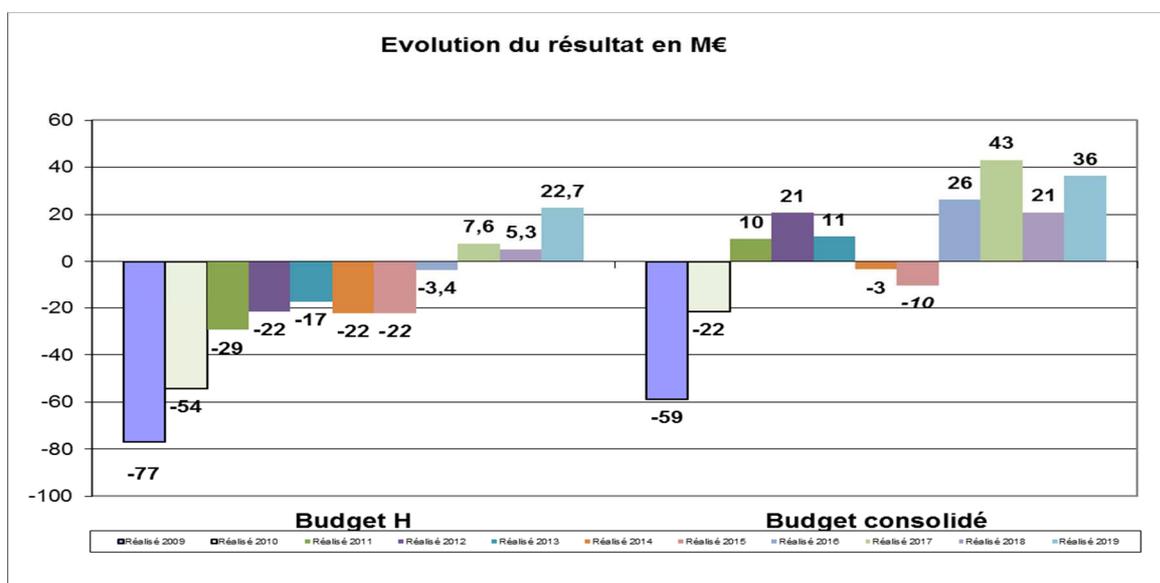
II. L'EXCEDENT COMPTABLE ATTEINT EN 2019 POUR LA TROISIEME ANNEE CONSECUTIVE CONFIRME LA MAITRISE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES HCL DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT.

Les HCL ont stabilisé leur situation budgétaire excédentaire en 2019, pour la troisième année consécutive, après 10 années d'efforts continus et intensifs de redressement financier. La contrainte financière externe liée au plan national d'économie de l'ONDAM et aux mesures réglementaires a été absorbée grâce à la mise en œuvre d'un plan d'efficience faisant la juste part entre les efforts d'économies et le soutien au développement des recettes, grâce au levier des « dossiers activités nouvelles ».

Toutefois, le ministère a intégralement compensé la sur-contrainte tarifaire imposée au cours de la campagne 2019 en dégelant en fin d'année l'intégralité des crédits mis en réserve prudentielle en fonction de l'évolution de l'activité des établissements de santé, soit 6 M€ sur les tarifs des GHS et sur les dotations annuelles de financement (DAF) (0.7%). Il n'en demeure pas moins que les tarifs n'ont augmenté que de 0.2% en 2019 avant coefficient prudentiel, minorant ainsi les recettes T2A des HCL au regard de l'effet prix de l'inflation de +1% sur les dépenses, contraignant l'établissement à devoir augmenter significativement son activité pour rééquilibrer le financement de ses charges par des recettes nouvelles en volume.

Entre 2008 et 2019, le déficit du budget principal a été intégralement absorbé, pour atteindre un excédent de 22.7 M€ (contre un déficit de -94 M€ en 2008), soit un redressement spectaculaire de 116 M€ sur 10 ans. Après avoir été stabilisé pendant 4 ans entre 2012 et 2015 aux alentours de 21 M€ en moyenne, le résultat comptable du budget principal hospitalier est équilibré pour la 4^{ème} année consécutive : après un déficit de -3.4 M€ en 2016 (soit -0.2%), le résultat 2017 s'est avéré excédentaire de 7.6 M€ (soit +0.4%) et de 5.3 M€ en 2018 (soit +0.3%). L'excédent atteint en 2019 représente 1.1% des produits d'exploitation.

Le compte de résultat consolidé tous budgets confondus est clôturé en excédent (36 M€), en augmentation significative par rapport à 2018 (21 M€) malgré des cessions d'actifs en légère baisse entre 2018 et 2019 (pour près de 9 M€ nets en 2018 contre 8 M€ en 2019).



Dans le cadre de l'ONDAM 2019, les établissements de santé ont été contraints de réaliser plus de 1 Mds d'euro d'économies sur les dépenses d'assurance maladie via le virage ambulatoire, les économies sur les achats, la maîtrise des prescriptions hospitalières et de la masse salariale hospitalière.

Dans ce contexte, l'établissement a été confronté comme les années précédentes à une contrainte externe très élevée, conduisant à un effet de ciseaux négatif sur la soutenabilité du cycle d'exploitation :

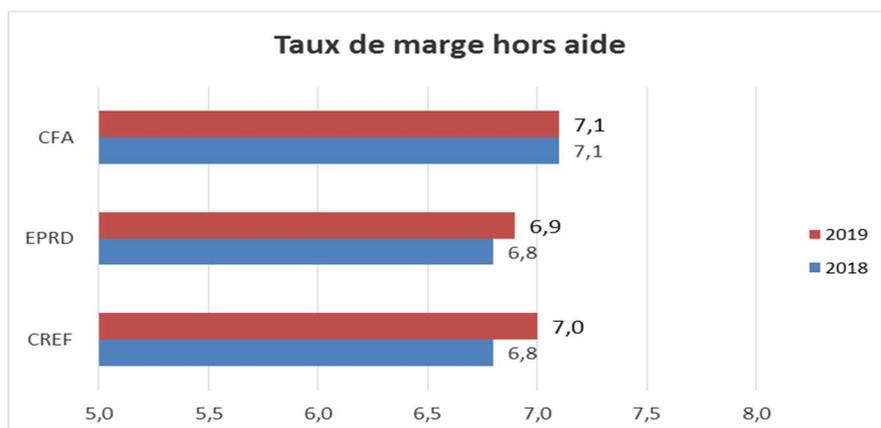
- la pression sur les recettes récurrentes versées par l'assurance maladie s'est amoindrie : cela s'est notamment traduit par une hausse mesurée des tarifs de +0.2% et une pression moins élevée que par le passé sur le niveau de reconduction des dotations MIGAC-DAF-FIR (revalorisation significative de la dotation socle des MERRI mais diminution significative de la dotation MERRI AHN et de la dotation MIG SMUR). La sous-exécution nationale de l'enveloppe « activité » de l'ONDAM s'est aussi traduite par une restitution intégrale des réserves prudentielles qui avaient été gelées en cours d'exécution (0.7%).

- la pression à la hausse tendancielle des charges de fonctionnement, de l'ordre de +1% en effet prix, notamment sur la masse salariale, liée aux mesures réglementaires (protocole PPCR...), au glissement-vieillesse-technicité (GVT) toujours positif, et à la hausse du numerus clausus sur le nombre d'internes et étudiants en médecine rattachés aux HCL.

Face à ce risque de compression du résultat et de la marge d'exploitation courante (effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses tendanciellées), l'établissement a poursuivi ses efforts afin de compenser les effets de la contrainte financière externe et d'atteindre l'objectif cible de 7% de marge brute hors aide contractualisé dans le CREF et dans le PGFP exécutoire. Au final, l'amélioration obtenue s'avère en ligne avec les objectifs. Le plan d'efficience a été mis en œuvre ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS et ceux du CREF.

Par ailleurs, la politique de développement volontariste des activités nouvelles a porté ses fruits : ce soutien institutionnel a permis d'atteindre un niveau de recettes d'activité plus dynamique que prévu initialement au budget et de compenser certaines pertes et notamment l'impact de la hausse de l'absentéisme non médical. En outre, des efforts d'optimisation des prix dans le cadre de la politique « achats » et de la gestion de la dette et de la trésorerie ont permis de réduire les charges et d'optimiser les recettes diverses.

La conjugaison de tous ces efforts a permis de sécuriser l'équilibre budgétaire (atterrissage en excédent structurel de gestion de 10 M€ hors produits et charges exceptionnelles) et d'atteindre l'objectif de marge brute non aidée qui avait été fixé à l'EPRD, avec un léger bonus.

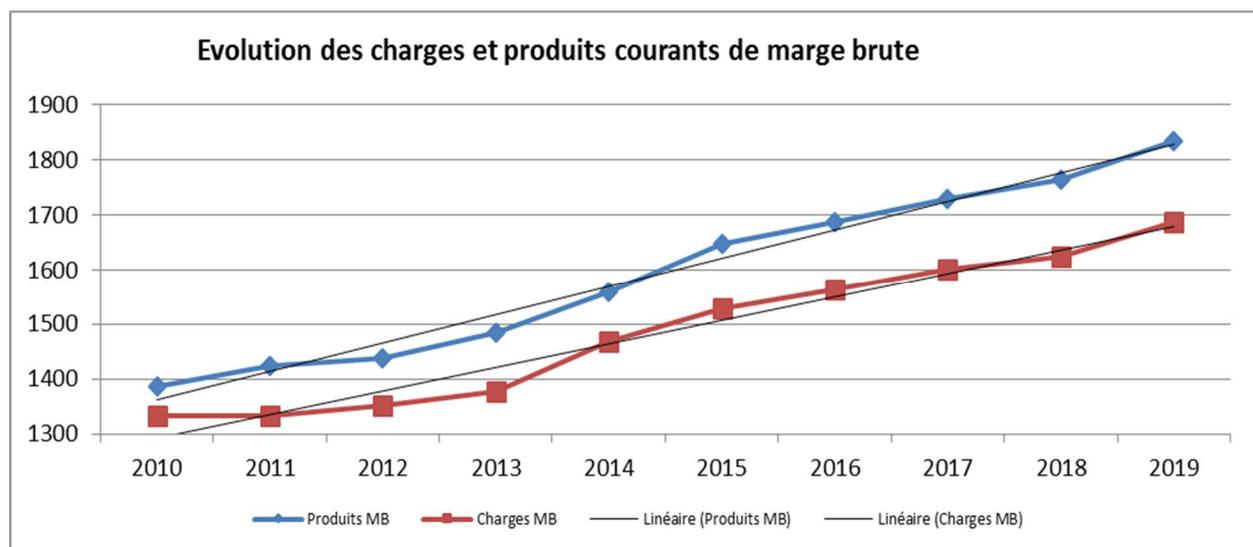


II.1 Budget principal : maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité

Après une chute de près de 40 M€ des aides à la contractualisation (AC) en 2 ans, les aides financières ont été stabilisées dans le cadre des engagements contractuels du CREF reconduit en 2019 à un niveau historiquement bas : 16 M€ d'aides (en stabilité depuis 2016).

Il convient de noter que les HCL ont bénéficié comme l'ensemble des établissements de santé de la restitution intégrale des crédits non consommés de l'ONDAM hospitalier ; ces crédits ayant été délégués postérieurement à la clôture des comptes 2019, le produit a été comptabilisé en recette sur exercice antérieur dans le compte de résultat 2020 pour 3.6M€ avec l'accord du commissaire aux comptes.

En 2019, la dynamique d'évolution des produits de fonctionnement courant (+3.9%) a été légèrement supérieure à celle des charges de fonctionnement courant (+3.8%), concourant à la hausse du montant de la marge brute d'exploitation mais à une stabilité du taux (hors aides) : 7.1% en 2018 contre 6.54% en 2017 et à une progression de 10% entre 2018 et 2017 du montant de la marge brute.



a) Le développement des produits d'exploitation du budget principal

En analyse brute, la dynamique générale des produits (+3.9%) est légèrement supérieure au taux de progression des dépenses (+3.8%), ce qui explique que la progression du résultat comptable du budget principal (l'excédent est passé de 5.3 M€ en 2018 à 22.7 M€ en 2019) soit plus importante que la progression de la marge brute entre 2018 et 2019 (passée de 124 M€ à 131 M€ hors aides et de 140 M€ à 147 M€ avec aides) : le résultat comptable s'est amélioré de 17.4 M€ alors que la marge brute a progressé de 7 M€. De même la capacité d'autofinancement du budget principal est passée de 111 M€ à 116 M€ soit une progression annuelle très proche de celle de la marge brute.

Cette différence d'évolution apparente cache divers phénomènes liés d'une part aux référentiels comptables et d'autre part aux événements imputables à la gestion de l'établissement :

- Événements exceptionnels touchant les charges et produits non comptabilisés dans la marge et pour certains neutralisés dans la CAF : annulations et réémission de titres et mandats sur exercices antérieurs, litiges exceptionnels et provisions pour risques et contentieux... ;
- Finalisation des travaux de fiabilisation de l'actif impactant les charges d'amortissement non comptabilisées dans la marge mais neutralisés dans la CAF : mise en place de l'amortissement prorata temporis sur les immobilisations amortissables et les subventions directement affectées à leur financement ;
- Gestion active de la dette et de la trésorerie permettant d'optimiser les produits financiers et de réduire les charges financières, opérations non comptabilisées dans la marge.

Les produits de la marge brute d'exploitation ont progressé de 3.9% en 2019 hors aides. Cette progression traduit la poursuite d'une stratégie d'encouragement au développement des activités engagées depuis 4 ans afin de favoriser une croissance des recettes compatible avec celle des charges dont la progression est quasi similaire, contribuant à la stabilisation de la marge brute, en valeur relative (taux de marge) et à sa progression en valeur absolue (montant).

- ✚ **Les dotations forfaitaires** ont connu une augmentation significative (+10.1 M€ soit +3.4%) malgré des baisses et des hausses ciblées sur certaines activités : revalorisation de +4.8 M€ de la dotation socle des MERRI, diminution de -700 k€ de la dotation MERRI des AHN, diminution de -800 K€ de la dotation MIG des SMUR. Une autre partie de l'augmentation est faciale et correspond à des changements de périmètre à travers notamment la création de la dotation IFAQ par reprise sur les tarifs des GHS à hauteur de 3.2 M€. Nonobstant cette part de progression artificielle, l'augmentation « nette » des dotations forfaitaires traduit une certaine rupture de série par rapport à la tendance historique à la décroissance en euros des dotations forfaitaires notifiées aux HCL depuis plus de 10 ans.

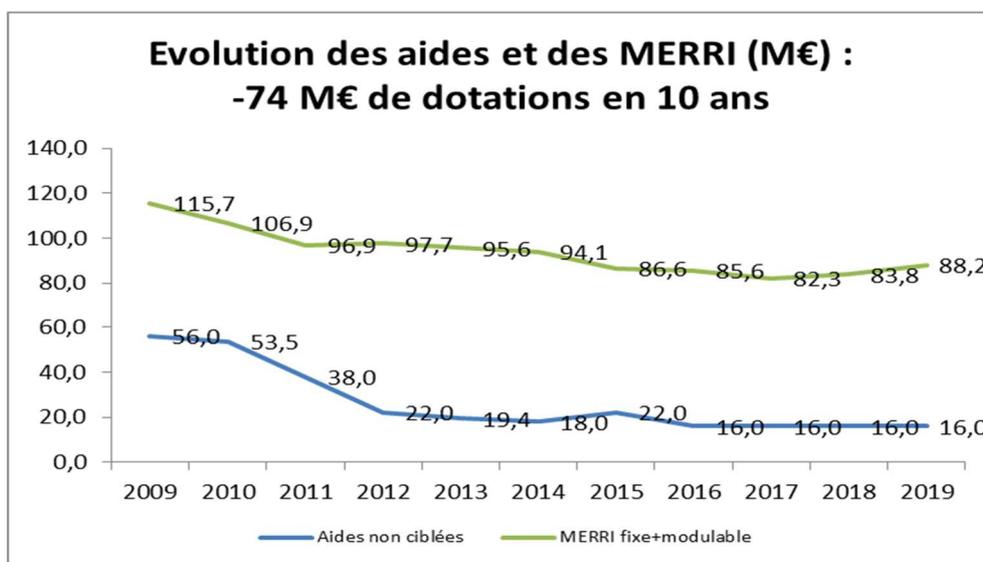
Sur la dotation MERRI destinée au financement des études médicales : cette dotation indexée sur l'évolution du nombre d'internes et étudiants est en forte stabilité entre 2019 et 2018; Il convient toutefois de rappeler que le financement forfaitaire et dégressif selon l'ancienneté des internes conduit naturellement à une érosion du financement MERRI relativement aux charges supportées, avec un transfert de financement de cette mission d'enseignement de formation médicale appliquée sur la tarification des soins courants.

Sur le financement des centres de référence maladies rares : tous les crédits nouveaux attribués sont intégralement affectés au financement de moyens nouveaux (création de postes) sans remise en cause des moyens sur les centres déficitaires historiques ou déclassés que les HCL ont choisi de soutenir financièrement en l'absence de financement assurance maladie.

La revalorisation de la dotation socle des MERRI traduit un double effet : l'effet « méthode » pluriannuel lié au changement des règles de calcul des indicateurs SIGAPS (rendement lissé sur 4 ans) plus favorables aux HCL afin de mieux valoriser l'activité de publication (« dégroupage ») se cumule avec l'effet « assiette » annuel de l'augmentation globale de l'enveloppe nationale de +50 M€ en 2019.

Enfin, la dotation MERRI destinée à financer les actes hors nomenclature (AHN) prescrits par les praticiens du CHU pour les patients des HCL a connu une baisse significative moins élevée que les années précédentes malgré une forte progression des charges et des prescriptions d'actes induite par l'évolution de la génétique et la généralisation des techniques innovantes (séquençage haut débit...). Il convient de rappeler que le financement alloué ne couvre que la moitié du total de l'activité des HCL soit un surcoût financier significatif.

Globalement, malgré une hausse en valeur absolue, la part relative des dotations forfaitaires dans les produits alloués par l'assurance maladie est restée stable entre 2018 et 2019 (25.6%) mais a diminué de -0.3 point sur les produits « retraités » des projets pluriannuels de recherche (par nature fluctuants) : 22.5% en 2019.



- + **Les recettes d'activité progressent plus vite sur la part Assurance Maladie (+2.6% sur le Titre 1) que le taux d'évolution de l'ODMCO pour 2019**, en lien avec l'effet volume (+3.5% de séjours), malgré la diminution de la valorisation moyenne des séjours (-1.6%), grâce à une hausse de la valeur moyenne du cas traité (VMCT) en hospitalisation complète (+0.3%), proche de l'effet tarif (+0.2%), cumulée à un volume d'activité en progression de +0.9% en 2019 (contre +0.5% en 2018) : l'hospitalisation complète représente 85% du chiffre d'affaire T2A des HCL. Cette évolution traduit toutefois une tendance à la stagnation de l'activité en hospitalisation complète alors que les activités ambulatoires progressent plus significativement : +5.6% en hospitalisation (dont +7.8% en Hospitalisation de Jour (HDJ) et +5.2% en séances) pour une valorisation en progression de +8.6% ; +8.1% en soins externes (pour une valorisation en progression de +4.5%).

Au final, sur l'exercice en cours, les recettes T2A en hospitalisation ont connu une évolution modérée de +2.4% hors coefficient prudentiel (intégralement dégelé en 2019 comme en 2018), et les recettes T2A en soins externes ont progressé de +4.3%. Le poids de la T2A a lui aussi diminué de 1.3 point pour représenter 62.5% des recettes d'assurance maladie (contre 63.8% en 2018), dont 0.2 point au titre du transfert de financement au profit des nouveaux modes de financement forfaitaire de la qualité (IFAQ) et des pathologies chroniques (MRC). Les produits de santé couteux ont été très dynamiques (+18.4%) sous l'effet des molécules et dispositifs médicaux implantables facturables en sus des GHS (+15.8%) et l'arrivée de nouveaux médicaments sous ATU dont les dépenses ont explosé (+42%) : le développement des nouvelles thérapies innovantes par Car-t-Cells explique notamment cette explosion. La part relative des produits de santé remboursés à l'euro (dont le produit ne fait que compenser des charges et ne contribue nullement à l'amélioration de la marge brute) a progressé de +1.4 point dans les recettes d'assurance maladie : 11.6% en 2019, expliquant majoritairement le recul du poids relatif de la T2A. Enfin, les recettes sur exercice antérieur (« LAMDA ») sont restées négligeables en valeur relative (0.4%) dont plus de la moitié s'explique par l'imputation des crédits de fin de campagne délégués postérieurement à la clôture des comptes par le ministère.

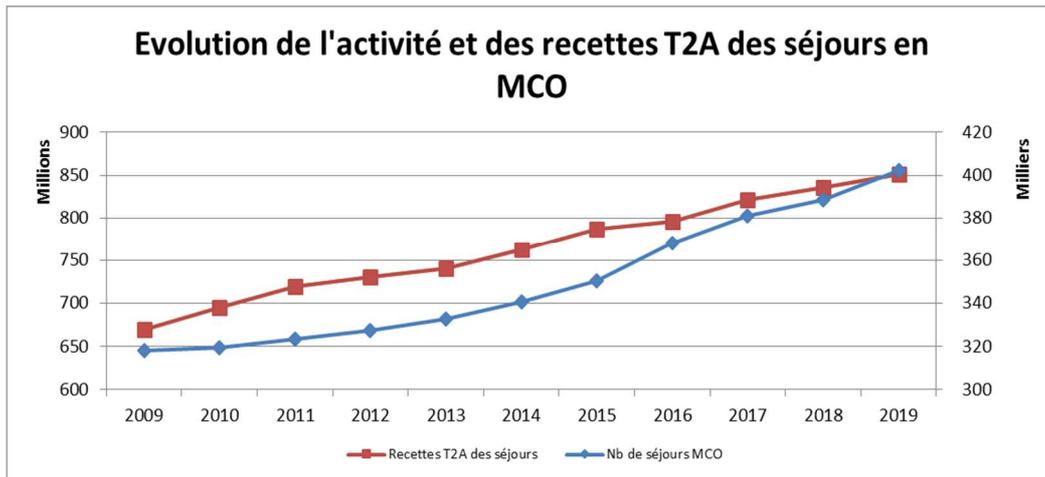
L'évolution des recettes d'activité sur la part non couverte par l'assurance maladie obligatoire (Titre 2) connaît un taux d'évolution stable (+0.6%) compte tenu du gel des tarifs journaliers de prestation.

Cet effet s'explique aussi par le dynamisme de l'activité ambulatoire moins rémunératrice en termes de journées facturables au titre du ticket modérateur. Ainsi prises globalement, les recettes du ticket modérateur sur les séjours sont en décroissance tendancielle (effets prix et structure combinés) : -1.6% en 2019. De même, les soins délivrés aux patients étrangers sont en baisse : -1.9%. Toutefois, il convient de souligner que, dans le cadre du plan d'efficacité, les HCL ont poursuivi leur politique de facturation des prestations de soins réalisées pour le compte d'établissements extérieurs, contribuant à améliorer la couverture des charges fixes des laboratoires de biologie (+12.2%). Cela permet de maintenir une progression globale mais artificielle du titre 2 car, en réalité, la part « assurance maladie complémentaire » poursuit une tendance décroissante des produits non corrélée à la croissance de l'activité et des produits de titre 1 remboursés par l'assurance maladie obligatoire sur la T2A.

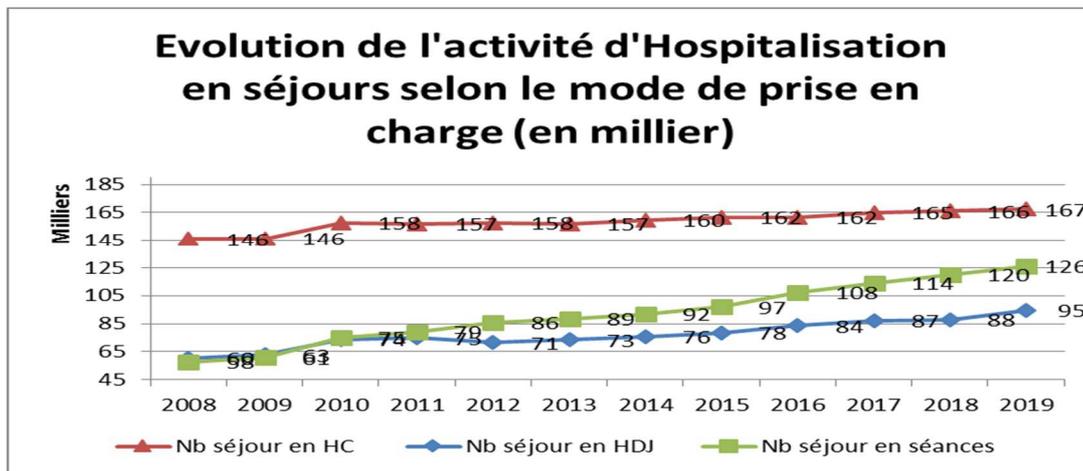
L'activité sur l'année complète 2019, exprimée en séjours PMSI, enregistre une évolution de +3.5% par rapport à 2018, plus importante que celle de l'année précédente (+2%). Elle traduit notamment une évolution progressive du case-mix des HCL associée au virage ambulatoire.

	M12 2018	M12 2019	Evolution %
Hospitalisation complète (1 nuit et plus)	169 476	170 920	0,9%
Hospitalisation de jour (0 nuit et séances)	219 009	231 233	5,6%
Total	388 485	402 153	3,5%

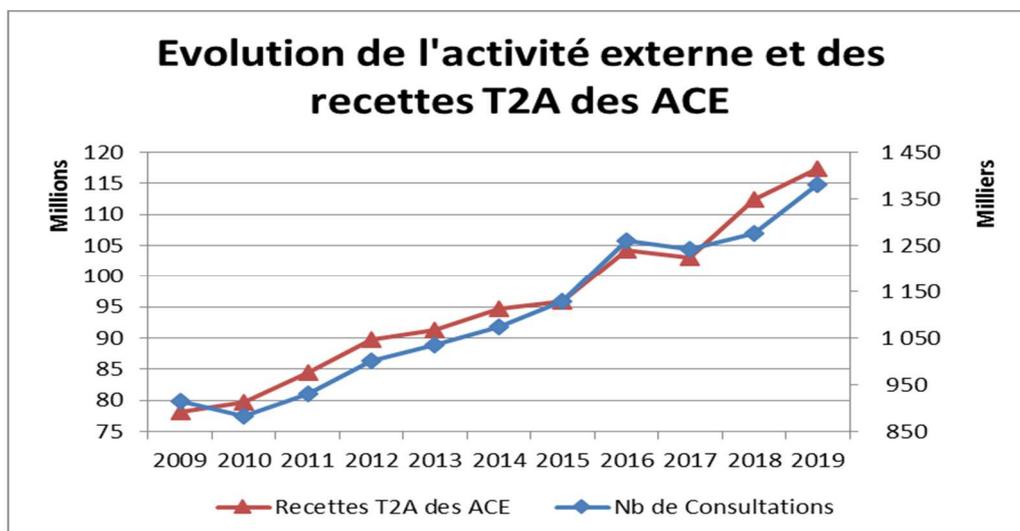
L'activité de l'année 2019 augmente globalement de +3,5% par rapport à 2018. L'hospitalisation de jour enregistre une hausse de +5,6% (en particulier les séances qui progressent de +4,8%). L'hospitalisation complète augmente également mais plus légèrement (+0,9%). La durée moyenne de séjours, pour les séjours de 2 nuits et plus, est de 7,2 jours pour 2019 contre 7,3 en 2018. L'indice de performance globale de la durée de séjour des HCL s'élève à 100%, conforme à l'indice attendu. La valeur moyenne du cas traité (VMCT) pour tout type de séjour diminue de -1,6% (2 149€ pour 2018 et 2 116€ pour 2019). La VMCT en hospitalisation complète augmente légèrement : +0,3% (5 003€ en 2018 ; 5 016€ en 2019).



La tendance d'évolution de l'activité hospitalière et des recettes T2A des HCL reste donc orientée à la hausse, avec une tendance plus favorable que la tendance nationale et celle des CHU, mais selon une dynamique plus modérée que par le passé en raison du virage ambulatoire en chirurgie et en médecine, qui modifie le case-mix et diminue la valorisation associée.



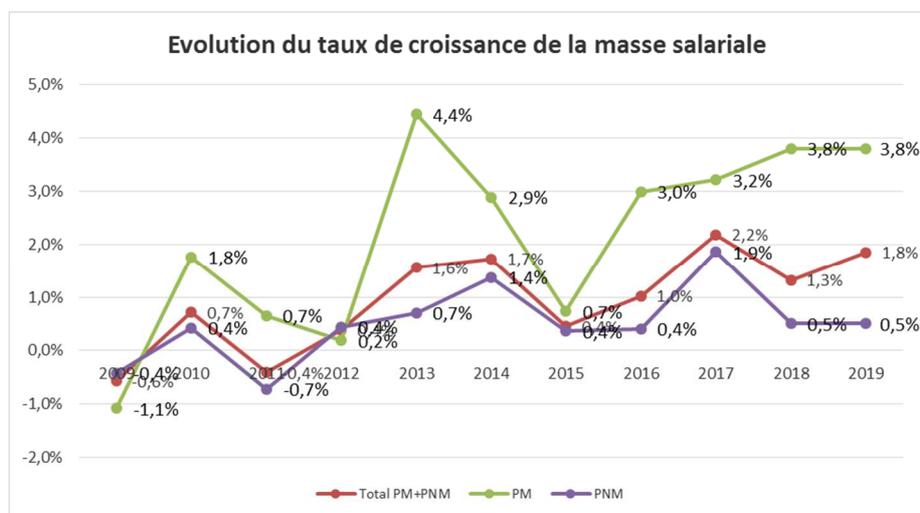
La progression des soins externes est notable : +4.3% en recettes T2A et +8.1% en nombre de consultations facturées à l'assurance maladie. Cette progression s'inscrit dans une tendance pluriannuelle lourde.



b) La maîtrise des charges d'exploitation du budget principal

Les dépenses ont été une nouvelle fois maîtrisées par la mise en œuvre des mesures d'économies inscrites dans le plan annuel d'efficacité des HCL. La progression des charges de fonctionnement courant s'élève à +3.8%, très légèrement inférieure à celle des produits de fonctionnement courant (+3.9%). Elle est principalement tirée par l'évolution de la masse salariale (+1.8%) et la forte hausse des consommations de charges à caractère médical (dépenses pharmaceutiques, d'imagerie et de laboratoires) : +6.3%.

- La masse salariale évolue de +1.8% (contre +1.3% en 2018), en conformité avec la prévision de l'EPRD exécutoire 2019



La masse salariale représente 54% du total des dépenses (-2 points par rapport à 2018) et 62% des charges de fonctionnement courant (-2 points par rapport à 2018). Le personnel non médical représente 75% (stable) et le personnel médical 25% (stable) du total des charges de personnel. Les praticiens séniors représentent 18% et les praticiens juniors (internes et étudiants en médecine) 7% du total des charges de personnel et respectivement 74% et 26% du total des charges de personnel médical. L'évolution des charges de personnel se traduit par une progression plus modérée de la masse salariale non médicale (+1.6%) que de la masse salariale médicale (+2.7% dont +3.8% pour les séniors et -0.1% pour les juniors). Pour autant, compte tenu du poids relatif de la masse salariale non médicale dans le total des charges de personnel, la progression des charges de personnels non médicaux conduit à une hausse de +1.1% (soit 63% de la progression) du total de la masse salariale alors que la progression des charges de personnels médicaux contribue à hauteur de +0.7% du total des charges de personnel (soit 37% de la progression).

L'évolution de la masse salariale est liée à la dynamique des effectifs créés ou redéployés pour mettre en œuvre les activités nouvelles ou les missions de recours confiées aux HCL :

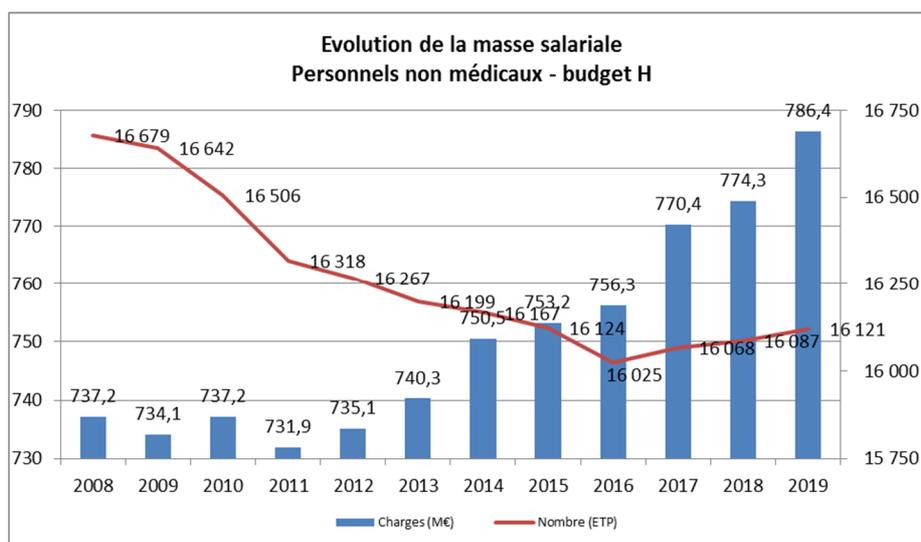
- Recrutements pour développer les centres maladies rares labellisés (financés sur dotation MERRI)
- Dossiers activités nouvelles de soins sur objectifs contractualisés de recettes T2A
- Effets année pleine de l'ouverture de l'ensemble civilo-militaire fin 2018 sur HEH.

Les mesures d'efficacité réalisées ont permis de contenir la progression des effectifs en 2019.

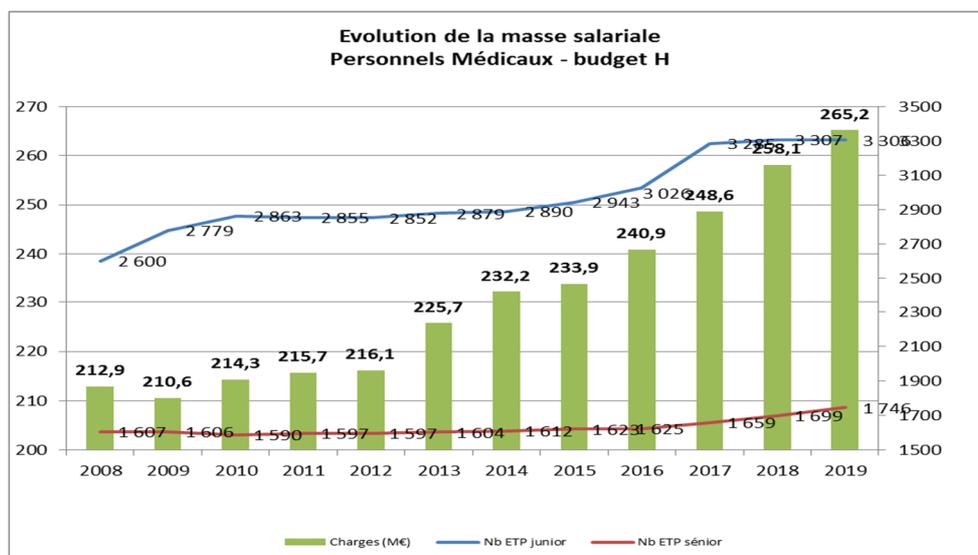
ETP moyens rémunérés (budget H)	2018	2019	Evolution %
Personnels non médicaux	16 087	16 120	0,2%
Personnels médicaux séniors	1 699	1 746	2,8%
Personnels médicaux juniors	3 307	3 306	0,0%
Total ETP-R	21 093	21 172	0,4%

En longue période, le croisement des courbes d'évolution des volumes (ETP) et des coûts (charges) démontre que la maîtrise de la progression de la masse salariale repose essentiellement sur la gestion des effectifs afin de compenser les effets prix et volume tendanciels, liés à la contrainte externe réglementaire. L'année 2019 a été particulièrement impactée par l'effet de revalorisation salariale (transferts prime-point) du protocole salariale PPCR pour les personnels non médicaux.

Ce constat est particulièrement plus marqué pour le **personnel non médical** avec une trajectoire inverse entre l'évolution des dépenses et l'évolution des effectifs en longue période, confirmant que la masse salariale « non médicale » augmente principalement en raison des effets prix réglementaires, puisque les effectifs supprimés dans le cadre des plans d'efficacité successifs engagés par l'établissement sont redéployés au profit des activités nouvelles, contribuant ainsi à l'équilibre financier de l'établissement et au maintien du niveau de marge nécessaire pour dégager de l'autofinancement suffisant pour investir.



Ce constat est aussi confirmé, bien que moins marqué, **pour le personnel médical**. En effet, l'explosion des charges contraste avec la stabilité relative de l'effectif « sénior » et suit naturellement la progression continue de l'effectif « junior ». Cette tendance confirme le caractère contraint de l'évolution des dépenses de personnel médical, sous l'effet de deux facteurs externes à la gestion de l'établissement : les effets prix des mesures réglementaires et statutaires ; l'effet volume du relèvement du numerus clausus. L'évolution des effectifs séniors sur les deux dernières années traduit un desserrement de la contrainte d'attractivité sur les disciplines en tension avec des recrutements plus faciles sur les postes historiquement difficiles à pouvoir mais aussi le soutien de l'institution au développement des activités nouvelles.



- ✚ **Les autres charges de fonctionnement courant : globalement, les charges médicales augmentent de 6.3% alors que les charges hôtelières et générales progressent de 10.5%. Ces chiffres recouvrent toutefois des réalités plus contrastées.**

La maîtrise des charges variables s’explique principalement par la mise en œuvre des mesures du plan annuel d’efficience sur la politique achat (effet prix) et la politique de maîtrise des stocks (effet volume).

La maîtrise des prescriptions de médicaments et dispositifs médicaux reste un enjeu, tant pour les médicaments financés par tarifs des séjours (« in GHS ») dont la progression à +2.9% (contre +3% en 2018) est supérieure à celle de la valorisation des séjours T2A (+2.4%), que pour les molécules onéreuses, dispositifs médicaux implantables et médicaments sous ATU dont les évolutions sont sensibles aux changements de liste et donc d’imputation comptable et de support de financement. Bien que financées à l’euro, ces charges pharmaceutiques pèsent lourdement sur le budget et font désormais l’objet d’une régulation nationale pour limiter leur impact dans la tenue de l’ONDAM. Enfin, les charges de réactifs de biologie ont augmenté de +3.9% en lien notamment avec la hausse des prescriptions d’actes hors nomenclature dont le financement par la MERRI est proportionnellement décroissant (car sous contrainte d’enveloppe fermée au niveau national).

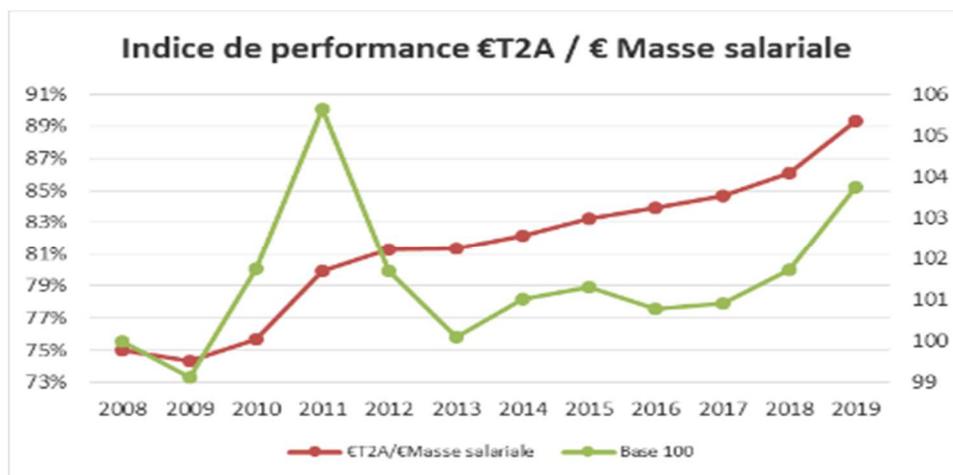
Les charges hôtelières ont connu des effets « périmètre » et « activité » qui faussent l’analyse du taux brut d’évolution : transferts budgétaires dans le cadre des processus d’externalisation du ménage, effet année pleine du transfert de la charge des transports sanitaires inter-établissement auparavant remboursés directement par l’assurance maladie à compter du 1^{er} octobre 2018 (article 80 LFSS 2017), effet année pleine des surcoûts pérennes de fonctionnement (énergie et maintenance) suite à la mise en service du bâtiment H sur HEH, prestations informatiques pour le compte d’établissements extérieurs via le GIE HOPSIS donnant lieu à facturation de recettes diverses, ...

c) La progression tendancielle de l'efficience HCL malgré les contraintes « allocatives » externes.

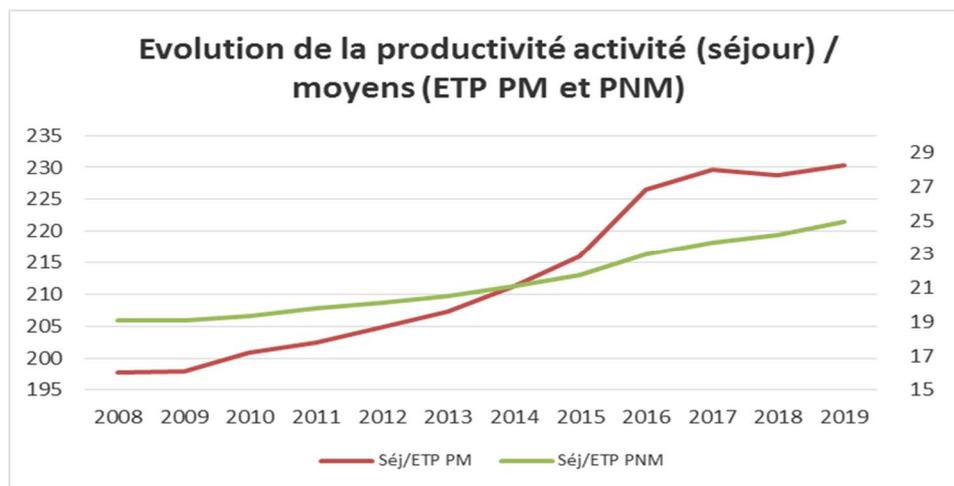
Globalement, la productivité marginale des HCL s'est significativement améliorée sur une longue période, avec en tendance une progression annuelle. Cette progression est toutefois freinée par la régulation prix/volume de l'ONDAM pour l'activité de soins (T2A) avec une trop faible évolution des tarifs des séjours (+0,2%) au regard du tendanciel prix des charges d'exploitation et de la masse salariale.

Il en va de même pour les activités de recherche et innovation financées par des dotations MERRI dont les montants restent plafonnés en euro (pas de taux d'évolution) ou diminuent sous l'effet des débasages ou des régulations prix/volume et des nouveaux bénéficiaires à enveloppe constante (socle des MERRI, structures d'appui à la recherche clinique, maladies rares, actes hors nomenclature, recours exceptionnel, etc).

- L'indice de performance des recettes T2A / charges de personnels : une progression de l'indicateur de performance de +14 points en 10 ans (en euro courant) : 89% en 2019 contre 75% en 2008. La progression annuelle s'élève de +3 points entre 2019 et 2018 (86% en 2018). Cette évolution s'explique par un taux de croissance annuelle des recettes T2A qui reste chaque année supérieure à celui de la masse salariale et traduit les efforts d'efficience réalisés pour développer les recettes d'activité tout en maîtrisant les charges de personnels, malgré un taux d'évolution annuel de l'ONDAM inférieur au tendanciel des charges.



- L'évolution de la productivité activité / moyens confirme une amélioration continue des indices de performance, tant pour le personnel médical (sénior) avec une progression de +16%, que pour le personnel non médical avec une progression de +36% entre 2008 et 2019. Ces évolutions, qui neutralisent l'effet prix, attestent de l'effort de productivité réalisé pour absorber l'augmentation de l'activité hospitalière, sans toutefois prendre en compte l'effet structure du case-mix dont l'évolution tirée par le virage ambulatoire doit conduire à modérer l'intensité de l'effort ainsi mesuré par cet indice.



- L'évolution du rapport « dotation socle des MERRI / activité de recherche » illustre la contrainte financière nationale qui pèse sur les HCL malgré l'augmentation tendancielle des indicateurs de production : en 10 ans, la progression continue de la courbe des publications (score SIGAPS) et de celle des essais cliniques (score SIGREC) est inversement proportionnelle à l'évolution de la courbe de la dotation MERRI, en décroissance tendancielle annuelle (-14 M€ de recettes entre 2012 et 2017). Toutefois, une rupture de tendance est apparue en 2017 avec la généralisation sur 4 ans du dégroupage pour le calcul des indicateurs sur les 3 plus gros CHU organisés en groupement (APHP, HCL et APHM) au bénéfice de ces derniers. Ce changement de méthodologie de calcul du score SIGAPS, à dotation nationale constante, conduit à majorer les revenus des HCL sur la part « publications », malgré l'impact de nouveaux entrants (notamment les GCS du secteur privé) sur la dotation nationale (qui a diminué de 80 M€ en 10 ans – crédits débasés en 2015 – avant de connaître un rebasage en 2019 de 50 M€). A contrario, la dotation « enseignement » s'inscrit dans une baisse continue : en effet, l'enveloppe représentant 25% du total de la MERRI, l'évolution stable des effectifs lyonnais se traduit par une diminution du poids relatif des HCL, avec un effet revenu négatif significatif.

II-2 Budgets annexes : poursuite de la politique de valorisation du domaine privé et persistance des déséquilibres financiers des budgets médico-sociaux

- **Budget annexe A** (dotation non affectée – DNA) : ce budget enregistre l'activité économique du domaine privé des HCL. Le budget est clôturé en excédent de 16.1 M€. L'excédent net de gestion s'élève à 8.4 M€ et le résultat net des ventes à 7.7 M€.
- **Budgets annexes B et E** des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) : ces activités enregistrent un déficit global d'exploitation de 1.9 M€ dont -1,045 M€ sur l'USLD et -855 K€ sur l'EHPAD :

Sur les EHPAD : le déficit se dégrade par rapport à 2018 (+ 260 k€). Le déficit structurel s'explique par un taux d'évolution des tarifs (hébergement et dépendance) et du forfait soins inférieur au taux d'évolution tendanciel des charges, notamment de la masse salariale qui est restée maîtrisée, en raison des postes non médicaux vacants. La baisse convergence tarifaire sur la dépendance a été neutralisée par compensation sur des crédits non reconductibles nationaux du forfait soins. L'activité a été conforme aux objectifs de taux d'occupation et en produits de l'activité.

Sur les USLD : le déficit s'améliore par rapport à 2018 (-100 k€). Le déficit structurel perdure néanmoins et s'explique par un taux d'évolution des tarifs (hébergement et dépendance) et du forfait soins inférieur au taux d'évolution tendanciel des charges, notamment sur la masse salariale. Le taux d'occupation s'est redressé pour se rapprocher de la cible attendue.

Les résultats économiques de ces activités sont amenés à évoluer significativement dans les prochaines années dans le cadre de la recomposition de la filière gériatrique conduite par les HCL à horizon 2021:

- en 2020 : fermeture des activités d'EHPAD sur les sites des hôpitaux Antoine Charial et Pierre Garraud et transfert des autorisations HCL afférentes à d'autres opérateurs locaux sur la métropole lyonnaise ; les HCL ne disposeront plus de budget EHPAD en 2021.
- en 2021 : ouverture d'un nouveau bâtiment de 180 lits d'USLD en cours de construction sur le site Pierre Garraud, par transfert des activités actuellement réalisées sur Antoine Charial et extension de la capacité en lits offerte dans le respect des autorisations délivrées aux HCL : cette opération d'investissement majeure permettra d'améliorer significativement les conditions d'hébergement des résidents et de renforcer l'efficacité globale de la filière gériatrique. Dans ce contexte, l'établissement a déposé une demande de subvention d'investissement auprès de la Métropole de Lyon pour réduire l'impact sur le tarif journalier d'hébergement.
- **Budget annexe C** des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux : l'exercice se clôture avec un déficit important de 478 K€ (-4%), malgré la maîtrise de la masse salariale, imputable à la baisse des produits de fonctionnement courant alloués par l'autorité de tarification, le conseil régional.
- **Budget annexe P** du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) : ce budget enregistre un déficit de -122 K€ (-8.7%), compte tenu du sous-financement structurel de certaines charges, notamment de gestion générale et de structure, par la dotation allouée par l'autorité de tarification, l'agence régionale de santé.
- **Budget annexe G** du groupement hospitalier de territoire (GHT) Rhône Centre dont les HCL sont établissement support : le résultat est équilibré conformément à la réglementation et aux décisions du comité stratégique du GHT, sachant que les HCL représentent 96% du GHT et donc des contributions en fonctionnement (imputées sur le budget H).

II-3. Des objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement atteints afin de sécuriser le remboursement de la charge de la dette et le financement des investissements courants.

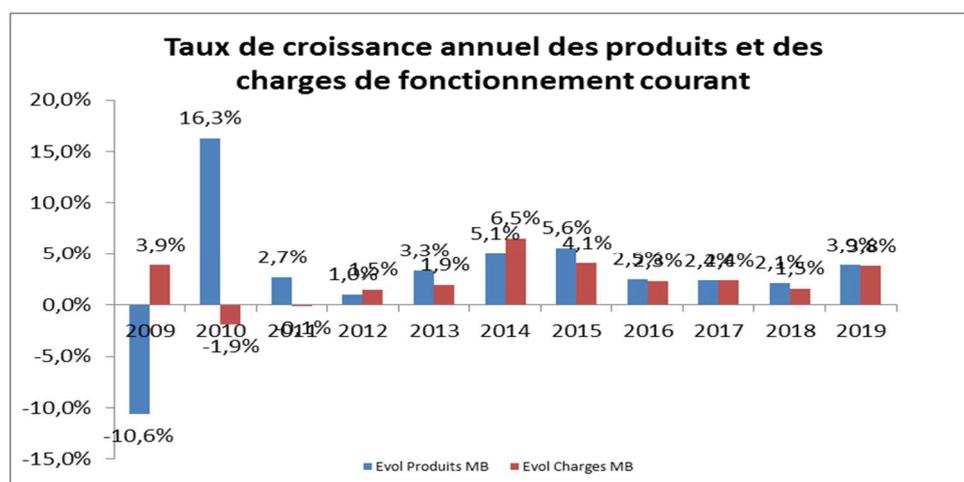
Le retour à l'équilibre a été atteint dès 2016, stabilisé en 2017 et confirmé en 2018, avec un excédent budgétaire obtenu dans un contexte national particulièrement contraint au plan financier. La pérennisation dans le temps de ces résultats repose à la fois sur la poursuite du très haut niveau d'effort d'efficacité jusqu'en 2019 (40M€) et sur la stabilisation du niveau de la contrainte externe *a maxima* à hauteur de 35M€/an dans le cadre du PGFP.

a) La progression de la marge brute d'exploitation hors aides

Le taux de marge brute hors aides s'élève à 7.1% en 2019, conformément à l'objectif fixé à l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS (en stabilité par rapport à 2018). L'atteinte de cet objectif en euro et en pourcentage, dans un contexte national moins contraint que les années précédentes, a permis à l'établissement de sécuriser sa trajectoire pluriannuelle de redressement à échéance du CREF en 2019, grâce à la réalisation des efforts d'efficacité inscrits à l'EPRD.

Marge brute Budget H (hors aide)	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019
Taux	6,5%	6.5%	7.1%	7.2%
Montant	108 M€	112 M€	124 M€	131 M€

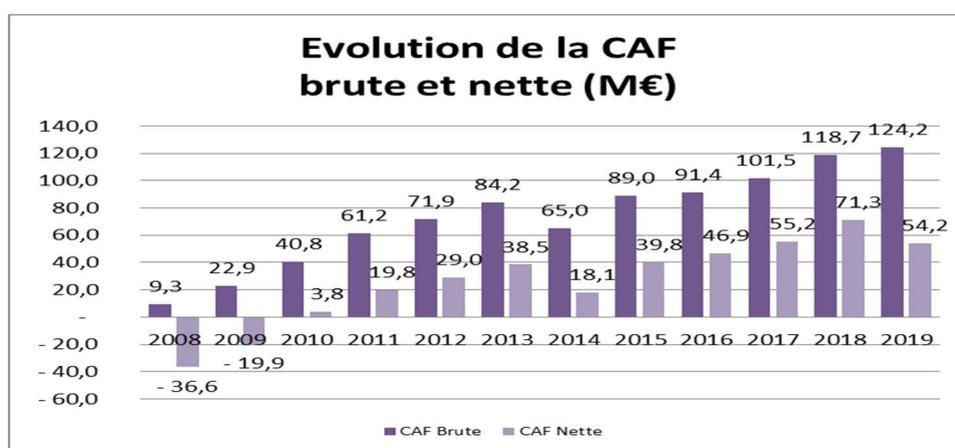
Cette évolution s'inscrit dans une dynamique tendancielle pluriannuelle de sécurisation d'un taux de croissance annuel des recettes de fonctionnement courant qui se doit d'être supérieur ou a minima équivalent à celui des charges. En 10 ans, le montant de la marge brute d'exploitation a progressé de près de 122 M€, alors même que le montant des aides allouées aux HCL a significativement diminué (-40 M€) et que les dotations socles des MERRI ont diminué de -29 M€.



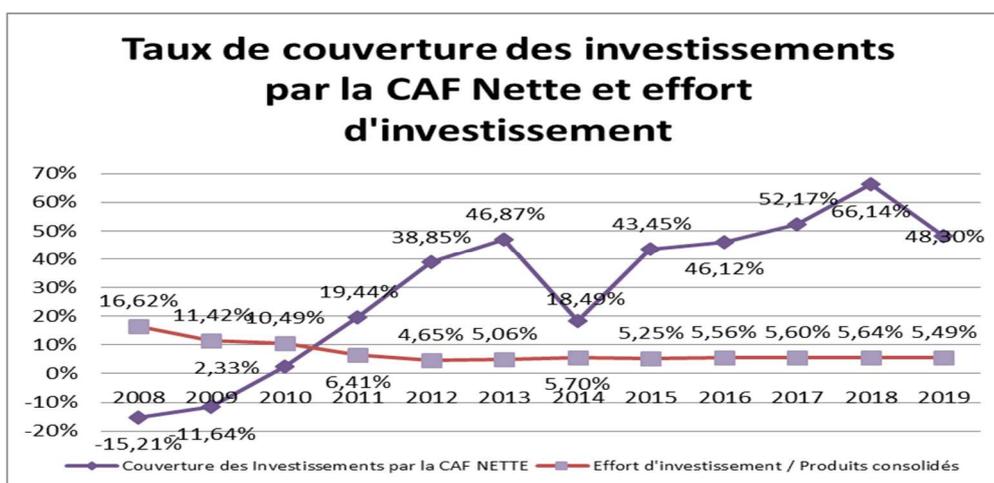
b) L'amélioration de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute atteint 124 M€, contre 118 M€ en 2018, soit une amélioration de près de 52 M€ par rapport la situation avant signature du CREF en 2013 et de près de 115 M€ en 10 ans. Ainsi, sur longue période, la CAF brute a été multipliée par 14 en 10 ans. Les HCL s'inscrivent clairement dans une trajectoire de redressement inverse à celle de la tendance nationale des CHRU qui voit une baisse continue de la CAF depuis plus de 5 ans. **La CAF brute des HCL représente 6.2% des produits consolidés**, soit 4 points au-dessus du seuil de déséquilibre financier défini par la réglementation applicable aux établissements publics de santé. Elle est principalement affectée comme suit :

- Budget principal H : 116 M€ soit 94%, dont 16 M€ d'aides financières externes soit 13% de la CAF
- Budget annexe DNA : 9.5 M€ soit 8%
- Autres budgets annexes : -1.4 M€ soit -2%.



La CAF « brute » excède de 54 M€, le montant du remboursement en capital des emprunts s'élevant exceptionnellement à 70 M€ en 2018 (contre 47 M€ en 2018) compte tenu du remboursement intégral in fine d'un emprunt obligataire souscrit il y a 10 ans de 20 M€. Elle représente 2.6% des produits consolidés (contre 3.7% en 2018). Retraité de l'effet « one shot » de l'emprunt obligataire, la CAF « nette » reste structurellement très élevée (72 M€) et représente 3.5% des produits courants de fonctionnement. La CAF nette couvre 48% du total des ressources mobilisées en 2019 pour financer les investissements mais 88% des investissements courants effectués en 2019 (pour 64 M€).



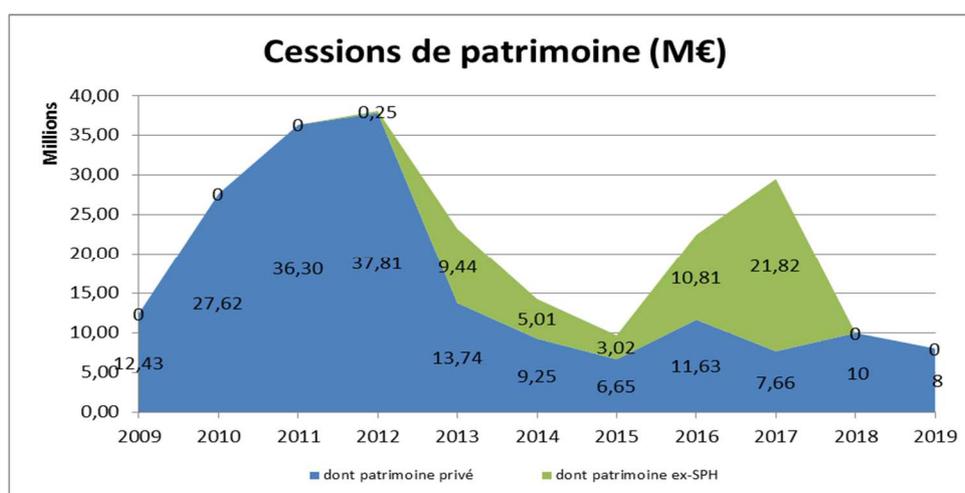
II.4. Une politique de valorisation du patrimoine immobilier au service des investissements majeurs.

La politique de gestion du patrimoine conduite par la direction des domaines s'articule autour d'une dynamique de valorisation au service de deux objectifs institutionnels :

- Soutenir l'attractivité des HCL dans le cadre de la politique sociale de l'établissement, notamment à travers le maintien d'une offre locative au profit des personnels soignants sur les métiers en tension.
- Soutenir le financement des investissements majeurs des HCL en cédant les actifs non utiles et coûteux en maintenance via une politique de cession dynamique.

L'excédent du budget annexe de la Dotation non affectée se décline comme suit :

- Excédent net de gestion liée à la valorisation du domaine locatif : le produit net des locations contribue à hauteur de 12% à la sécurisation d'un niveau de CAF compatible avec les besoins d'investissement courant des HCL. En 2019, cet excédent s'élève à 8.4 M€ (contre 8.2 M€ en 2018).
- Excédent net de cession lié à la valorisation du domaine cessible : les cessions contribuent directement à réduire les besoins d'endettement pour financer les investissements immobiliers majeurs des HCL. En 2019, cet excédent s'élève à 7.7 M€ (contre 9 M€ en 2018), aucun actif de l'ancien patrimoine affecté au service public hospitalier n'ayant été vendu cette année.



II.5. Une dette financière saine et une trajectoire de désendettement conforme au CREF.

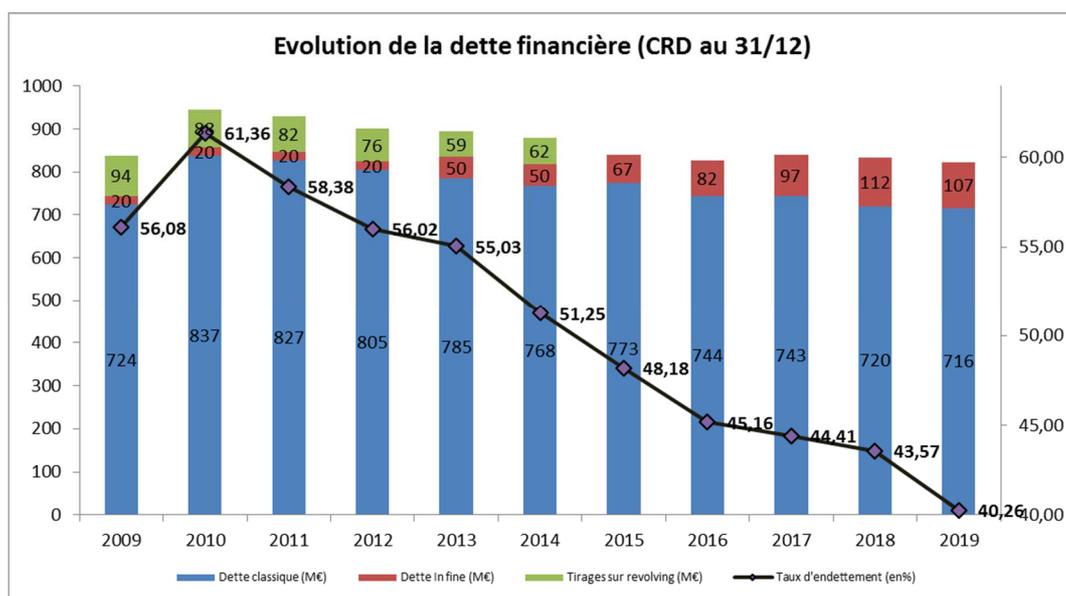
L'endettement financier s'élève à 822 M€ au 31/12/2019 (contre 832 M€ au 31/12/2018) : le taux d'endettement s'élève à 40.3% des produits (contre 43.5% en 2018). Depuis 2012, avant signature du CREF, le désendettement financier des HCL a enregistré une diminution de -78 M€ soit une baisse de 16 point du taux d'endettement global.

La dette financière totale de l'établissement représente moins de la moitié de ses produits d'exploitation, ce qui garantit son indépendance financière à l'égard des banques bien qu'elle représente toutefois 62% du total de ses capitaux permanents inscrits au bilan. En effet, les fonds propres de l'établissement restent durablement minorés par le poids du déficit antérieur cumulé.

L'endettement bancaire a été réduit à 715 M€ (pour 720 M€ en 2018). L'endettement à remboursement in fine du capital (à 10 ans) a diminué de 5 M€ : 107 M€ (112 M€ en 2018).

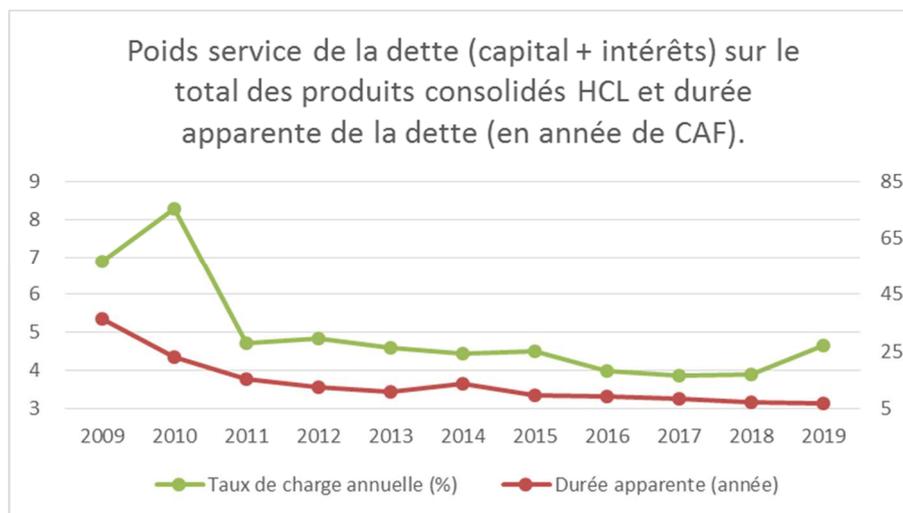
Ce désendettement net en valeur absolue (-10 M€) et en valeur relative (-3 points) est conforme à l'objectif du CREF et s'explique par :

- Des apports successifs au fonds de roulement, conjoncturellement alimentés par des reports techniques de dépenses d'investissement non mandatées en clôture, mais surtout structurellement expliqués par le redressement de la marge brute et de la capacité d'autofinancement, permettant de renforcer le niveau des fonds propres.
- Un recours à de nouveaux emprunts d'un montant plus faible que le montant du remboursement du capital de la dette antérieure, permettant de réduire le capital « net » restant dû au 31/12.



L'effet de la maîtrise de la dette financière se traduit de façon plus concrète sur les comptes d'exploitation sur les ratios de soutenabilité économique suivants :

- **Le taux de charges annuelle de la dette**, soit le pourcentage des produits exploitations courants consacrés au paiement du service de la dette (remboursement du capital et des frais financiers) traduisant le poids de la dette dans le résultat et dans la marge brute : conformément aux recommandations de l'IGF et de l'IGAS, ce ratio ne doit pas dépasser 5% (doctrine COPERMO) afin de permettre de réserver une quote-part comprise entre 3 et 4% à l'autofinancement des investissements courants.
- **La durée apparente de la dette**, soit le nombre d'année de CAF nécessaire pour solder l'intégralité du capital restant dû de la dette si le produit de la capacité d'autofinancement était intégralement consacré à cette destination et non au financement des investissements : conformément aux normes réglementaires applicables aux établissements publics de santé, ce ratio ne doit pas dépasser 10 ans.



Du point de vue de ces deux ratios économiques et non plus bilanciers, l'effet du désendettement se traduit concrètement par un soulagement de la pression financière exercée par la dette financière contractée par les HCL sur les charges d'exploitation de l'établissement, permettant de redéployer ces dépenses au financement des investissements de productivité pour renouveler les équipements, améliorer la qualité des soins et favoriser l'innovation technologique et organisationnelle. Les économies sur la dette financière ont donc permis de créer de la valeur pour les HCL, au service de l'amélioration des conditions de travail des professionnels et des conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

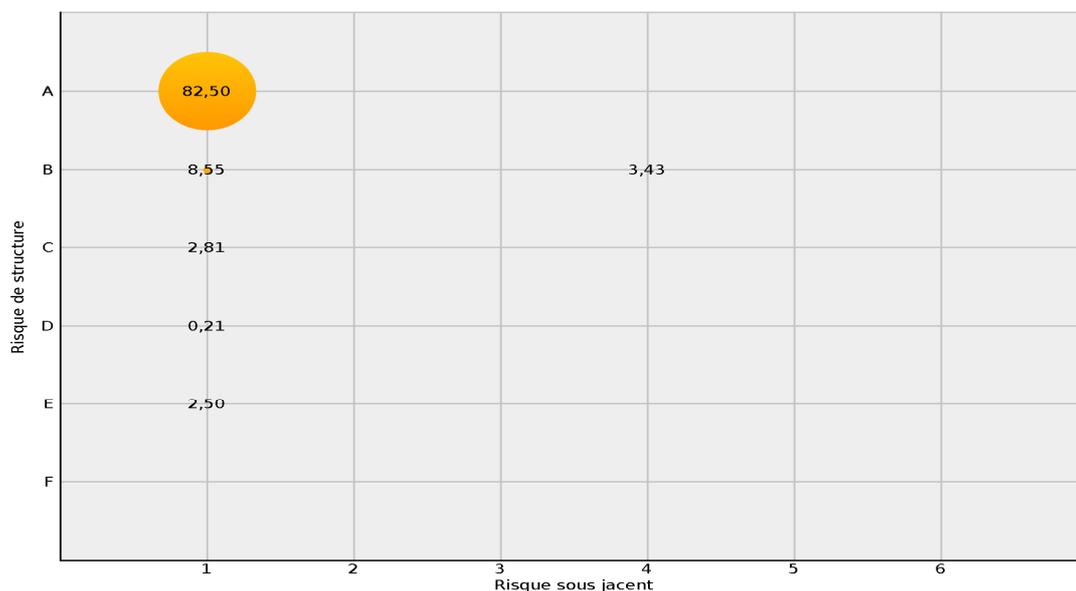
L'établissement bénéficie d'un financement en accompagnement des surcoûts de titre IV de l'ordre de 10.4 M€/an accordé depuis 2013, en principe allouée sur 20 ans, pour compenser les charges financières des emprunts souscrits pour les investissements majeurs antérieurs qui n'ont fait l'objet d'aucun accompagnement national au titre du Plan Hôpital 2007 et du Plan Hôpital 2012. A cette aide aux investissements antérieurs versée en exploitation, s'ajoute l'aide complémentaire (progressive sur 8 ans) allouée par le COPERMO versée en exploitation pour compenser les surcoûts des emprunts aidés qui seront souscrits dans le cadre du plan de financement des travaux réalisés pour l'opération d'insertion des activités de chirurgie et soins critiques de l'HIA Desgenettes sur l'hôpital Herriot. Par conséquent, l'analyse de la charge annuelle de la dette doit tenir compte du fait **qu'environ 15% de la charge annuelle de la dette sont structurellement couverts par des aides externes versées en exploitation**, hors effet « one shot » des remboursements in fine, ce qui représente 0.5 point du service de la dette récurrent (pour une charge annuelle de 4% en moyenne annuelle).

Enfin, la dette financière de l'établissement est saine c'est à dire sans emprunts structurés à caractère « toxique » au sens de la charte GISSLER et des critères réglementaires spécifiques aux hôpitaux. Par ailleurs, **l'établissement n'est que faiblement exposé à un risque de remontée des taux bancaires** susceptible de majorer les frais financiers, l'encours de la dette à taux variable étant minoritaire et répondant à des stratégies de diversification et de flexibilisation en fonction des meilleures opportunités du marché dans le cadre d'une gestion active de la dette.

Structure de la dette selon la charte GISSLER :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

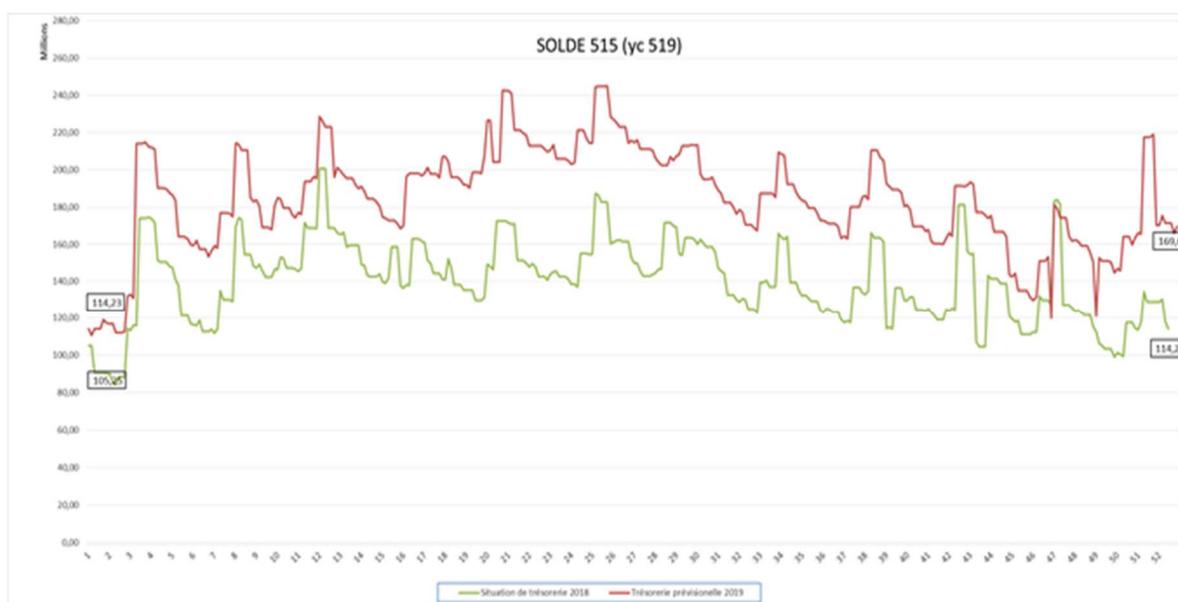
L'endettement financier à court terme a disparu pour la 5^{ème} année consécutive en lien avec la restauration des équilibres structurels de trésorerie : l'établissement n'a pas eu besoin de recourir à des tirages à court terme de trésorerie en fin d'année via ses options sur les emprunts dits « revolving » ou ses autres instruments de couvertures classiques, compte tenu d'un excédent cumulé de « trésorerie nette ». L'émission de titres de créances négociables à court terme sur les marchés financiers (ex « billets de trésorerie ») répond actuellement à une stratégie de valorisation du bilan des HCL afin de bonifier les produits financiers en saisissant les opportunités actuelles de taux négatifs dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.

II.6. Une situation de trésorerie structurellement saine et sécurisée.

La situation de trésorerie des HCL est structurellement saine et sécurisée.

Cette situation s'explique par une stratégie de renforcement des fonds propres (le fonds de roulement a augmenté de 31.7 M€ en 2019) pour atteindre un niveau structurellement supérieur au besoin de financement du cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement) lié au décalage entre le délai de paiement des fournisseurs et le délai de recouvrement des créances émises à l'encontre des patients, des mutuelles, de l'assurance maladie et des autres tiers débiteurs divers. Une fois le plancher de sécurité atteint, l'établissement dégage des excédents structurels de trésorerie (trésorerie nette) susceptibles d'être mobilisés en cas d'évolution de la conjoncture ou pour accompagner les projets d'investissements futurs.

Evolution des soldes de trésorerie 2019 versus 2018 :



En 2019, le besoin en fonds de roulement a fortement diminué –24.4 M€) en raison de l’amélioration continue des délais de recouvrement et de la diminution des taux de rejets sur les factures adressées aux patients, mutuelles et à l’assurance maladie.

Nonobstant cette variation conjoncturelle, l’établissement dispose d’une trésorerie structurellement suffisante pour couvrir le risque de défaut ou de retard de ses débiteurs et profiter des opportunités pour concéder des délais de paiement plus favorables à ses fournisseurs (contre paiement d’escomptes) ou émettre des titres de créances négociables sur les marchés financiers afin de bénéficier des produits financiers liés aux taux négatifs du moment.

En 2019, l’établissement a disposé d’une trésorerie sécurisée représentant 35 jours de charges d’exploitation courante (contre 24 jours en 2018), ce qui représente une amélioration de 56 M€ des réserves structurelles disponibles pour investir.

	2019	2018	variation
actif circulant	403 941 332,00 €	399 340 452,94 €	4 600 879,06 €
passif circulant	308 786 354,60 €	279 777 450,59 €	29 008 904,01 €
Besoin en Fonds de Roulement	95 154 977,40 €	119 563 002,35 €	- 24 408 024,95 €
emplois stables	2 379 876 475,70 €	2 321 651 683,82 €	58 224 791,88 €
ressources stables	2 635 358 057,96 €	2 545 404 035,59 €	89 954 022,37 €
Fonds de Roulement Net Global	255 481 582,26 €	223 752 351,77 €	31 729 230,49 €
Trésorerie nette	160 326 604,86 €	104 189 349,42 €	56 137 255,44 €

III. CONCLUSION

Les résultats obtenus par les HCL sur le plan financier sont le reflet des efforts de redressement financier réalisés depuis plus de 10 ans et s'avèrent très encourageants pour l'avenir. Les HCL ont démontré leur capacité à conduire dans le temps les efforts de restructuration interne nécessaires pour rétablir une situation financière saine tout en absorbant par ailleurs une contrainte financière externe élevée, qui se poursuit chaque année mais se réduit depuis deux ans, dans le cadre de la maîtrise nationale des comptes publics et des dépenses de santé à l'hôpital.

En clôturant leurs comptes pour la 3^{ème} année consécutive en excédent budgétaire sur l'exercice 2019, les HCL ont fait la preuve de leur capacité à stabiliser leurs grands équilibres économiques et à sortir du lot dans un environnement incertain, en recomposition permanente, et un contexte financièrement contraint, marqué par l'inscription durable des hôpitaux publics dans les déficits budgétaires.

Le CREF signé en 2013 a été prolongé en 2016 avec l'ARS jusqu'en 2019 ; il garantit aux HCL le maintien des aides budgétaires en obtenant une sanctuarisation de ces aides sur la période sur le compte de résultat en exploitation à hauteur de 16 M€. A échéance du CREF, l'ARS s'est engagée à maintenir cet accompagnement financier pour sécuriser la mise en œuvre de PULSATIONS 2023 et MA SANTE 2022 dans le cadre du nouveau CPOM 2020-2024.

En contrepartie, l'établissement devra poursuivre ses efforts afin de compenser la contrainte externe liée à la maîtrise des dépenses de santé à l'hôpital dans le cadre de l'ONDAM et pérenniser son modèle de performance et d'efficacité en stabilisant les grands équilibres atteints en 2019.

Les efforts menés par les HCL ont continué de produire leurs effets et devront poursuivre leur trajectoire les prochaines années malgré les difficultés macroéconomiques consécutives à la crise sanitaire de la pandémie « covid-19 » que connaissent la France et le monde entier depuis le début de l'année 2020. Les plans de relance de l'économie européenne et de l'économie française ont vocation à sécuriser la situation économique et sociale durablement touchée par la pandémie et à faire du système de santé un levier essentiel de la solidarité et de l'intégration économique.

Les engagements du gouvernement français pris dans le cadre du SEGUR DE LA SANTE (revalorisation des salaires des hospitaliers, relance de l'investissement hospitalier, simplification du fonctionnement et territorialisation des soins) devront être retraduits dans les prochains collectifs budgétaires (PLFSS) afin d'abonder pluriannuellement l'ONDAM hospitalier de crédits nouveaux à la hauteur des ambitions, afin de soulager la contrainte financière pesant sur les hôpitaux publics et de leur permettre de mener à bien les transformations nécessaires de notre système de santé pour améliorer la qualité et la pertinence des soins au service des patients.

ANNEXES

TABLEAUX DU COMPTE FINANCIER 2019

IV.1 Synthèse des états du compte financier 2019

COMPTES DE RESULTAT (PRINCIPAL ET ANNEXES)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	1 032 466 416,70	1 051 554 212,22	19 087 795,52	1 386 618 630,23	1 454 335 201,55	67 716 571,32	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	450 749 244,57	479 131 724,62	28 382 480,05	141 587 326,33	141 573 624,39	-13 701,94	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	141 543 262,12	156 429 980,47	14 886 718,35	312 582 746,21	379 279 194,46	66 696 448,25	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	210 688 402,98	265 342 037,83	54 653 634,85			0,00	
TOTAL DES CHARGES	1 835 447 326,37	1 952 457 955,14	117 010 628,77	1 840 788 702,77	1 975 188 020,40	134 399 317,63	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT)	5 341 376,40	22 730 065,26	17 388 688,86	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT)

COMPTES DE RESULTAT ANNEXES

Compte de résultat annexe USLD

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	20 694 142,92	20 758 677	64 534,25	13 416 967,83	13 416 243,00	-724,83	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	864 158,85	1 050 330	186 171,13	3 622 165,67	3 671 912,86	49 747,19	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	5 208 170,26	5 077 275	-130 895,75	8 311 525,13	8 560 292,04	248 766,91	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	487 475,04	794 128	306 653,18	960 821,80	985 358,48	24 536,68	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	27 253 947,07	27 680 409,88	426 462,81	26 311 480,43	26 633 806,38	322 325,95	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	0,00	0,00	0,00	942 466,64	1 046 603,50	104 136,86	Résultat comptable déficitaire

Compte de résultat annexe EHPAD

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	3 129 081,68	3 108 978,82	-20 102,86	1 509 280,22	1 541 961,01	32 680,79	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	130 107,33	170 653,61	40 546,28	558 351,45	532 039,94	-26 311,51	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 057 689,05	998 945,29	-58 743,76	1 543 315,23	1 551 390,07	8 074,84	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	85 396,01	346 235,60	260 839,59	194 925,22	144 037,44	-50 887,78	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	4 402 274,07	4 624 813,32	222 539,25	3 805 872,12	3 769 428,46	-36 443,66	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	0,00	0,00	0,00	596 401,95	855 384,86	258 982,91	Résultat comptable déficitaire

Compte de résultat annexe de lutte contre la toxicomanie

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	182 269,40	168 152,55	-14 116,85	1 199 404,00	1 254 493,00	55 089,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	1 063 013,15	1 098 349,36	35 336,21	23 613,64	6 159,11	-17 454,53	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	232 047,57	237 833,97	5 786,40	35 962,98	122 697,94	86 734,96	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	1 477 330,12	1 504 335,88	27 005,76	1 258 980,62	1 383 350,05	124 369,43	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	0,00	0,00	0,00	218 349,50	120 985,83	-97 363,67	Résultat comptable déficitaire

Compte de résultat annexe des écoles paramédicales

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	9 837 698,57	9 666 582,61	-171 115,96	11 078 108,33	10 715 932,76	-362 175,57	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 301 641,72	2 999 260,49	697 618,77	1 251 456,34	1 471 281,90	219 825,56	Titre 2 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	12 139 340,29	12 665 843,10	526 502,81	12 329 564,67	12 187 214,66	-142 350,01	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	190 224,38	0,00	-190 224,38	0,00	478 628,44	478 628,44	Résultat comptable déficitaire

Compte de résultat annexe de la Dotation non affectée

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	1 188 194,04	1 277 440,61	89 246,57	25 727 019,95	22 849 967,12	-2 877 052,83	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	7 325 447,67	5 497 923,49	-1 827 524,18				
TOTAL DES CHARGES	8 513 641,71	6 775 364,10	-1 738 277,61	25 727 019,95	22 849 967,12	-2 877 052,83	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT)	17 213 378,24	16 074 603,02	-1 138 775,22	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT)

Compte de résultat annexe GHT

	CHARGES			PRODUITS			
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel		0,00	0,00		188 603,00	188 603,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical		0,00	0,00		0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	976 461,60	1 252 496,00	276 034,40	976 461,60	1 407 480,00	431 018,40	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles		343 587,00	343 587,00				
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	976 461,60	1 596 083,00	619 621,40	976 461,60	1 596 083,00	619 621,40	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Résultat comptable déficitaire

COMPTE DE RESULTAT	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	Evolution
Compte de résultat principal (H)	5 341 376,40	22 730 065,26	17 388 688,86
Compte de résultat annexe U.S.L.D (B)	-942 466,64	-1 046 603,50	-104 136,86
Compte de résultat annexe E.H.P.A.D €	-596 401,95	-855 384,86	-258 982,91
Compte de résultat annexe Ecoles paramédicales et instituts de formation (C)	190 224,38	-478 628,44	-668 852,82
Compte de résultat annexe Lutte contre la toxicomanie (P)	-218 349,50	-120 985,83	97 363,67
Compte de résultat annexe Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)	0,00	0,00	0,00
Compte de résultat annexe Dotation Non Affectée (A)	17 213 378,24	16 074 603,02	-1 138 775,22
TOTAL RESULTAT CONSOLIDE TOUTES ACTIVITES CONFONDUES (EXCEDENT)	20 987 760,93	36 303 065,66	15 315 304,73

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	Evolution	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	Evolution	
RESULTAT (EXCEDENT)	20 987 761	36 303 066	15 315 305	-	-	-	RESULTAT (DEFICIT)
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	8 719 895	6 508 543	-2 211 352	9 964 638	8 010 473	-1 954 165	- produits des cessions d'éléments d'actifs
+ dotations aux amortissements	93 215 254	200 712 847	107 497 593	4 444 429	8 101 151	3 656 722	- quote part des subventions virée au résultat
+ dotations aux provisions	54 485 284		-54 485 284	44 256 294	103 244 780	58 988 486	- reprises sur amortissements et provisions
SOUS TOTAL 1	177 408 194	243 524 456	66 116 262	58 665 361	119 356 404	60 691 043	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	118 742 833	124 168 052	5 425 219				INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

TABLEAU DE FINANCEMENT

	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	Evolution	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	Evolution	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-	-	-	118 742 833	124 168 052	5 425 219	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières (hors comptes 1632, 16441, 16449)	47 431 627	70 065 916	22 634 289	40 044 753	60 464 591	20 419 838	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	107 767 333	112 239 550	4 472 216	10 996 768	20 921 450	9 924 682	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	25 884	104 874	78 990	10 824 091	8 585 477	-2 238 614	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	155 224 844	182 410 340	27 185 496	180 608 445	214 139 570	33 531 125	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	25 383 601	31 729 230	6 345 629	-	-	-	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	180 608 445	214 139 570	33 531 125	180 608 445	214 139 570	33 531 125	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT ET DETTE FINANCIERE

	2 018	2 019	Evolution
Fonds de roulement au 1er janvier	198 368 751	223 752 352	25 383 601
Variation du fonds de roulement	25 383 601	31 729 230	6 345 629
Fonds de roulement au 31 décembre	223 752 352	255 481 582	31 729 230
Capital restant dû des dettes financières au 31 décembre	832 203 562	822 705 526	-9 498 036
Taux d'indépendance financière (%)	47,31	46,18	-1,13
Durée apparente de la dette (année)	7,01	6,63	-0,38
Taux d'endettement (%)	43,57	40,26	-3,31
Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital (cumul au 31/12)	8 700 000	10 200 000	1 500 000
Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre	42 100 000	52 300 000	10 200 000

BILAN FINANCIER

	2 018	2 019	Variation
TOTAL FONDS DE ROULEMENT (FDR)	223 752 352	255 481 582,26	31 729 230
FDR en jours d'exploitation	43	46	3
Stocks	32 419 357	33 225 252	805 895
Créances	367 489 851	313 266 877	- 54 222 974
Dettes non financières	280 346 206	251 337 302	- 29 008 904
TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR = Stocks + Créances - Dettes)	119 563 002	95 154 827	- 24 408 175
BFR en jours d'exploitation	27	21	6
TOTAL TRESORERIE NETTE (FDR - BFR)	104 189 349	160 343 300	56 153 951
TRESORERIE en jours d'exploitation	23	35	11

IV.2 Affectation des résultats 2019

Comptes de Résultat	Montant du résultat 2019	Affectation	Montant du compte après affectation des résultats 2019
Budget principal (H)	22 730 065,26	Report à nouveau déficitaire (en diminution)	391 369 016,75
Dotations Non Affectées (A)	16 074 603,02	Excédent affecté à l'investissement	426 888 484,66
USLD (B)	-1 046 603,50	Affectation par section tarifaire	
Section Hébergement	-6 641,45	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	4 639 112,61
Section Dépendance	-255 907,14	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	4 248 631,80
Section Soins	-784 054,91	Réserve de compensation (en diminution)	1 835 017,22
EHPAD (E)	-855 384,86	Affectation par section tarifaire	
Section Hébergement	-221 110,00	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	2 656 771,13
Section Dépendance	-115 095,79	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	1 522 892,20
Section Soins	-519 179,07	Réserve de compensation (en diminution)	0,00
		Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	451 591,34
CSAPA - addictologie (P)	-120 985,83	Réserve de compensation (en diminution)	0,00
		Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	61 856,27
Ecoles et instituts de formation (C)	-478 628,44	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	796 701,08

IV.3 Etat détaillé des produits du budget H (Budget principal)

Evolution :

Produits	Recettes 2018	EPRD exécutoire 2019	Recettes 2019	Ecart Recettes 2019-2018		Ecart Recettes - EPRD 2019	
				en valeur	en %	en valeur	en %
Recettes liées à l'activité	1 031 166 167,12	1 076 896 219,00	1 082 577 812,20	51 411 645,08	4,99%	5 681 593,20	0,53%
Produits de la tarification des séjours	783 694 124,04	816 477 730,00	802 353 478,02	18 659 353,98	-2,38%	-14 124 251,98	-1,73%
IVG part prise en charge par assur. mal.	1 605 454,18	1 632 595,00	1 592 537,62	-12 916,56	-0,80%	-40 057,38	-2,45%
Prestations prélèv organes et tissus (POT)	634 403,33	816 298,00	853 786,48	219 383,15	34,58%	37 488,48	4,59%
Soins externes pris en charge assur. mal.	98 502 740,57	100 420 818,00	102 323 044,93	3 820 304,36	3,88%	1 902 226,93	1,89%
Sous-total recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	884 436 722,12	919 347 441,00	907 122 847,05	22 686 124,93	2,57%	-12 224 593,95	-1,33%
Médicaments facturés en sus des séjours	105 176 251,54	113 207 088,00	128 896 152,03	23 717 900,49	22,55%	15 689 084,03	13,86%
Dispositifs médic.facturés en sus séjour	36 648 086,88	37 459 025,00	39 086 455,20	2 440 368,52	6,66%	1 629 430,20	4,35%
Sous-total MO-DMI sur exercice en-cours	141 826 338,22	150 666 093,00	167 984 607,23	26 158 269,01	18,44%	17 318 514,23	11,49%
Produits sur exercices antérieurs AM	4 903 106,78	5 110 909,00	5 662 554,63	759 447,85	15,49%	551 645,63	10,79%
Sous-total exercices antérieurs	4 903 106,78	5 110 909,00	5 662 554,63	759 447,85	15,49%	551 645,63	10,79%
Participation au titre des détenus - Hospitalisation	0,00	831 776,00	807 318,00	-24 458,00	-0,00%	-24 458,00	-2,94%
Participation au titre des détenus - Externe	0,00	940 000,00	1 000 485,29	1 000 485,29	0,00%	60 485,29	6,43%
Sous total Participation au titre des détenus	0,00	1 771 776,00	1 807 803,29	1 807 803,29	0,00%	36 027,29	2,03%
Dotations et Forfaits	355 452 463,11	363 306 805,00	371 757 389,25	16 304 926,14	4,59%	8 450 584,25	2,33%
Forfait annuel urgences (FAU)	15 762 712,00	15 762 712,00	15 696 648,70	-64 063,30	-0,41%	-64 063,30	-0,41%
Forfait annuel prélèv organes ou tissus (CPO)	736 030,00	736 030,00	807 230,00	71 200,00	9,67%	71 200,00	9,67%
Forfait annuel de transplantations et de greffes (FAG)	4 448 936,00	4 448 936,00	4 554 933,00	105 997,00	2,38%	105 997,00	2,38%
Forfait incitation financière à l'amélioration à la qualité - FIFAO MCO / SSR	312 712,00	1 353 014,00	3 242 486,00	2 929 774,00	936,89%	1 889 472,00	139,65%
Sous-total forfaits	21 260 390,00	22 300 692,00	24 303 297,70	3 042 907,70	14,31%	2 002 605,70	8,99%
Dotation annuelle de financement PSY	8 018 514,00	6 935 275,00	19 375 087,00	11 356 573,00	141,63%	12 439 812,00	179,37%
Dotation annuelle de financement SSR	64 563 751,00	65 489 634,00	66 743 573,00	2 179 822,00	3,38%	1 253 939,00	1,91%
Sous-total DAF	72 582 265,00	72 424 909,00	86 118 660,00	13 536 395,00	18,65%	13 693 751,00	18,91%
Dotation mission intérêt général (MIG)	205 815 738,47	207 392 332,00	204 925 685,74	-890 052,73	-0,43%	-2 466 646,26	-1,19%
Aide à la contractualisation (AC)	14 429 442,50	20 186 511,00	15 374 677,22	945 234,72	6,55%	-4 811 833,78	-23,84%
Sous total MIGAC	220 245 180,97	227 578 843,00	220 300 362,96	55 181,99	0,03%	-2 278 480,04	-3,20%
FIR : dotation mission intérêt général (MIG)	27 952 055,00	27 329 812,00	27 504 753,00	-447 302,00	-1,60%	174 941,00	0,64%
FIR : aide à la contractualisation (AC)	4 150 449,66	5 476 692,00	5 060 116,59	909 666,93	21,92%	-146 575,41	-7,61%
FIR : autres	662 285,48	1 021 903,00	1 298 947,00	636 661,52	96,13%	277 044,00	27,11%
(indemnité mobilité, départ volontaire...)							
Sous total FIR	32 764 790,14	33 828 407,00	33 863 816,59	1 099 026,45	3,35%	35 409,59	0,10%
Part activité de la dotation modulée à l'activité	7 173 954,00	7 173 954,00	7 171 252,00	-2 702,00	-0,04%	-2 702,00	-0,04%
Dotations missions d'intérêt général (MIG) SSR	1 425 883,00	0,00	0,00	-1 425 883,00	-100,00%	0,00	0,00%
Dotation d'aide à la Contractualisation (AC) SSR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Sous total Produits du financement des activités SSR	8 599 837,00	7 173 954,00	7 171 252,00	-1 428 585,00	-16,61%	-2 702,00	-0,04%
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie	1 386 618 630,23	1 440 203 024,00	1 454 335 201,45	67 716 571,22	4,88%	14 132 177,45	0,98%
Hospitalisation complète	69 671 245,55	69 750 339,00	67 214 274,11	-2 456 971,44	-3,53%	-2 536 064,89	-3,64%
Médecine et spécialités médicales	28 818 582,37	29 146 412,30	28 075 569,96	-743 012,41	-2,58%	-1 070 842,34	-3,67%
Forfait journalier	23 006 561,00	23 353 074,00	22 979 474,00	-27 087,00	-0,12%	-373 600,00	-1,60%
Chirurgie et spécialités chirurgicales	6 847 185,50	6 925 076,64	6 267 245,40	-579 940,10	-8,40%	-657 831,24	-9,50%
Spécialités coûteuses	6 632 031,00	6 707 474,62	6 306 948,20	-325 082,80	-4,97%	-400 526,42	-5,97%
Moyen séjour et rééducation fonctionnelle	2 712 203,80	2 743 056,87	2 424 552,60	-287 651,20	-10,61%	-318 504,27	-11,61%
Produits à charge de l'Etat (écrouées)	785 511,92	0,00	0,00	-785 511,92	-100,00%	0,00	0,00%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. complète	488 124,00	493 676,72	685 866,00	197 742,00	40,51%	192 189,28	38,93%
Lutte contre les maladies mentales	45 909,60	46 431,85	194 139,00	148 229,40	322,87%	147 707,15	318,12%
Autres prestations - tarification spec. (Chirurgie Esthétique)	335 136,36	335 136,00	280 478,95	-54 657,41	-16,31%	-54 657,05	-16,31%
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 107 962,10	6 315 987,00	6 452 946,40	344 984,30	5,65%	136 959,40	2,17%
Hospitalisation partielle	5 838 142,10	6 036 977,00	6 025 842,40	187 700,30	3,22%	-11 134,60	-0,18%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. partielle	269 820,00	279 010,00	427 104,00	157 284,00	58,29%	148 094,00	53,08%
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
<i>Sous-total "hospitalisation"</i>	<i>75 779 207,65</i>	<i>76 066 326,00</i>	<i>73 667 220,51</i>	<i>-2 111 987,14</i>	<i>-2,79%</i>	<i>-2 399 105,49</i>	<i>-3,15%</i>
Prestations soins patients étrangers	25 782 224,03	25 751 689,00	25 296 321,38	-485 902,65	-1,89%	-455 367,62	-1,77%
Aide médicale de l'Etat	11 618 701,57	11 604 941,02	10 999 578,64	-619 122,93	-5,33%	-605 362,38	-5,22%
<i>dont Aide médicale soins externes</i>	<i>883 148,76</i>	<i>882 102,81</i>	<i>848 495,69</i>	<i>-34 652,87</i>	<i>-3,92%</i>	<i>-33 606,92</i>	<i>-3,81%</i>
Conventions internationales	5 939 716,51	5 932 681,84	6 227 526,12	287 809,61	4,85%	294 844,28	4,97%
Caissees étrangères	7 325 516,71	7 316 840,78	6 688 122,79	-637 393,92	-8,70%	-628 717,99	-8,59%
Soins urgents	898 289,24	897 225,36	1 381 093,83	482 804,59	53,75%	483 868,47	53,93%
<i>dont Soins Urgents pour les patients externes</i>	<i>23 088,63</i>	<i>23 061,29</i>	<i>26 087,15</i>	<i>2 998,52</i>	<i>12,99%</i>	<i>3 025,86</i>	<i>13,12%</i>
Soins Externes (hors patients étrangers)	38 617 555,98	39 810 881,00	41 599 849,27	2 982 293,29	7,72%	1 788 968,27	4,49%
Soins externes payés par le malade	15 714 889,36	16 075 478,00	16 069 082,70	354 193,34	2,25%	-6 395,30	-0,04%
Soins externes pour établissements extérieurs	22 337 151,07	23 316 063,24	25 090 896,30	2 753 745,23	12,33%	1 774 833,06	7,61%
Produits à charge de l'Etat (écrouées)	146 263,62	0,00	0,00	-146 263,62	-100,00%	0,00	0,00%
Soins externes hors parcours des soins	419 251,93	419 339,76	439 870,27	20 618,34	4,92%	20 530,51	4,90%
S.M.U.R.	1 408 338,67	1 272 463,00	1 010 233,23	-398 105,44	-28,27%	-262 229,77	-20,61%
<i>Sous-total soins externes (hors patients étrangers) et SMUR</i>	<i>40 025 894,65</i>	<i>41 083 344,00</i>	<i>42 610 082,50</i>	<i>2 584 187,85</i>	<i>6,46%</i>	<i>1 526 738,50</i>	<i>3,72%</i>
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	141 587 326,33	142 901 359,00	141 573 624,39	-13 701,94	-0,01%	-1 327 734,61	-0,93%
Produits hospitaliers	4 986 850,21	4 400 000,00	4 326 639,95	-659 810,26	-8,68%	-1 019 490,16	-23,17%
Prod. hosp. des exercices antérieurs	4 986 850,21	4 400 000,00	4 326 639,95	-659 810,26	-8,68%	-1 019 490,16	-23,17%
Autres produits	293 482 782,39	343 136 331,00	360 316 424,64	66 833 642,25	22,77%	17 180 093,64	5,01%
Autres recettes liées au personnel	1 038,00	0,00	0,00	-1 038,00	-100,00%	0,00	0,00%
Prod. divers d'exercices antérieurs	3 080 436,63	1 919 610,00	3 742 147,28	661 710,65	21,48%	1 822 537,28	94,94%
Formation professionnelle	8 780 807,16	8 721 020,00	9 135 027,70	354 207,54	4,03%	414 007,70	4,75%
Honoraires médicaux	3 854 388,85	4 369 000,00	3 828 272,59	-26 116,26	-0,68%	-540 727,41	-12,38%
Locations immobilières (Parking et diverses)	4 369 331,41	4 453 636,00	4 652 654,63	283 323,22	6,48%	199 018,63	4,47%
Chambres particulières	20 301 927,50	20 691 721,00	22 989 721,15	2 687 793,65	13,24%	2 298 000,15	11,11%
Autres locations immobilières et charges locatives	509 729,48	414 015,00	555 281,34	45 561,86	8,94%	141 266,34	34,12%
Produits cessions éléments d'actif	182 999,35	300 000,00	190 423,33	7 423,98	4,06%	-109 576,67	-36,53%
Produits des crèches	312 254,88	313 271,00	269 879,52	-42 375,36	-13,57%	-43 391,48	-13,85%
Produits divers	6 213 303,17	6 483 639,00	6 810 180,51	596 877,34	9,61%	326 541,51	5,04%
Rabais, remises, ristournes	5 458 129,97	6 126 177,00	7 497 180,73	2 039 050,76	37,36%	1 371 003,73	22,38%
Produits exceptionnels	23 272 120,05	25 944 911,00	28 197 845,63	4 925 725,58	21,17%	2 252 934,63	8,68%
Produits financiers	1 296 529,81	1 206 094,00	1 775 980,36	479 450,55	36,98%	569 886,36	47,25%
Production immobilisée	2 999 365,88	2 885 000,00	3 336 068,19	336 702,31	11,23%	451 068,19	15,63%
Prestations informatiques	8 773 009,58	9 290 830,00	10 566 024,86	1 793 015,28	20,44%	1 275 194,86	13,73%
Personnel médical	13 900 378,43	14 679 237,00	12 456 517,89	-1 443 860,54	-10,39%	-2 222 719,11	-15,14%
Personnel non médical	10 292 820,80	10 651 463,00	10 918 940,46	626 119,66	6,08%	267 477,46	2,51%
Repas	3 596 957,39	3 522 989,00	3 490 553,23	-106 404,16	-2,96%	-32 435,77	-0,92%
Rembours. frais de fonctionnement	6 513 523,40	6 898 068,00	6 820 796,14	307 272,74	4,42%	-74 271,86	-1,08%
Reprises de provisions	43 143 400,05	85 604 534,00	101 742 635,26	58 599 235,21	135,82%	16 138 101,26	18,85%
Subventions hors FIR	5 044 550,68	5 031 422,00	4 740 363,56	-304 187,12	-6,03%	-	

- Structure :

Produits	Recettes 2018	En Structure 2018	Recettes 2019	En Structure 2019	Ecart Recettes 2019-2018	
					en valeur	en %
Recettes liées à l'activité	1 031 166 167,12	56,02%	1 082 577 812,20	54,81%	51 411 645,08	4,99%
Recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	884 436 722,12	48,05%	907 122 847,05	45,93%	22 686 124,93	2,57%
MO-DMI sur exercice en-cours	141 826 338,22	7,70%	167 984 607,23	8,50%	26 158 269,01	18,44%
Produits sur exercices antérieurs	4 903 106,78	0,27%	5 662 554,63	0,29%	759 447,85	15,49%
Participation au titre des détenus	0,00	0,00%	1 807 803,29	0,09%	1 807 803,29	0,00%
Dotations et Forfaits	355 452 463,11	19,31%	371 757 389,25	18,82%	16 304 926,14	4,59%
Forfaits	21 260 390,00	1,15%	24 303 297,70	1,23%	3 042 907,70	14,31%
DAF	72 582 265,00	3,94%	86 118 660,00	4,36%	13 536 395,00	18,65%
MIGAC	220 245 180,97	11,96%	220 300 362,96	11,15%	55 181,99	0,03%
FIR	32 764 790,14	1,78%	33 863 816,59	1,71%	1 099 026,45	3,35%
Produits du financement des activités SSR	8 599 837,00	0,47%	7 171 252,00	0,36%	-1 428 585,00	-16,61%
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie	1 386 618 630,23	75,33%	1 454 335 201,45	73,63%	67 716 571,22	4,88%
Hospitalisation complète	69 671 245,55	3,78%	67 214 274,11	3,40%	-2 456 971,44	-3,53%
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 107 962,10	0,33%	6 452 946,40	0,33%	344 984,30	5,65%
Prestations soins patients étrangers	25 782 224,03	1,40%	25 296 321,38	1,28%	-485 902,65	-1,88%
Soins Externes (hors patients étrangers)	38 617 555,98	2,10%	41 599 849,27	2,11%	2 982 293,29	7,72%
S.M.U.R.	1 408 338,67	0,08%	1 010 233,23	0,05%	-398 105,44	-28,27%
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	141 587 326,33	7,69%	141 573 624,39	7,17%	-13 701,94	-0,01%
Prod. hosp. des exercices antérieurs	4 986 850,21	0,27%	5 419 490,16	0,27%	432 639,95	8,68%
Prod. divers d'exercices antérieurs	3 080 436,63	0,17%	3 742 147,28	0,19%	661 710,65	21,48%
Produits exceptionnels	23 272 120,05	1,26%	28 197 845,63	1,43%	4 925 725,58	21,17%
Production immobilisée	2 999 365,88	0,16%	3 336 068,19	0,17%	336 702,31	11,23%
Personnel médical	13 900 378,43	0,76%	12 456 517,89	0,63%	-1 443 860,54	-10,39%
Personnel non médical	10 292 820,80	0,56%	10 918 940,46	0,55%	626 119,66	6,08%
Reprises de provisions	43 143 400,05	2,34%	101 742 635,26	5,15%	58 599 235,21	135,82%
Subventions hors FIR	5 044 550,68	0,27%	4 740 363,56	0,24%	-304 187,12	-6,03%
Recherche : Subventions contrats autres produits	16 822 959,54	0,91%	16 703 973,63	0,85%	-118 985,91	-0,71%
Activité Rétrocession Médicament	68 568 310,28	3,72%	62 759 983,60	3,18%	-5 808 326,68	-8,47%
Stock final	32 419 357,46	1,76%	33 225 252,35	1,68%	805 894,89	2,49%
Autres produits	73 939 082,59	4,02%	82 492 696,79	4,18%	8 553 614,20	11,57%
Rembours. Des budgets annexes	14 113 113,61	0,77%	13 543 279,66	0,69%	-569 833,95	-4,04%
Titre 3 : Autres produits	312 582 746,21	16,98%	379 279 194,46	19,20%	66 696 448,25	21,34%
TOTAL DES PRODUITS	1 840 788 702,77	100,00%	1 975 188 020,30	100,00%	134 399 317,53	7,30%

IV.4 Etat détaillé des charges du budget H (Budget principal)

Evolution :

Désignation	Dépenses	EPRD exécutoire	Dépenses	Ecart dépenses 2019-2018		Ecart dépenses - EPRD 2019	
	2018	2019	2019	en valeur	en %	en valeur	en %
Titre 1 : Charges de personnel	1 032 466 416,65	1 061 744 376,00	1 051 554 212,22	19 087 795,57	1,85%	-10 190 163,78	-0,96%
Personnel non médical	774 348 097,19	790 275 424,00	786 365 637,30	12 017 540,11	1,55%	-3 909 786,70	-0,49%
Personnel médical	258 118 319,46	271 468 952,00	265 188 574,92	7 070 255,46	2,74%	-6 280 377,08	-2,31%
Titre 2 : Charges à caractère médical	450 749 244,59	469 070 780,00	479 665 811,22	28 916 566,63	6,42%	10 935 031,22	2,26%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	39 272 508,55	39 409 574,00	40 076 502,34	803 993,79	2,05%	666 928,34	1,69%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	30 405 134,12	35 224 068,00	26 193 684,87	-4 211 449,25	-13,85%	-9 030 383,13	-25,64%
Molécules onéreuses (hors GHS)	109 274 733,32	113 562 534,00	127 630 602,48	18 355 869,16	16,80%	14 068 068,48	12,39%
Médicaments sous ATU (hors GHS)	29 624 278,39	30 963 924,00	34 099 714,17	4 475 435,78	15,11%	3 135 790,17	10,13%
Matériel médical et chirurgical	73 267 156,27	76 418 249,00	76 679 551,46	3 412 395,19	4,66%	261 302,46	0,34%
Fournitures et prestations extérieures	53 715 012,61	55 745 453,00	55 455 435,39	1 740 422,78	3,24%	-290 017,61	-0,52%
Prothèses hors liste et appareillage	12 833 991,46	13 242 823,00	13 456 559,78	622 568,32	4,85%	213 736,78	1,61%
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	38 761 328,59	39 555 768,00	42 231 473,18	3 470 144,59	8,95%	2 675 705,18	6,76%
Produits sanguins	13 928 748,39	13 872 967,00	12 768 079,96	-1 160 668,43	-8,33%	-1 104 887,04	-7,96%
Stérilisation à l'extérieur	645 053,06	680 572,00	799 430,55	154 377,49	23,93%	118 858,55	17,46%
Location matériel médical	6 988 205,73	7 603 334,00	7 607 845,69	619 639,96	8,87%	4 511,69	0,06%
Maintenance médicale	10 876 726,55	10 998 658,00	10 984 203,70	107 477,15	0,99%	-14 455,30	-0,13%
Stock initial du titre 2	31 156 367,55	31 792 855,00	31 682 727,65	526 360,10	1,69%	-110 127,35	-0,35%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	141 543 262,12	152 252 533,00	156 193 157,24	14 649 895,12	10,35%	3 940 624,24	2,59%
Dépenses hôtelières	50 889 112,81	54 385 593,00	54 818 131,87	3 929 019,06	7,72%	432 538,87	0,80%
Dépenses d'entretien et réparation	21 347 621,48	22 800 382,00	21 939 711,40	592 089,92	2,77%	-860 670,60	-3,77%
Dépenses de frais de Gestion Générale	68 045 748,30	73 797 745,00	78 061 565,76	10 015 817,46	14,72%	4 263 820,76	5,78%
Subventions	638 810,78	642 311,00	637 118,40	-1 692,38	-0,26%	-5 192,60	-0,81%
Stock initial du titre 3	621 968,75	626 502,00	736 629,81	114 661,06	18,44%	110 127,81	17,58%
Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.	210 688 402,98	255 673 512,00	265 342 037,83	54 653 634,85	25,94%	9 668 525,83	3,78%
Dotation aux amortissements	91 473 753,70	98 022 845,00	95 193 507,63	3 719 753,93	4,07%	-2 829 337,37	-2,88%
Dotation aux provisions	53 764 887,88	90 542 548,00	101 623 677,95	47 858 790,07	89,01%	11 081 129,95	12,24%
Frais financiers	27 403 295,91	26 975 857,00	26 611 078,37	-792 217,54	-2,89%	-364 778,63	-1,35%
Charges exceptionnelles	34 281 644,74	35 614 271,00	36 041 028,76	1 759 384,02	5,13%	426 757,76	1,20%
Exercices antérieurs	3 764 820,75	4 517 991,00	5 872 745,12	2 107 924,37	55,99%	1 354 754,12	29,99%
TOTAL DES CHARGES	1 835 447 326,34	1 938 741 201,00	1 952 755 218,51	117 307 892,17	6,39%	14 014 017,51	0,72%

En structure

Désignation	Dépenses	EN Structure	Dépenses	EN Structure	Ecart dépenses 2019-2018	
	2018		2019		en valeur	en %
Titre 1 : Charges de personnel	1 032 466 416,65	56,25%	1 051 554 212,22	53,85%	19 087 795,57	1,85%
Personnel non médical	774 348 097,19	42,19%	786 365 637,30	40,27%	12 017 540,11	1,55%
Personnel médical	258 118 319,46	14,06%	265 188 574,92	13,58%	7 070 255,46	2,74%
Titre 2 : Charges à caractère médical	450 749 244,59	24,56%	479 665 811,22	24,56%	28 916 566,63	6,42%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	39 272 508,55	2,14%	40 076 502,34	2,05%	803 993,79	2,05%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	30 405 134,12	1,66%	26 193 684,87	1,34%	-4 211 449,25	-13,85%
Molécules onéreuses (hors GHS)	109 274 733,32	5,95%	127 630 602,48	6,54%	18 355 869,16	16,80%
Médicaments sous ATU (hors GHS)	29 624 278,39	1,61%	34 099 714,17	1,75%	4 475 435,78	15,11%
Matériel médical et chirurgical	73 267 156,27	3,99%	76 679 551,46	3,93%	3 412 395,19	4,66%
Fournitures et prestations extérieures	53 715 012,61	2,93%	55 455 435,39	2,84%	1 740 422,78	3,24%
Prothèses hors liste et appareillage	12 833 991,46	0,70%	13 456 559,78	0,69%	622 568,32	4,85%
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	38 761 328,59	2,11%	42 231 473,18	2,16%	3 470 144,59	8,95%
Produits sanguins	13 928 748,39	0,76%	12 768 079,96	0,65%	-1 160 668,43	-8,33%
Stérilisation à l'extérieur	645 053,06	0,04%	799 430,55	0,04%	154 377,49	23,93%
Location matériel médical	6 988 205,73	0,38%	7 607 845,69	0,39%	619 639,96	8,87%
Maintenance médicale	10 876 726,55	0,59%	10 984 203,70	0,56%	107 477,15	0,99%
Stock initial du titre 2	31 156 367,55	1,70%	31 682 727,65	1,62%	526 360,10	1,69%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	141 543 262,12	7,71%	156 193 157,24	8,00%	14 649 895,12	10,35%
Dépenses hôtelières	50 889 112,81	2,77%	54 818 131,87	2,81%	3 929 019,06	7,72%
Dépenses d'entretien et réparation	21 347 621,48	1,16%	21 939 711,40	1,12%	592 089,92	2,77%
Dépenses de frais de Gestion Générale	68 045 748,30	3,71%	78 061 565,76	4,00%	10 015 817,46	14,72%
Subventions	638 810,78	0,03%	637 118,40	0,03%	-1 692,38	-0,26%
Stock initial du titre 3	621 968,75	0,03%	736 629,81	0,04%	114 661,06	18,44%
Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.	210 688 402,98	11,48%	265 342 037,83	13,59%	54 653 634,85	25,94%
Dotation aux amortissements	91 473 753,70	4,98%	95 193 507,63	4,87%	3 719 753,93	4,07%
Dotation aux provisions	53 764 887,88	2,93%	101 623 677,95	5,20%	47 858 790,07	89,01%
Frais financiers	27 403 295,91	1,49%	26 611 078,37	1,36%	-792 217,54	-2,89%
Charges exceptionnelles	34 281 644,74	1,87%	36 041 028,76	1,85%	1 759 384,02	5,13%
Exercices antérieurs	3 764 820,75	0,21%	5 872 745,12	0,30%	2 107 924,37	55,99%
TOTAL DES CHARGES	1 835 447 326,34	100,00%	1 952 755 218,51	100,00%	117 307 892,17	6,39%

IV.5 Etat détaillé des dotations notifiées par l'ARS - Dotations MIGAC/MERRI/DAF ET FIR

LIBELLE		TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017	TOTAL NOTIFIE 2018	TOTAL NOTIFIE 2019
PAR	G02 - Médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ATU en attente de leur agrément	4 749 447	14 145 420	3 560 988	0	0
	TOTAL MERRI MEDICAMENTS SOUS ATU	4 749 447	14 145 420	3 560 988	0	0
PCA	E02 - Financement des études médicales - Internes HCL	21 396 935	16 781 431	17 474 575	21 306 906	18 865 262
PAR	E02 - Financement des études médicales - étudiants		2 241 714	5 743 529	8 101 691	10 479 821
	TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES	21 396 935	19 023 145	23 218 104	29 408 597	29 345 083
JPE	E01 - Stages de résident de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer	206 000	206 000	206 000	206 000	206 000
	TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES ET RESIDENTS	21 602 935	19 229 145	23 424 104	29 614 597	29 551 083
JPE	B02 - DOTATION SOCLE MERRI (publications, essais, enseignement)	86 639 821	85 594 867	82 345 866	83 823 345	88 597 546
JPE	D04 - Centres de Ressources Biologiques (CRB) dont les tumorothèques	855 118	608 799	964 911	1 010 545	1 036 916
JPE	D23 - Organisation surveillance coordination de la recherche (DRCI)	3 876 153	3 190 078	3 401 677	3 677 056	3 878 788
JPE	D24 - Conception des protocoles, gestion et analyse de données (DRCI)		797 519	850 419	894 264	944 697
JPE	D25 - Investigation (CIC - CRC)	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
JPE	D26 Coordination territoriale (GIRCI + EMRC)	1 782 588	1 782 588	1 782 588	1 782 588	1 782 588
	TOTAL MERRI STRUCTURE D'APPUI RECHERCHE DRCI	7 763 859	7 628 968	8 249 595	8 614 453	8 892 989
JPE	C03 - Financement des activités de recours exceptionnel	3 735 455	3 528 905	3 381 470	3 289 620	3 701 226
JPE	D19 - Effort d'expertise des établissements de santé	230 600	221 000	189 500	202 500	222 500
	TOTAL MERRI RECOURS ET EXPERTISE	3 966 055	3 749 905	3 570 970	3 491 120	3 923 726
JPE	F01 - Centres mémoires de ressources et de recherche	516 052	516 052	516 052	516 052	516 050
FIR	F02 - COREVIH	684 568	684 568	684 568	684 568	684 568
JPE	F03 - Centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage	448 231	448 231	448 230	448 231	448 231
JPE	F04 - Centres de références pour la prise en charge des maladies rares	4 155 801	4 155 801	4 576 946	5 844 551	5 838 854
JPE	F05 - Centres de référence sur l'hémophilie	290 657	340 378	340 378	416 390	538 722
JPE	F06 - Centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose	2 028 071	1 806 319	1 812 209	1 760 386	1 720 772
JPE	F07 - Centres de ressources et de compétence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)	335 072	431 380	415 019	362 461	380 819
JPE	F08 - La mortalité périnatale	221 383	169 250	169 250	169 250	174 088
JPE	F09 - Centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral	700 821	722 694	727 591	711 799	643 299
JPE	F10 - Centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)	521 542	489 550	373 174	386 027	386 000
JPE	F11 - Services experts de lutte contre les hépatites virales	80 860	80 860	80 860	125 860	190 000
JPE	F12 - Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal (CPDPN)	902 700	848 700	848 700	848 700	891 000
JPE	F13 - Centres de Diagnostic Préimplantaire (CDPI)	0	0	0	0	0
JPE	F14 - Centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles	1 068 033	1 068 033	1 207 946	1 207 947	1 732 672
JPE	F15 - Centres de référence pour les Infections Ostéo-Articulaires (CIOA)	125 180	128 220	117 438	107 909	107 910
JPE	F16 - Les réseaux nationaux de référence pour les cancers rares de l'adulte	313 624	313 246	313 246	313 246	313 246
JPE	F18 - Centres de ressources et de recherche sur la sclérose en plaques (C2RSep)				100 000	100 000
	F21 - Plateformes expertise					330 000
JPE	F22-Base de données des Maladies rares (projet Bamara)				90 000	240 000
	TOTAL MERRI + FIR CENTRES DE REFERENCES (hors filières maladies rares)	12 392 595	12 203 282	12 631 607	14 093 377	15 236 231
JPE	G03 - Actes dentaires, actes de biologie et actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L.162-1-7 du CSS	16 325 214	16 264 484	16 364 359	15 681 812	14 987 465
JPE	G04 - Organes artificiels jusqu'à la date de leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables					
JPE	G05 - Dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire	240 715	232 118	216 643	155 799	120 357
	TOTAL MERRI ACTIVITE HORS NOMENCLATURE ET TARIFS	16 565 929	16 496 602	16 581 002	15 837 611	15 107 822
	TOTAL MERRI (HORS FILIERES maladies rares - MEDICAMENTS ATU - ETUDES MEDICALES)	127 328 259	125 673 640	123 379 040	125 859 906	131 758 314
NAT	U01 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	3 673 263	2 758 058	3 653 232	3 603 232	3 603 232
JPE	U03 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les Centres de Soins, d'Enseignement et de Recherches Dentaires (CESERD)	161 385	90 101	135 450	130 757	140 207
REG	U02 - PASS (crédit non réductible)	75 975	0	0	0	0
REG	U02 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	798 094	903 961	903 961	903 961	690 824
	TOTAL MIG NAT PRECARITE	3 834 648	2 848 159	3 788 682	3 733 989	3 743 439
	TOTAL MIG REG PRECARITE	874 069	903 961	903 961	903 961	690 824
	TOTAL MIG REG ET NAT PRECARITE	4 708 717	3 752 120	4 692 643	4 637 950	4 434 263
JPE	Q02a - SMUR terrestre	8 575 804	9 373 525	12 543 857	13 100 332	12 311 058
JPE	Q02b - SMUR hélicoptère	1 065 756	1 451 324	1 381 783	1 842 378	2 072 683
JPE	Q01 - SAMU	4 467 482	4 445 041	4 931 275	4 869 830	4 898 005
JPE	Q04 - Transports sanitaires bariatriques	28 176	28 175	28 175	28 180	28 175
JPE / FIR	Q05 - Cellule d'urgence Médico-psychologique (CUMP)	108 000	108 000	240 000	362 000	242 000
	TOTAL MIG-NAT (SAMU-SMUR-TRANSP. BAR-CUMP)	14 245 218	15 406 065	19 125 090	20 202 720	19 551 921
JPE	H03 - CPIAS (Antennes Régionales de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARLIN) + Centres de Coordination de la Lutte contre Infections Nosocomiales (CCLIN))	1 826 437	1 942 462	1 942 462	1 732 200	1 268 468
JPE	H05 - Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CRH)	336 200	363 000	378 000	333 000	333 000
	H05 - Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et sécurité transfusion	0	0	0	0	65 000
	CREDIT NON RECONDUCTIBLE	0	0	0	0	65 000
JPE	H06 - Centres antipoison (CAP)	1 029 526	1 020 018	1 020 018	1 020 018	1 020 020
JPE	H07 - Registres à caractère épidémiologique	74 131	67 848	44 487	100 450	118 000
JPE	H12 - Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson	99 229	96 657	96 657	96 657	96 657
REG	H11 - Les Centres de Coordination des soins en Cancérologie (3C)	557 308	539 363	539 363	614 499	664 634
REG	H01 - Les observatoires régionaux et interrégionaux des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)	230 046	228 137	228 137	447 584	599 242
REG	H01 - OMEDIT - crédits non reconductibles	0	35 000	0	0	0
REG	H04 - Centres régionaux de pharmacovigilance et centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance	497 321	481 307	481 307	481 307	481 307
	TOTAL MIG NAT VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	3 365 523	3 489 985	3 481 634	3 282 325	2 901 145
	TOTAL MIG REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	1 284 675	1 283 807	1 248 807	1 543 390	1 745 183
	TOTAL MIG NAT + REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	4 650 198	4 773 792	4 730 441	4 825 715	4 646 328
REG	I04 - Equipes de cancérologie pédiatrique	323 689	321 002	321 002	321 002	321 002
FIR	I01 - Equipes Hospitalières de Liaison en Addictologie (EHLISA)	1 022 178	1 150 215	1 150 215	1 150 215	1 150 215
FIR	I02 - Equipes Mobile de Gériatrie (EMG)	1 915 073	1 915 073	1 915 073	1 915 073	1 915 073
FIR	I03 - Equipes Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)	986 947	986 947	986 947	1 136 947	1 136 947
	TOTAL MIG REG FORMATION SOUTIEN	323 689	321 002	321 002	321 002	321 002
	TOTAL FIR FORMATION SOUTIEN	3 924 198	4 052 235	4 052 235	4 202 235	4 202 235
	TOTAL MIG REG + FIR FORMATION SOUTIEN	4 247 887	4 373 237	4 373 237	4 523 237	4 523 237
JPE	P10 - Les centres experts de la maladie de Parkinson	148 857	148 857	148 857	148 857	148 856
JPE	P12 - Primoprescription de chimiothérapies orales	26 460	26 460	1 035	15 300	17 055
JPE	P04 - Structures d'étude et de traitement de la douleur chronique	908 324	772 769	777 901	784 722	883 191
JPE	P11 - Consultations d'évaluation pluri-professionnelles post AVC	39 463	80 048	91 311	91 553	79 549
REG	P02 - Consultations hospitalières d'addictologie	576 755	558 183	558 183	558 183	558 183
REG	P05 - Consultations hospitalières de génétique	1 367 093	1 323 073	1 323 073	1 323 073	1 323 073
REG	P06 - Nutrition parentérale à domicile hors HAD	3 209 866	3 106 508	3 106 508	3 106 508	3 106 508
FIR	P01 - Consultations mémoire	1 476 807	1 577 171	1 632 800	1 790 390	1 945 336
FIR	P03 - Emploi de psychologues ou d'assistants sociaux dans services de soins prévus par plans nationaux de santé publique, à l'exception du plan Cancer	264 263	264 263	264 263	264 263	398 750
FIR	P08 - Actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie	1 778 850	1 747 927	1 729 201	1 729 201	1 729 201
	TOTAL MIG NAT EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	1 096 644	1 028 134	1 019 104	1 040 432	1 128 651
	TOTAL MIG REG EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	5 153 714	4 987 764	4 987 764	4 987 764	4 987 764
	TOTAL MIG FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	3 519 920	3 589 361	3 626 264	3 783 854	4 073 287
	TOTAL MIG NAT + REG + FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	9 770 278	9 605 259	9 633 132	9 812 050	10 189 702
JPE	J04 - Prélèvements de sang placentaire	252 109	92 695	143 527	100 420	80 777
JPE	J01 - Lactariums	560 000	560 000	305 450	259 621	280 473
JPE	J02 - Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité	720 506	791 114	789 442	733 714	745 582
JPE	J03 - Prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté	97 765	77 765	97 765	97 770	97 765
	TOTAL MIG NAT COLLECTE PRODUITS HUMAINS	1 630 380	1 521 574	1 336 184	1 191 525	1 204 597
JPE	N01 - Espaces de Réflexion Ethique Régionaux ou Interrégionaux (ERERI)	168 720	166 500	166 500	333 000	333 000
	TOTAL MIG NAT ETHIQUE	168 720	166 500	166 500	333 000	333 000

LIBELLE		TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017	TOTAL NOTIFIE 2018	TOTAL NOTIFIE 2019
JPE	O02 - La mise en œuvre des missions des établissements de référence mentionnés à l'art. R.3131-10 CSP	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
JPE	O03 - L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	213 534	217 780	285 240	235 580	237 340
	TOTAL MIG NAT MISSION DE VEILLE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	483 534	487 780	555 240	505 580	507 340
JPE	R01 - Contribution aux actions expérimentales et à l'élaboration des outils de régulation, notamment les études nationale de coûts	358 324	0	0	0	0
JPE	R02 - Rémunération, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition auprès des services de l'Etat chargés de la définition et de la mise en œuvre de la politique hospitalière ou de la gestion des crises sanitaires	170 410	222 996	168 996	168 996	168 996
JPE	R03 - Coordination des instances nationales de représentation des directeurs d'établissements hospitaliers et des présidents de commission médicale d'établissements et de conférences médicales	28 369	28 134	28 134	28 134	173 244
JPE	R04 - Rémunération, charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé	189 072	335 257	511 938	535 450	540 638
JPE	R05 - Actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'Etat	27 500	3 000	21 000	7 000	23 500
	TOTAL MIG NAT POLITIQUES PUBLIQUES	40 576	47 333	21 000	7 000	7 000
	TOTAL MIG REG POLITIQUES PUBLIQUES	733 099	542 054	709 068	732 580	732 580
	TOTAL MIG NAT + REG POLITIQUES PUBLIQUES	773 675	589 387	730 068	739 580	739 580
FIR	T01 - Centres périnataux de proximité	0	0	0	0	0
REG	T02 - UHSI	863 558	835 751	835 751	835 751	835 751
REG	T03 - Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire (USMP ex-UCSA)	3 047 108	2 948 991	2 948 991	2 948 991	3 205 917
	TOTAL MIG REG POPULATIONS SPECIFIQUES	3 910 666	3 784 742	3 784 742	3 784 742	4 041 668
REG	K03 - Unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes	0	160 000	160 000	160 000	160 000
	TOTAL MIG REG MAINTIEN DES SOINS DE PROXIMITE	0	160 000	160 000	160 000	160 000
JPE	V03 - Consultations pluri-professionnelles post-AVC en UNV		29 640	29 640	29 640	29 640
JPE	V10- Equipe mobiles (100%)			776 451	766 223	791 283
JPE	V11- Transitoire Plateaux techniques spécialisés (10% sur 10 mois)			22 082	0	0
JPE	V12- Hyperspécialisation -SRPR (100%)			200 000	200 000	200 000
JPE	V13- Transitoire _UCC (10% 10 mois)			16 667	36 113	20 000
JPE	V13- Transitoire _UCC (10% 10 mois)				26 498	26 498
	TOTAL MIG NATIONALES SSR	0	29 640	1 044 840	1 058 474	1 067 421
FIR	L01 - Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CEGIDD)	1 638 145	3 223 440	3 560 807	3 385 749	3 385 749
	TOTAL MIG FIR DEPISTAGE	1 638 145	3 223 440	3 560 807	3 385 749	3 385 749
FIR	M01 - Actions de prévention et d'éducation thérapeutique relatives aux maladies chroniques et notamment aux pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, à l'insuffisance rénale, au diabète et à l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (ETP)	936 779	936 779	956 779	887 759	878 900
	TOTAL MIG FIR PREVENTION EDUCATION	936 779	936 779	956 779	887 759	878 900
FIR	S01 - Permanence des soins en établissements de santé (PDSES)	13 915 986	13 839 187	13 940 068	13 885 647	13 951 014
	TOTAL MIG FIR PERMANENCE DES SOINS	13 915 986	13 839 187	13 940 068	13 885 647	13 951 014
	TOTAL MIG NAT	24 865 243	25 025 170	30 538 274	31 355 045	30 444 514
	TOTAL MIG REG	12 279 912	11 983 330	12 115 344	12 433 439	12 679 021
	TOTAL MIG FIR - hors COREVIH	23 935 027	25 641 002	26 136 153	26 145 244	26 491 185
	TOTAL MIG/FIR NAT + REG (HORS MERRI)	61 080 182	62 649 502	68 789 771	69 933 728	69 614 720
AC	Création de postes HU	679 492	661 432	661 432	661 432	661 432
AC	Poste de PH activité de transplantation	109 410	108 502	108 502	108 502	108 502
AC	Transformation de MCU-PH d'odontologie à temps partiel en temps plein	27 425	35 447	60 362	60 362	60 362
AC	NBI des Directeurs d'Hôpitaux (emplois fonctionnels)	9 532	9 453	9 453	9 453	9 453
AC	Cellule de transferts périnataux	479 850	475 867	475 867	475 867	475 867
	Transformation d'emploi d'AHU d'odontologie à temps partiel en emploi à temps plein (AC R)	0	0	0	0	8 300
AC	EMMA (Equipe Mobile Maladie d'Alzheimer)	0	242 966	242 966	242 966	242 966
	TOTAL AC REG PLURIANNUELLES	1 305 709	1 533 667	1 558 582	1 558 582	1 566 882
FIR	Unité transversale de nutrition clinique	224 657	224 657	224 657	224 657	224 657
FIR	Indemnisation des médecins intervenant antenne médicale hotel police Lyon	43 931	43 931	43 931	43 931	0
FIR	Unité coordination en oncogériatrie UCOG	319 981	319 981	319 981	389 981	389 981
FIR	Plan périnatalité		23 333	23 333	0	0
FIR	Plan obésité animation et coordination des centres spécialisés	70 595	70 595	70 595	70 595	70 595
FIR	Plan AVC animation de filière	61 667	16 667	85 000	221 000	85 000
FIR	Equipes mobiles d'hygiène à destination des EHPAD	59 487	356 923	356 923	372 638	372 638
FIR	Assistants aux animateurs des filières gériatologiques	45 000	45 000	0	0	0
FIR	Réseau ONCO 69	101 708	101 708	101 708	101 707	101 707
FIR	Médecine légale	59 794	59 794	59 794	59 794	59 794
FIR	Troubles neurocognitifs				213 572	106 786
FIR	Régulation libérale SAMU / Acte expérimentation PDSA	415 000	412 500	412 500	429 000	429 000
FIR	Réhabilitation Améliorée après Chirurgie - RAAC				90 000	20 000
FIR	Mois sans tabac / Réseau infirmier Tabac (RITA)				8 000	96 366
FIR	PROGEPHY				57 901	0
FIR	CRDNéonatal				890 000	1 268 464
FIR	JRCT				94 842	34 643
FIR	Retour d'expérience conciliation médicamenteuse /organisation et promotion de parcours de santé coordonnés				222 500	0
	Expérimentations relatives aux hébergements pour patients					25 000
	Plan coordination du parcours de soins des personnes âgées après un AVC	112 370		83 286	222 000	136 000
FIR	Poste de CCU MG			48 717	0	0
FIR	Tuberculose : dispositifs assurant la mise en œuvre des compétence			38 120	48 574	46 742
	TOTAL AC FIR PLURIANNUELLES	1 514 190	1 675 089	1 868 545	3 760 692	3 467 373
	TOTAL AC FIR + REG PLURIANNUELLES	2 819 899	3 208 756	3 427 127	5 319 274	5 034 255

LIBELLE		TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017	TOTAL NOTIFIE 2018	TOTAL NOTIFIE 2019
AC	Plan Hôpital Numérique - crédits d'amorçage (SIH)			723 200	0	0
AC	Assistants Spécialistes Soins Palliatifs	105 600	142 600	115 200	115 200	115 200
AC	SI OMEDIT (SPIPS)	25 000			0	0
AC	Projet pilote : chirurgie ambulatoire du cancer		45 000	45 000	0	0
AC	Compensation attentats Nice et Paris		10 058		0	0
AC	Chef de clinique (action 6-3 du plan soins palliatifs)			70 000	33 750	0
AC	Consultants	846 000	496 460	499 443	570 790	427 800
AC	Réduction des risques en milieu pénitentiaire				90 508	90 508
AC	Développement de la greffe (DDAC M3)					69 998
AC	Pharmacie clinique				326 480	0
AC	PADHUE				30 320	0
AC	Performance de SI de gestion				8 000	0
AC	Complément foetopathologie				49 846	73 272
AC	Mesure Simphonie				30 000	4 000
AC	Mesure expérimentale Urgences et personnes âgées				300 000	0
AC	Formation IOBE			39 333	73 000	97 333
AC	IFAQ	601 980	0	0	0	0
AC	Dégel tardif MCO	0	0	2 507 980	5 650 245	4 931 719
AC	Accompagnement GHT	0	50 000	0	330 000	0
	TOTAL AC NAT ANNUELLES	1 578 580	744 118	4 000 156	7 608 139	5 809 830
AC	UCOG	500 000	0	0	0	0
AC	Dispositif Tampons - Tension aux Urgences / Renfort Hivernal IDE	17 588	12 978	150 000	0	480 000
AC	Modulation régionale SMUR	0	0	-359 594	0	0
AC	Compensation SIH	0	0	250 000	250 000	250 000
AC	Compensation pour Dentexia	0	0	96 863	0	0
	Soutien au SU pédiatriques	0	0	0	0	30 000
AC	Compensation mesures "Cellule Régionale Douleur"	63 263	0	0	0	0
AC	EURO 2016	0	64 856	0	0	0
	TOTAL AC REG ANNUELLES	580 851	77 834	137 269	250 000	760 000
FIR	Actions visant à améliorer la qualité des pratiques et des soins	150 000				0
	Promotion des biosimilaires - Etanercept / Insuline Glargine					62 776
	Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés					1 110 000
FIR	Plan parkinson	35 000	35 000	35 000	149 517	35 000
FIR	Conseil, pilotage, accompagnement performance	75 000				0
FIR	Soutien Financier - actions pratiques cancérologie		30 923			0
FIR	Carences ambulancières	200 905	228 850	234 230	317 254	390 830
FIR	RCP	30 000	25 000	20 000	55 000	0
FIR	Financement transversaux parcours qualité - centre TCA	210 000	210 000	535 276	356 923	356 923
FIR	Action Plan Blanc Gestion de crise				51 500	0
FIR	Plan Maladies Neurodégénératives - Direction des Aïdants				51 500	0
FIR	Réhabilitation améliorée après chirurgie		15 000		0	0
FIR	Expérimentation OBEPEDIA			50 000	0	36 666
FIR	Personnalisation de la prise en charge des patients adultes épileptiques				16 351	12 155
FIR	PNSP - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité de soins - OMEDIT				90 025	42 948
	Conseiller environnement intérieur					30 000
FIR	Prise en charge des Diabétiques				28 090	0
	Intéressement CAQES - Médicaments / transports					50 000
	Enquête / questionnaire droits patients / usagers (DOQRU)					5 000
	Prime pour personnel non médicaux des services d'urgence_2019					567 700
	Prime pour personnel non médicaux des services d'urgence_2020					1 158 944
	Programme ROR-Plan Autisme					75 000
	Cart-cells					225 000
	Régularisation forfait CPO					20 000
	Identifiants uniques des dispositifs médicaux (IUD) pour la traçabilité des dispositifs médicaux implantables (DMI)					40 000
FIR	Retour à domicile en onc gériatrie				90 035	0
	Conférence des directeurs généraux de CHRU					145 110
FIR	Equipe Médicale de territoire			160 000	80 000	50 000
FIR	Mutualisation des heures syndicales		40 359	40 359	40 359	40 359
	TOTAL AC FIR ANNUELLES	700 905	585 132	1 074 865	1 326 554	4 454 411
	TOTAL AC NAT + REG + FIR ANNUELLES	2 860 336	1 407 084	5 212 290	9 184 693	11 024 241
FIR	Unité fonctionnelle de psycho traumatologie et de victimologie (UPPV) au sein du service de médecine légale	361 254	195 249	44 313	100 000	319 000
	TOTAL FIR HORS MIGAC	361 254	195 249	44 313	100 000	319 000
FIR	CLACT		7 488	0	0	0
FIR	DPAS Indemnité de départ volontaire	522 284	3 758 403	0	0	0
	TOTAL FIR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	522 284	3 765 891	0	0	0
SSR	Financement PTS plateau technique SSR	7 758 905	7 727 870	367 560	152 509	1 443 672
SSR	Missions d'Intérêt Général SSR	437 786				0
SSR	Molécules Onéreuses SSR	233 670	190 015	169 466	-83 898	0
SSR	Financement PART DAF SSR	64 211 009	64 298 501	65 184 452	64 512 976	64 311 259
SSR	Financement PART DMA SSR - quote-part en base 10%			5 339 677		
SSR	Financement PART DMA SSR - régularisation en fonction de l'activité à M12			669 755	7 173 954	7 171 252
SSR	Dégel prudentiel SSR	240 425	150 289	159 772		
SSR	Dégel prudentiel tardif SSR			227 321	349 573	349 573
	TOTAL DAF SSR - FINANCEMENT PLURIANNUEL	72 881 795	72 366 675	72 118 003	72 105 114	73 275 756
SSR	ENCC-SSR (CNR)	38 966				0
SSR	Compensation transfert vers CH d'Hyères (CNR)	788 000				0
SSR	Consultations post-AVC en UNV (CNR)		26 000		0	0
	TOTAL DAF SSR FINANCEMENT ANNUEL	826 966	26 000	0	0	0
	TOTAL DAF SSR FINANCEMENT PLURIANNUEL ET ANNUEL	73 708 761	72 392 675	72 118 003	72 105 114	73 275 756
PSY	Missions d'Intérêt Général	55 867	55 566	55 566	55 566	55 566
PSY	Financement production	7 720 748	7 679 056	7 616 466	7 596 750	7 596 750
	TOTAL DAF PSY - FINANCEMENT PLURIANNUEL	7 776 615	7 734 622	7 672 032	7 652 316	7 652 316
PSY	Dégel prudentiel PSY	24 871	15 778	25 451	43 427	43 427
PSY	Structuration de la filière TCA	53 795	319 771	322 771	322 771	322 771
	TOTAL DAF PSY - FINANCEMENT ANNUEL	78 666	335 549	348 222	366 198	366 198
	TOTAL DAF PSY FINANCEMENT PLURIANNUEL ET ANNUEL	7 855 281	8 070 171	8 020 254	8 018 514	8 018 514
	TOTAL DAF SSR / PSY	81 564 042	80 462 846	80 138 257	80 123 628	81 294 270
AC	Aides pour les surcoûts de titre IV des investissements antérieurs	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000
AC	Aides pour les surcoûts de titre IV des investissements accélérateurs nouveaux	5 700 000	5 700 000	5 700 000	0	11 400 000
	Aides pour financement d'investissements courants - Equipements					500 000
	Aides pour financement spectromètre HCL / CHUGA					215 000
	Accompagnement exceptionnel de fin de campagne					238 623
	Aides pour financement appel à projets AAP GHT					87 682
AC	Aides exceptionnelles - compensation effet revenu MERRI	5 000 000				
AC	Aides exceptionnelles - compensation effet revenu MIG PDESES	1 000 000				
	TOTAL Aides Contractuelles CREF - Autres aides exceptionnelles	22 000 000	16 000 000	16 000 000	10 300 000	22 741 305
MERRI	D05 à D15, D20 à D22, D27 - PHRC, PRT, PREPS, PHRP, CHRT, PRME, PRMEK, SERI, QPRPI (MCO)	4 772 075	4 150 403	7 313 264	9 442 826	6 848 730
	TOTAL MERRI ET FIR - PROJETS DE RECHERCHE	4 772 075	4 150 403	7 313 264	9 442 826	6 848 730
MERRI	F17 - Les filières de santé pour les maladies rares	976 733	1 338 696	1 338 695	1 320 000	1 534 916
	TOTAL MERRI ET AC - FILIERES MALADIES RARES	976 733	1 338 696	1 338 695	1 320 000	1 534 916

IV.6 Etat détaillé du fonds de provision

PROCESSUS ETABLISSEMENT ET AJUSTEMENT DES PROVISIONS											
Sous-procedures	Libellés	Situation au 01/01/2019 à avant correction	Correction Situation nette	Comptes d'impairment au bilan	Situation au 01/01/2019 après correction	Reprises de provisions au bilan	Comptes de reprise au bilan	Déductions de provisions au bilan	Comptes de déduction au résultat	Solde au 31/12/2019	Justifications et méthodes de calcul
Comptes Epargne Temps (CET)	Compte épargne temps historique - budget H	8 093 688,42	1 475 880,00		10 569 568,42	10 569 568,42	781 531	19 585 578,68	691531	5 555 578,68	
	Compte épargne temps nouveau - budget E	14 872 704,12	1 242 153,28	1531	16 214 857,40	16 214 857,40	781 531	17 447 278,12	691531	17 447 278,12	
	Compte épargne temps historique - budget B	10 686,14	19 638,21	1531	84 324,35	84 324,35	781 531	84 324,35	691531	84 324,35	
	Compte épargne temps nouveau - budget B	48 548,39	8 688,33	1531	58 236,72	58 236,72	781 531	58 136,52	691531	59 136,52	
	Compte épargne temps historique - budget E	0,00	0,00	1531	0,00	0,00	781 531	0,00	691531	0,00	
	Compte épargne temps nouveau - budget E	0,00	0,00	1531	0,00	0,00	781 531	0,00	691531	0,00	
	Compte épargne temps historique - budget P	16 516,14	5 718,52	1531	17 056,68	17 056,68	781 531	16 181,28	691531	16 181,28	Mise en place d'une nouvelle méthode suite à la fiche 18
	Compte épargne temps nouveau - budget P	46 262,10	208,04	1531	46 470,14	46 470,14	781 531	44 632,88	691531	44 632,88	
	TOTAL GESTIONNAIRE DAM	24 134 913,09	2 784 440,20		26 919 353,29	26 919 353,29	781 531	27 187 551,11	691531	27 187 551,11	
	Compte épargne temps historique - budget H	2 655 305,07	4 048 888,08	1532	6 704 223,15	6 704 223,15	781 532	5 941 464,54	691532	5 941 464,54	
Compte épargne temps nouveau - budget H	9 960 374,47	9 157 203,08	1532	19 122 427,47	19 122 427,47	781 532	22 815 212,32	691532	22 815 212,32		
Compte épargne temps historique - budget B	6 430,00	14 280,00	1532	19 710,00	19 710,00	781 532	19 710,00	691532	19 710,00		
Compte épargne temps nouveau - budget B	14 526,42	17 919,14	1532	31 445,56	31 445,56	781 532	34 406,46	691532	34 406,46		
Compte épargne temps historique - budget A	5 526,84	5 423,21	1532	10 748,07	10 748,07	781 532	10 748,07	691532	10 748,07		
Compte épargne temps nouveau - budget A	20 343,10	13 981,89	1532	34 325,00	34 325,00	781 532	41 022,68	691532	41 022,68	Mise en place d'une nouvelle méthode suite à la fiche 18	
Compte épargne temps historique - budget E	0,00	0,00	1532	0,00	0,00	781 532	0,00	691532	0,00		
Compte épargne temps nouveau - budget E	-466,10	26 311,42	1532	25 845,32	25 845,32	781 532	19 440,08	691532	19 440,08		
Compte épargne temps historique - budget P	14 474,00	12 608,00	1532	27 082,00	27 082,00	781 532	22 962,22	691532	22 962,22		
Compte épargne temps nouveau - budget P	14 526,42	17 919,14	1532	31 445,56	31 445,56	781 532	34 406,46	691532	34 406,46		
Compte épargne temps historique - budget C	95 529,50	84 534,24	1532	179 963,74	179 963,74	781 532	98 964,32	691532	98 964,32		
Compte épargne temps nouveau - budget C	184 443,80	122 718,18	1532	307 161,98	307 161,98	781 532	272 363,78	691532	272 363,78		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	13 989 344,20	13 629 127,20		26 564 472,10	26 564 472,10	781 532	26 564 349,32	691532	26 564 349,32		
Heures supplémentaires simulées - budget H	872 539,19	0,00	1533	872 539,19	872 539,19	781 533	1 147 975,08	691533	1 147 975,08		
Heures supplémentaires simulées - budget A	0,00	0,00	1533	0,00	0,00	781 533	0,00	691533	0,00		
Heures supplémentaires simulées - budget B	8 953,34	0,00	1533	8 953,34	8 953,34	781 533	28 784,77	691533	28 784,77		
Heures supplémentaires simulées - budget E	0,00	0,00	1533	0,00	0,00	781 533	0,00	691533	0,00		
Heures supplémentaires simulées - budget P	424,42	0,00	1533	424,42	424,42	781 533	3 038,68	691533	3 038,68	Méthode statistique (moyenne sur 5 ans des paiements d'HS (charges comprises), non utilisée suite à la rupture de tendances statistiques. Donation effectuée sur le montant règlementé déduit en 2019 (justificatif CAJ)	
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	882 917,00	0,00		882 917,00	882 917,00	781 533	1 180 797,53	691533	1 180 797,53		
Calculations CNRA2 - budget H	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget A	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget B	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget E	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget P	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	2 749 938,00	0,00		2 749 938,00	2 749 938,00	781 534	2 751 527,28	691534	2 751 527,28		
Calculations CNRA2 - budget H	2 749 938,00	0,00	1534	2 749 938,00	2 749 938,00	781 534	4 107 171,14	691534	4 107 171,14		
Calculations CNRA2 - budget A	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget B	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget E	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
Calculations CNRA2 - budget P	0,00	0,00	1534	0,00	0,00	781 534	0,00	691534	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	2 749 938,00	0,00		2 749 938,00	2 749 938,00	781 534	4 107 171,14	691534	4 107 171,14		
ARE / APE - budget H	3 719 026,14	0,00	1535	3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34		
ARE / APE - budget A	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget B	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget E	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget P	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	3 719 026,14	0,00		3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34		
ARE / APE - budget H	3 719 026,14	0,00	1535	3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34	Méthode de calcul = projection statistique basée sur l'historique des paiements (100% pour l'année N et montant payé sur sommes dues par années d'ouverture et jusqu'à extinction des droits)	
ARE / APE - budget A	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget B	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget E	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget P	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	3 719 026,14	0,00		3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34		
ARE / APE - budget H	3 719 026,14	0,00	1535	3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34	Méthode de calcul = projection statistique basée sur l'historique des paiements (100% pour l'année N et montant payé sur sommes dues par années d'ouverture et jusqu'à extinction des droits)	
ARE / APE - budget A	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget B	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget E	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
ARE / APE - budget P	0,00	0,00	1535	0,00	0,00	781 535	0,00	691535	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	3 719 026,14	0,00		3 719 026,14	3 719 026,14	781 535	3 881 581,34	691535	3 881 581,34		
Indemnité de précarité - budget H	1 322 500,00	0,00	1536	1 322 500,00	1 322 500,00	781 536	895 657,18	691536	895 657,18		
Indemnité de précarité - budget B	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
Indemnité de précarité - budget E	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
Indemnité de précarité - budget P	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	1 322 500,00	0,00		1 322 500,00	1 322 500,00	781 536	895 657,18	691536	895 657,18		
Indemnité de précarité - budget H	1 322 500,00	0,00	1536	1 322 500,00	1 322 500,00	781 536	895 657,18	691536	895 657,18	Méthode redéfinition conformément aux recommandations du CAC	
Indemnité de précarité - budget B	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
Indemnité de précarité - budget E	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
Indemnité de précarité - budget P	0,00	0,00	1536	0,00	0,00	781 536	0,00	691536	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	1 322 500,00	0,00		1 322 500,00	1 322 500,00	781 536	895 657,18	691536	895 657,18		
DAU - dossiers 2017 - 0 dossier	3 500,00	0,00	1537	3 500,00	3 500,00	781 537	0,00	691537	0,00		
DAU - dossiers 2017 - 1 dossier	0,00	0,00	1537	0,00	0,00	781 537	0,00	691537	0,00		
DAU - dossiers 2018 - 1 dossier	1 200,00	0,00	1537	1 200,00	1 200,00	781 537	0,00	691537	0,00		
DAU - dossiers 2018 - 2 dossier	85 960,00	0,00	1537	85 960,00	85 960,00	781 537	0,00	691537	0,00		
DAU - dossiers 2019 - 1 dossier	0,00	0,00	1537	0,00	0,00	781 537	1 200,00	691537	1 200,00		
DAU - dossiers 2019 - 2 dossier	0,00	0,00	1537	0,00	0,00	781 537	78 000,00	691537	78 000,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	89 660,00	0,00		89 660,00	89 660,00	781 537	79 200,00	691537	79 200,00		
Ligée agents médicaux - budget H	1 522 938,31	0,00	1538	1 522 938,31	1 522 938,31	781 538	895 681,76	691538	895 681,76		
Ligée agents médicaux non médicaux DAU/DAM - A DETAILLER	0,00	0,00	1538	0,00	0,00	781 538	0,00	691538	0,00		
Ligée agents médicaux DAU/DAM - A DETAILLER	0,00	0,00	1538	0,00	0,00	781 538	0,00	691538	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	1 522 938,31	0,00		1 522 938,31	1 522 938,31	781 538	895 681,76	691538	895 681,76		
Ligée agents médicaux - budget H	1 522 938,31	0,00	1538	1 522 938,31	1 522 938,31	781 538	895 681,76	691538	895 681,76		
Ligée agents médicaux non médicaux DAU/DAM - A DETAILLER	0,00	0,00	1538	0,00	0,00	781 538	0,00	691538	0,00		
Ligée agents médicaux DAU/DAM - A DETAILLER	0,00	0,00	1538	0,00	0,00	781 538	0,00	691538	0,00		
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS											

IV.7 Etat détaillé des cessions d'actif

Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 775 (Budgets A)				
	Adresse	Localisation	Nature du bien	Ordonné
Immeubles	25/27 rue Victore Hugo	Lyon 2	Locaux syndicaux	5 650 000
	7 rue Louise	Lyon 3		719 000
Terrains	Les PESANDIERES	Reyrieux	Terrain rural	32 050
Lots de copropriété	9 Grande Rue	Oullins	T4 de 68 m2 + cave	153 000
	11 rue Antoine Lumière	Lyon 8	T5 + garage + cave	517 000
	197 cours Lafayette	Lyon	T4 au 2ème étage (ex HADAD) 3ème niveau + 1 cave	309 000
	81 rue Trion	69005 - Lyon	T1 au 6ème étage (ex COMTE) + cave 22 (lot 45)	159 000
Maisons individuelles	14 chemin du Tison	Albigny	Maison de 97 m ² sur propriété de 2025 m ²	281 000
sous.total				7 820 050
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 775 (Budgets H)				
	Adresse	Localisation	Nature du bien	Ordonné
	Matériels divers			190 423
sous.total				190 423
Total 775				8 010 473

IV.8 Etat détaillé des subventions d'investissements reçues

Affectation des subventions	Organismes	2 017	2 018	2 019
Subvention COPERMO HIAD-HEH	Ministère des Armées	5 000 000,00	1 700 000,00	1 300 000,00
Subvention COPERMO HLP	FMESPP	8 000 000,00	8 001 392,00	16 250 002,00
Subvention COPERMO HEH	FMESPP	2 150 000,00		
S/Total travaux immobiliers des opérations COPERMO		15 150 000,00	9 701 392,00	17 550 002,00
Projet MYHOP	GCS SISRA	96 500,00	100 000,00	135 720,00
HYBRID TSN & MYHOP	GCS SISRA	215 000,00	55 000,00	
Financement FIR - HEBERGEMENT / TRAJECTOIRE	GCS SISRA	1 065 000,00	429 538,50	275 000,00
HEBERGEMENT / HYBRID / MYHOP / COMPILIO	GCS SISRA	308 830,00	39 925,00	
S/Total développement SIH HCL / GCS SISRA		1 685 330,00	624 463,50	410 720,00
Développement chirurgie ambulatoire	FMESPP	7 212,21		
Informatisation du lactarium	FMESPP	72 000,00		
Modernisation	FMESPP	36 411,00		
Robot BEAM - installation d'un espace de transition pour adolescent à l'HFME	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON	8 850,00		
Acquisition plateforme Nanostring	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON		326 344,00	
Logiciel de géolocalisation et de navigation robotisée (Louis Pradel)	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON			289 006,00
Plan d'investissement aux soutiens des équipements	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES			500 000,00
Subvention d'investissement pour financement Spectomètre	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES			215 000,00
Subvention d'investissement pour appel à projets AAP GHT	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES			87 682,00
Restauration Chapelle Hotel Dieu	Commune de Lyon		70 000,00	
Reseau MAN	GHT			208 880,00
S/Total autres subventions		124 473,21	396 344,00	1 300 568,00
Dépenses pédagogiques des ECOLES	Collecte de la TAXE D'APPRENTISSAGE	71 929,69	54 222,88	57 562,80
Amélioration du SI des Ecoles	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 106,90		
Travaux (Etanchéité toiture) pour l'Ecole Esquirol	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	7 111,00	15 971,98	70 388,02
Ascenseur IFCS SUD Clémenceau	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		19 257,60	
S/Total financement écoles		90 147,59	89 452,46	127 950,82
Total général		17 049 950,80	10 811 651,96	19 389 240,82

IV.9 Etat détaillé des dons et legs reçus

Dons et legs	2017	2018	2019
Dons - Opération pièces jaunes	2 124,00	5 503,00	14 205,00
Don achat exo squelette	0,00	0,00	89 964,00
Legs MlleJeanne Sabran Chapelle	0,00	0,00	1 359 246,33
Legs - succession Mme Gouvernet	308 500,00	0,00	0,00
Legs - Oriol Garcia	122 000,00	0,00	0,00
Divers dons de matériels	3 780,00	2 500,00	4 600,00
Divers dons	120 158,82	177 113,08	64 193,72
Total du compte 102	556 562,82	185 116,08	1 532 209,05